



القرض الفلاحي للمغرب
CREDIT AGRICOLE DU MAROC



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020





SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

SOMMAIRE

Organisation et gouvernance du Groupe Crédit Agricole du Maroc	10
• Organisation du Groupe Crédit Agricole du Maroc - 12	PAGE
• Dispositif de gouvernance - 14	

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'implique dans la lutte contre la pandémie de la Covid	28
• Contexte sanitaire mondial - 30	PAGE
• Déclenchement du plan de continuité de l'activité du CAM - 31	

Axes de développement du Groupe	38
• Vision stratégique - 40	PAGE
• Valorisation du capital humain - 43	
• Ancrage du dispositif de déontologie - 46	
• Consolidation du dispositif de gestion des risques - 51	

Engagement durable du Groupe	70
• Mission de service public - 72	PAGE
• Démarche RSE - 107	

Evolution de l'environnement économique et bancaire	110
• Conjoncture économique - 112	PAGE
• Aperçu du secteur bancaire et financier - 113	

Données financières du Groupe	114
• Faits marquants et performance du CAM - 116	PAGE
• Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale sur les points inscrits à l'ordre du jour - 118	
• Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire - 118	
• Etats financiers consolidés - 126	
• Etats financiers sociaux - 128	

Réseau de la banque	138
	PAGE

MOT DU PRÉSIDENT



Tariq Sijilmassi

Le CAM a su faire preuve de résilience face à la conjoncture difficile de l'année 2020



La conjoncture économique et sociale de l'année 2020 a été particulière car doublement impactée par les retombées de la pandémie de la Covid-19 et la sécheresse qui a marqué la campagne agricole 2019-2020.

En dépit de cela, notre Banque a maintenu une activité soutenue et a pu réaliser une performance en ligne avec les prévisions de son plan stratégique ainsi que des progressions et des résultats en phase avec ses projections.

De plus, nous avons mobilisé des moyens conséquents pour affronter autant la crise sanitaire que le déficit pluviométrique et contribuer efficacement à la relance économique. Ainsi, nous avons été doublement présents et sollicités du fait de notre mission de service public et avons déployé une série de mesures et d'actions au bénéfice des marocains :

- Nous avons fortement participé à l'opération Attadamoune et distribué les aides de l'Etat dans le milieu rural pendant la période de confinement avec une implication exemplaire de nos forces vives et de notre Réseau Rural Mobile ;
- Nous avons fait des opérations de report d'échéances pour alléger la situation de nos clients concernés et nous nous sommes mobilisés pour faire face aux effets des aléas climatiques qui ont impacté le secteur agricole,
- Nous avons poursuivi le déploiement du programme Intelaka, notamment sa composante « Al Moustatmir Al Qaraoui » dédiée au milieu rural.

Par ailleurs, nous avons confirmé notre engagement pour accompagner la nouvelle stratégie « Génération Green 2020-2030 » dans l'ensemble de ses composantes et notre volonté d'apporter tout l'appui nécessaire aux opérateurs du secteur agricole et agro-industriel.

Notre plan de transformation digitale est aujourd'hui bien avancé et dispose de toutes les ressources nécessaires pour nous permettre de faire de la digitalisation un levier de croissance pour la banque.

Le CAM a ainsi su faire preuve de résilience face à la conjoncture difficile de l'année 2020, prouvant ainsi la capacité de son Business Modèle à résister aux crises.

Cette année, je souhaite clôturer ce mot en rendant un hommage particulier aux femmes et aux hommes du Groupe CAM qui, au plus fort de la pandémie, ont été présents sans relâche au contact des clients malgré les risques et les incertitudes, pour leur apporter, surtout aux plus fragiles en milieu rural, la continuité de service qui leur est tant nécessaire. Cet hommage s'étend bien entendu à toutes ces marocaines et tous ces marocains qui en ont fait autant dans leurs fonctions respectives à travers le Royaume.

ORGANISATIONS & GOUVERNANCE

01

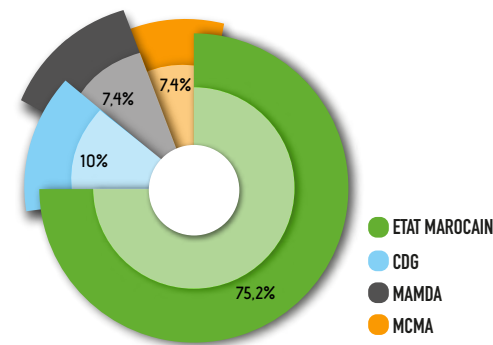
- Organisation du Groupe Crédit Agricole du Maroc
- Dispositif de gouvernance



GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

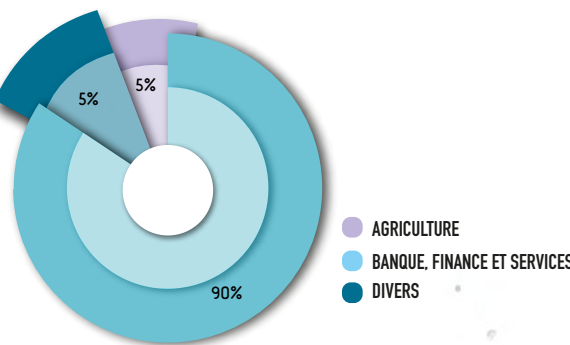
ORGANISATION

RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT



CAPITAL CAM
4 227 676 500 MAD

RÉPARTITION PAR SECTEUR



Total des participations
533 MDH

MISSION
DE SERVICE PUBLIC

FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

Tamwil El Fellah

ARDI

Aime

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Forum Crédit Agricole Du Maroc Pour Le Développement Durable

BANQUE
& ACTIVITÉS DIVERSES

FINANCEMENT

CREDIT AGRICOLE DU MAROC

الأخضر بنك

CAM LEASING

AL FILAHI CASH

ACTIVITÉ DE MARCHÉ

M.S.IN

MAROGEST

Holdagro

ART & CULTURE

ABOU INANE GALLERY

SUPPORT

GCAM DOC

Etroitement lié au monde agricole et rural depuis sa création, le Groupe Crédit Agricole du Maroc n'a eu de cesse d'élargir son champ d'action. Ainsi, tout en restant le banquier privilégié de l'agriculteur, le Groupe Crédit Agricole du Maroc met tous ses moyens en œuvre pour confirmer son statut de banque universelle à travers l'adoption d'une politique de diversification de ses activités :



Au service de sa clientèle et à l'écoute des besoins spécifiques des agriculteurs et du monde rural depuis plus de 50 ans, le Crédit Agricole du Maroc a su adapter sa structure et son mode de gouvernance pour répondre aux contraintes de son statut hybride : établissement de crédit et établissement public.

LE DIRECTOIRE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Les membres du Directoire assurent collégialement la direction de la Société.

Nom et Prénom	Qualité	Date de désignation	Date de fin de mandat
Tariq SIJILMASSI	Président du Directoire	Désignation le : 1 ^{er} juin 2004	
Jamal Eddine EL JAMALI	Membre-Directeur Général	Désignation le : 30 Mai 2016	Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021
Fouad CHIKRI	Membre-Directeur Général	Désignation le : 18 Juillet 2019	
Abdelmounaim DINIA	Membre-Directeur Général	Désignation le : 18 Juillet 2019	
Meriem IDRISSE KAITOUNI	Membre-Secrétaire Général	Désignation le : 18 Juillet 2019	



CURRICULUM VITAE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Tariq SIJILMASSI Président du Directoire (58 ans)

M. SIJILMASSI est diplômé d'HEC. De 1986 à 1993, il travaille à la Banque Commerciale du Maroc (BCM) en tant que Directeur délégué à la Direction des crédits en charge des grands groupes industriels. Il occupe ensuite le poste d'Administrateur Général au sein d'un Groupe industriel, avant de revenir au secteur bancaire en 2001 pour se voir confier la Direction du Pôle clientèle de la CNCA. En 2003, il est nommé Directeur Général de la Caisse Nationale du Crédit Agricole. Suite au changement de statut juridique de la CNCA, devenue Société Anonyme à Directoire avec Conseil de Surveillance, il devient Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Tariq SIJILMASSI exerce les mandats suivants :

Professionnels

- Vice-président de la Confédération Internationale des Institutions de Crédit Agricole (CICA) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Conseil Économique, Social et Environnemental du Maroc (CESE) ;
- Président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM), de 2008 à 2017 ;

Business

- Président du Conseil d'Administration du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, CGEM ;
- Membre du Conseil d'Administration de MAMDA/MCMA, première compagnie d'assurance marocaine pour le secteur agricole ;

Activités Philanthropiques

- Président du Conseil d'Administration de la Fondation ARDI pour le Microcrédit, institution de microcrédit leader au Maroc ;
- Président au sein de la commission d'audit de la Confédération Africaine du Football ;
- Président du Conseil d'Administration du Centre National Mohammed VI pour Personnes Handicapées ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, première organisation à but non lucratif au Maroc pour le développement durable et l'aide humanitaire ;
- Membre du Conseil d'Administration de l'Université Al Akhawayn, Ifrane, Maroc ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Royale Marocaine de Football.

Jamal Eddine EL JAMALI, Directeur Général (60 ans)

Ingénieur de l'Ecole Mohammedia, M. EL JAMALI a fait toute sa carrière au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie, où il a été partie prenante dans de nombreux chantiers, dont la libéralisation, la normalisation et la mise à niveau. Après vingt années passées dans la fonction publique, il se voit confier en septembre 2006 le Secrétariat Général du Crédit Agricole du Maroc. Le 30 mai 2016, il a été nommé Directeur Général.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Jamal Eddine EL JAMALI exerce les mandats suivants :

Professionnels

- Vice-président de l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD).

Activités Philanthropiques

- Président du de l'Association Ismailia de Micro crédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation ARDI pour le Microcrédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire.

Fouad CHIKRI, Directeur Général (52 ans)

Monsieur CHIKRI est titulaire d'un DES en Gestion Bancaire de l'Université Catholique de Louvain et d'une licence en Mathématique Appliquées. Il a entamé sa carrière au sein du Cabinet d'Audit et Conseil Ernst & Young en dirigeant plusieurs missions dans les secteurs bancaires et industriels pendant 10 ans. En 2006, il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en prenant en charge la Direction Centrale Financière puis le Pôle Finance, il a ensuite été nommé en tant que Directeur Général Adjoint en charge du Domaine Finance. Actuellement Monsieur CHIKRI est Directeur Général et Membre du Directoire.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Fouad CHIKRI exerce des mandats d'administrateur et de membre du conseil de surveillance au sein des filiales du CAM :

Administrateur

- TAMWIL EL FELLAH
- AL AKHDAR BANK
- FONDOS D'INVESTISSEMENT TARGA
- FONDATION ARDI
- L'ASSOCIATION ISMAÏLIA DE MICRO CRÉDIT
- CAM LEASING
- MAROGEST
- GCAM DOC
- HOLDAGRO

Membre du Conseil de Surveillance

- MSIN

Abdelmounaim DINIA, Directeur Général (57 ans)

Diplômé de l'école SUPMECA Paris, il a débuté sa carrière à Paris où il a exercé une douzaine d'années dans le secteur des IT, notamment pour le secteur bancaire. Il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en 2004 en tant que Directeur des traitements Bancaires, puis Directeur des Systèmes d'Information, Directeur de Pôle et Directeur Général Adjoint. M. DINIA Abdelmounaim est actuellement Directeur Général et membre du Directoire, chargé du support (IT, Stratégie, Développement, Digitalisation, Traitements, Moyens...) du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Abdelmounaim DINIA est Président de Al Filahi Cash et il exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur

- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC
- CAM LEASING
- HOLDAGRO

Meriem IDRISI KAITOUNI, Secrétaire Général (56 ans)

Diplômée de l'École Supérieure de Gestion en 1989, Mme IDRISI KAITOUNI a d'abord intégré le CIH en tant qu'attachée de Direction en charge du recouvrement et de l'évaluation des crédits pour une durée de 2 ans (1991 à 1993), avant d'être nommée Directrice en charge de la détection et de la valorisation des profils pointus de la communauté marocaine à l'étranger au sein de l'association « ensemble le Maroc » en 1995. En 1999, elle intègre le Groupe Crédit Agricole du Maroc, d'abord en tant que chef du département de la gestion administrative et sociale, puis en tant que directeur délégué en charge du Domaine Capital Humain et RSE. En 2019, Mme IDRISI KAITOUNI a été nommée Secrétaire Général du Crédit Agricole du Maroc.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Madame Meriem IDRISI KAITOUNI exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur

- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance du CAM est composé, comme stipulé par l'Article 20 des statuts, de 3 à 12 membres nommés pour une durée de six (6) ans par l'Assemblée Générale Ordinaire. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Nom et Prénom	Qualité	Date de désignation ou de renouvellement du mandat
M. Saâd-dine EL OTMANI, Chef du Gouvernement	Président	AG du 09 Juin 2017
M. Aziz AKHANNOUCH, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	1 ^{er} Vice Président	AG du 31 mai 2010
M. Mohamed BENCHABOUN, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration	2 ^{ème} Vice Président	AG du 31 mai 2019
M. Nouredine BOUTAYEB, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur	Membre	AG du 31 mai 2010
M. Mohammed SADIKI, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 31 mai 2013
M. Hicham TALBY, Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière à la Direction du trésor et des Finances Extérieures	Membre	AG du 31 Mai 2019
M. Ghali FASSI FIHRI, Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 31 mai 2018
M. Abderrahmane SEMMAR, Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation/ Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration	Membre	AG du 30 Mai 2016
M. Mustapha LAHBOUBI, Directeur du Pôle Stratégie et Développement à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	Membre	AG du 09 Juin 2017
M. Hicham BELMRAH, Président du Directoire de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre	AG du 31 mai 2010
M. Larbi LAHLOU, Directeur Général Adjoint de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre	AG du 04 Mai 2015

Date de fin de mandat : AG qui statuera sur les comptes 2021

CURRICULUM VITAE ET PRINCIPAUX MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SAÂD-DINE EL OTMANI

M. Saâd-dine EL OTMANI est titulaire d'un doctorat en médecine générale en 1986 et un diplôme de spécialité en psychiatrie en 1994. Il a aussi acquis une licence en droit musulman (charia) en 1983, puis un magistère en loi islamique en 1987 et un diplôme supérieur en études islamiques en 1999.

Une fois devenu docteur en médecine en 1987, Saâd-dine EL OTMANI commence à exercer en tant que médecin généraliste. En 1994, il devint psychiatre à l'hôpital psychiatrique de Berrechid.

En 2012, il est nommé ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération. Enfin, en 2017, il est nommé chef du gouvernement par sa majesté le Roi Mohammed VI.

Outre sa fonction de chef du gouvernement, M. Saâd-dine EL OTMANI détient plusieurs mandats :

- Secrétaire général du parti de la justice et du développement (PJD),
- Président du conseil d'orientation stratégique du MCA Morocco ;
- Président du conseil de surveillance : Holding Al Omrane ;
- Président du conseil d'administration : ONEE, AMDIE, Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques, agence nationale de lutte contre l'analphabétisme , CNRST, ANRT, Agence pour l'aménagement du site de la lagune de Marchica, Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, AMSSNUR, ADD, CNSS, Agence Nationale de l'Assurance Maladie ANAM, ONDA, Caisse marocaine des retraites, ANCFCC, FEC, Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, ANPME, Agence de logements et d'équipements militaires, Poste du Maroc, ONDA, Ecole nationale Supérieure de l'Administration,

AZIZ AKHANNOUCH

M. Aziz AKHANNOUCH est titulaire d'un diplôme en management de l'Université de Sherbrooke au Canada en 1986, M. AKHANNOUCH est également président d'Akwa-Group, un holding qui regroupe une cinquantaine de sociétés, spécialisées dans la distribution pétrolière, la communication et les services. Parallèlement à ses fonctions ministérielles (nommé en 2007), M. Aziz AKHANNOUCH a assumé plusieurs responsabilités associatives et managériales. M. AKHANNOUCH a également été administrateur de Bank Al Maghrib et a présidé le Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM). En 1999, il a fait partie du Groupe de réflexion auprès de feu S.M le Roi Hassan II, communément appelé G14.

En plus de sa fonction officielle au sein du gouvernement, M. Aziz AKHANNOUCH assume plusieurs mandats : PDG AKWA group, Président RNI, Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Academia, membre de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, membre administrateur de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus, président de l'association du Concert pour la tolérance.

MOHAMED BENCHAABOUN

M. BENCHAABOUN est Lauréat de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris. En août 1996, il est nommé Directeur à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, chargé de coordonner des projets transversaux pour le compte du Ministère de l'Économie et des Finances. En 1999, M. BENCHAABOUN a rejoint la Banque Centrale Populaire (BCP) en tant que Directeur Général Adjoint, chargé des services communs puis du Pôle développement. En septembre 2003, il est nommé, par SM le Roi, Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT), poste qu'il a assuré jusqu'en février 2008, lorsqu'il a été nommé Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire (BCP). M. BENCHAABOUN a occupé auparavant plusieurs postes de responsabilité dans le secteur privé, notamment celui de directeur de la Direction Industrielle du groupe

Alcatel Alsthom au Maroc. En avril 2010, M. BENCHAABOUN a été décoré par Sa Majesté le Roi du « Ouissam Al-Arch » de l'ordre de chevalier. En 2018, SM le Roi Mohammed VI a nommé M. Mohamed BENCHAABOUN Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Par ailleurs, M. BENCHAABOUN assume plusieurs mandats aussi bien au sein d'institutions publiques que privées :

- Président : CGG
- Président du conseil de surveillance : Maroc télécom.
- Président du conseil d'administration : Ithmar Al Mawarid, AASLM, AAVBR, ANCFCC, ANRT, CNSS, OFPPT, ONCF, ONDA, ONEE, ONHYM, ANPME, CMR, ONMT, MCA Morocco.
- Membre du conseil de surveillance : ABB, Holding Al Omrane.
- Administrateur : Bank Al Maghrib, MASEN, OCP, Royal Air Maroc, Société d'Investissements Energétiques.
- Président de l'assemblée plénière du Conseil National de la Comptabilité.

NOUREDDINE BOUTAYEB

M. BOUTAYEB est ingénieur diplômé de l'Ecole centrale Paris en 1979 et titulaire du Diplôme d'études approfondies (DEA) en mécanique des sols (1981) et du diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées (1981).

En 1982, il a entamé sa carrière professionnelle en tant que directeur général adjoint du groupe « Ingema », avant que SM le Roi Mohammed VI ne le nomme directeur des Affaires rurales au ministère de l'Intérieur en 2003. En mars 2006, le souverain a nommé M. BOUTAYEB au poste de wali, directeur général des collectivités locales au Ministère de l'Intérieur; puis en mars 2010, au poste de wali, secrétaire général du même Ministère.

Outre sa fonction au sein du ministère de l'intérieur, M. BOUTAYEB siège en tant qu'administrateur au sein de certains établissements publics stratégiques dont l'ONCF.

MOHAMMED SADIKI

M. Mohammed SADIKI est Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Il est membre du comité de direction de la plate-forme internationale pour la recherche en agro biodiversité, et membre du conseil scientifique du Centre International de la Recherche Agricole et du Développement (CIRAD). Il est également représentant du Maroc au conseil des gouverneurs du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du conseil d'administration du CIHEAM.

Docteur en sciences agronomiques et ingénieur agronome, M. SADIKI est, par ailleurs, professeur de génétique au sein de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, dont il a par ailleurs été le directeur général de 2009 à 2012 et directeur de la recherche scientifique de 2005 à 2009. Outre sa fonction au sein du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Mohammed SADIKI siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP et l'ONCF.

HICHAM TALBY

Après avoir intégré le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration en 2002 en tant que cadre, M. Hicham TALBY est nommé chef du service des crédits immobiliers et industriels en 2008. Depuis 2015, il occupe la fonction de Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière à la Direction du trésor et des Finances Extérieures.

Ingénieur en économie rurale diplômé de l'ENA à Meknès en 1999, M. TALBY a ensuite obtenu un DSU à l'institut agronomique méditerranéen de Montpellier en 2000, un diplôme de formation supérieur en techniques de vente en 2013 et enfin un Master en développement du secteur privé au sein du centre de formation de l'AFD de Marseille.

Outre ses fonctions au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, M. TALBY est membre du Conseil d'administration et membre du comité d'audit des institutions suivantes : FEC, CCG et ASMA INVEST.

GHALI FASSI FIHRI

M. Ghali FASSI FIHRI est titulaire d'un Master en finance de l'université Paris Dauphine, promotion 2011. Il a occupé plusieurs postes, en France et au Maroc, et était notamment chargé du développement commercial au sein d'Attijariwafa Bank en 2012 avant d'intégrer le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts en 2016 en tant que conseiller technique. Actuellement M. Ghali FASSI FIHRI est directeur financier au sein du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

ABDERRAHMANE SEMMAR

Monsieur SEMMAR occupe la fonction de Directeur des Entreprises Publiques et de la Privatisation du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Il a exercé pendant près de 34 ans dont 32 ans au Ministère de l'Economie et des Finances, notamment en tant que, chef de la Division des Programmations et Restructurations et Adjoint au Directeur chargé des Etudes et du Système d'Information. Il est, par ailleurs, Président de la Commission interministérielle du Partenariat Public-Privé et Président du Comité Permanent du Conseil National de la Comptabilité. Monsieur SEMMAR est diplômé en Gestion des Entreprises de l'Université de Casablanca et titulaire du 2^{ème} Certificat d'Etudes Supérieures en Economie de l'Université de Rabat et du diplôme de 3^{ème} cycle de l'Ecole Nationale d'Administration Publique de Rabat. De par sa position à la tête de la DEPP, Monsieur SEMMAR siège dans les organes de gouvernance des établissements publics : membre du conseil de surveillance de Maroc Telecom, administrateur au sein de Tanger Med Port Authority et de Tanger Med 2.

MUSTAPHA LAHBOUBI

M. LAHBOUBI est Directeur du Pôle Stratégie et Développement à la CDG. Il est diplômé de l'ENSAE d'un diplôme d'ingénieur en systèmes économiques et de l'Université Paris Dauphine d'une maîtrise. Outre ses fonctions au sein de la CDG, M. Mustapha LAHBOUBI est administrateur du Crédit Immobilier et Hôtelier SA et membre de son comité d'audit depuis 2010.

HICHAM BELMRAH

A la tête du Directoire de la mutuelle agricole MAMDA-MCMA depuis 2009, M. Hicham BELMRAH est auditeur de formation, expert-comptable et commissaire aux comptes; il est passé par le cabinet Ernst & Young. Par ailleurs, M. BELMRAH est également administrateur au sein de certaines entreprises : BCP, Cosumar, Lesieur Cristal, Maghrebail, CAT, RISMA, MEDIISAT, RESORT CO, Afriquia SMDC.

LARBI LAHLOU

M. Larbi LAHLOU est diplômé de l'ISCAE, promotion 2001. Après avoir exercé pendant 10 années dans le cabinet d'audit Ernst & Young, il est nommé en tant que Directeur Général Adjoint de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA). Par ailleurs, M. LAHLOU est administrateur au sein de plusieurs entreprises : ACAMSA, AGRAM INVEST, CAP MEZZANINE, NARIIS INVEST, UPLINE INVEST FUND, ACI, UPLINE VENTURE, AM INVEST, MSF, MAMDA IT.

Il siège également en tant que membre du conseil de surveillance de : ALHIF, NEBETOU, AMLAK DEV, 3P FUND et OIF.

PRINCIPALES RÈGLES RÉGISSANT LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président, obligatoirement personne physique, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance élit en son sein deux (2) vice-présidents pour la même durée qui remplissent les mêmes fonctions que le Président, en cas d'empêchement de ce dernier ou lorsque celui-ci délègue temporairement ses pouvoirs. En cas d'empêchement du président, l'un des vice-présidents est chargé de convoquer le Conseil en réunion, d'en fixer l'ordre du jour, de l'organiser, d'en diriger les débats et de le présider.

RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président et au moins quatre (4) fois par an.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les membres, et les autres personnes participant à la réunion. Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante. Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis par le secrétaire du Conseil, sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et par au moins un membre du Conseil de Surveillance. En cas d'empêchement du Président de séance, le procès-verbal est signé par deux membres du Conseil au moins.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Selon les statuts de la banque, les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, pour leur présence effective aux réunions du Conseil ou des comités en émanant, une rémunération dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres et peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats exceptionnels alloués à ses membres.

A ce jour, les membres du Conseil de Surveillance n'ont reçu de la Société, aucune rémunération (qu'elle soit permanente ou non).

ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce collégialement le contrôle permanent de la gestion de la Société sans préjudice des pouvoirs dévolus au Commissaire du Gouvernement par l'article 6 de la Loi 15-99.

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre, au moins, un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la Loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts.

Le Conseil de Surveillance a, en outre, pour attributions de :

- Nommer les membres du Directoire, fixer leur rémunération et proposer leur révocation à l'AG ;
- Conférer à l'un des membres du Directoire, la fonction de Président du Directoire ;
- Conférer à l'un des membres du Directoire, la fonction de Directeur Général ;
- Nommer le Président et les vice-Présidents du Conseil de Surveillance ;
- Nommer un ou plusieurs membres dans les conditions prévues par les dispositions de l'article 20-5 des statuts ;
- Répartir entre les membres le montant des jetons de présence votés par l'AGO des actionnaires ;
- Transférer le siège social en tout autre endroit de la même préfecture ou de la même province ;
- Autoriser les conventions projetées, directement ou indirectement, entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, sous réserve des dispositions de l'article 96 de la Loi relatives aux SA.
- Déterminer le montant au-delà duquel le Directoire doit obtenir son autorisation pour effectuer les opérations et conférer les autorisations prévues à l'article 19 des statuts et conférer les autorisations prévues par ledit article ;
- Convoquer les Assemblées Générales.

COMITÉS ÉMANANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Depuis 2004, le Conseil de Surveillance du CAM a constitué un Comité d'Audit composé de représentants des membres du conseil de surveillance et qui est chargé de l'assister en matière de contrôle interne de la banque. En 2014 le Conseil de Surveillance a validé la création de trois nouveaux comités : le comité des investissements, le comité des grands risques et le comité de nomination et de rémunération.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est coopté par le Conseil de Surveillance ; il se compose de six membres. Cependant, assistent en outre aux réunions du Comité d'audit, le Directoire du CAM, le Commissaire du Gouvernement pour le CAM, les auditeurs externes et tout autre responsable de la banque ou expert, invité à assister en tout ou partie aux réunions du Comité d'Audit au cours duquel un point de sa compétence sera examiné.

Le Comité d'Audit se réunit une fois par trimestre, au moins huit jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance, sur la base du rapport sur le contrôle interne qui lui est soumis par le Président du Directoire.

Nomination du Président du Comité d'Audit :

Le Président du Comité d'Audit est désigné par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Comité d'Audit.

Nomination des membres :

Les membres du Comité d'Audit sont nommés parmi les membres du Conseil de Surveillance ou leurs représentants. Chaque membre exerce ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit nommé, à moins qu'il ne démissionne, ne soit destitué ou ne siège plus comme administrateur.

Composition des membres du Comité d'Audit :

Le Comité est composé d'un minimum de 4 membres.

La composition des membres a été la suivante :

- CDG : M. Mustapha LAHBOUBI, représentant le Groupe CDG et Président du Comité d'Audit ;
- DTFE : M. le Directeur de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- DEPP : M. le Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- MAPM : M. le Directeur de la Direction Financière – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ;
- MAMDA-MCMA : M. LARBI LAHLOU : Directeur Général Adjoint de la MAMDA MCMA

Autres participants au Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit du CAM invite à ses réunions le Commissaire du Gouvernement, les CAC, les Membres du Directoire et tout autre responsable ou expert concerné par un point inscrit à l'ordre du jour.

Il associe à ses travaux les responsables des fonctions Audit Interne, Contrôle Permanent et Conformité du CAM.

Fréquence de tenue du Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit du CAM tient au moins une réunion par trimestre.

Les principales attributions du Comité :

- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne ;
- Evaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- Recommander la nomination des commissaires aux comptes ;
- Définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les CAC doivent couvrir ;
- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées à l'organe d'administration et aux tiers et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ;

- Diligenter des missions d'audit ponctuelles à la demande de ses membres ou suite à une demande du CS ;
- Approuver la charte d'audit visée à l'article 31 de la circulaire 4/W/2014 de BAM et le plan d'audit, apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne ;
- Prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises. Par ailleurs, le Comité d'Audit est informé dans les meilleurs délais par le Directoire de toute vérification fiscale, de tout contrôle de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ou audit de Bank Al Maghrib.
- Tous les procès-verbaux du Comité d'Audit sont transmis au Conseil de Surveillance et à Bank Al Maghrib.

COMITÉ DES INVESTISSEMENTS

Le comité est composé de trois membres nommés par le Conseil de Surveillance parmi les administrateurs (dont un Président). A date, les membres dudit comité sont les suivants :

- PRÉSIDENT : M. MOHAMED SADIKI : SG du MAPM
- M. GHALI FASSI FIHRI : Directeur financier du MAPM
- M. Zakaria NACHID : Commissaire du Gouvernement auprès du CAM

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissement avec les orientations stratégiques ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation.

COMITÉ DES GRANDS RISQUES

Ce comité est composé d'au moins 3 membres qui disposent individuellement et collectivement des compétences appropriées pour remplir leur mission. De plus, le comité invite à ses réunions le commissaire du gouvernement auprès de la banque et les membres du Directoire. Il associe également à ses travaux les responsables des points discutés à l'ordre du jour.



A date, les membres dudit comité sont les suivants :

- PRÉSIDENT: M. HICHAM BELMRAH, Président du Directoire de la MAMDA/MCMA
- M. MUSTAPHA LAHBOUBI : Directeur du Pôle Risk Management de la CDG
- M. LARBI LAHLOU : Directeur Général Adjoint de la MAMDA/MCMA

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- Examiner et valider la politique générale du risque crédit ;
- Effectuer une analyse et une revue périodique de la qualité des grands engagements ;
- Déléguer au Comité de Crédit Siège (CCS) la décision d'octroi de crédits pour les clients dont le seuil de 2,5% des FP du CAM de manière individuelle et 10% des FP par groupe d'affaires est dépassé. De même, cette délégation s'étend à la gestion quotidienne de la relation (opérations spéciales, dépassements temporaires...);
- Examiner à posteriori les engagements dont la décision d'octroi a été déléguée au CCS ;
- Effectuer une analyse et une revue périodique de la Watch List.

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Le comité est composé de trois membres nommés par le Conseil de Surveillance parmi les administrateurs (dont un Président). A date, les membres dudit comité sont les suivants :

- PRÉSIDENT: M. HICHAM BELMRAH, Président du Directoire de la MAMDA/MCMA;
- M. MOHAMED SADIKI: SG du MAPM;
- M. SEMMAR ABDERRAHMANE: directeur de la DEPP, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Le Comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président pour évoquer les points suivants :

En matière de nomination:

Le Comité a pour rôle de veiller à ce que le processus de nomination des membres des instances dirigeantes soit conduit de manière objective, professionnelle et transparente.

En matière de rémunération:

Le comité a pour rôle de veiller à ce que la politique de rémunération des membres du Directoire du Crédit Agricole du Maroc soit arrêtée de façon objective, transparente et conforme aux critères la sous-tendant et qui sont fixés au préalable par le Conseil de Surveillance. Ce comité examine également les propositions du Directoire concernant la politique de rémunération des salariés et plus particulièrement l'encadrement supérieur de l'institution en veillant à l'évaluation de l'application effective de cette politique et à sa révision régulière en vue de sa conformité avec la culture, la stratégie et l'environnement institutionnel et réglementaire.

COMITÉ AD HOC GOUVERNANCE

Un comité ad hoc a été institué lors de la réunion du Conseil de Surveillance tenue le mercredi 21 mars 2018, pour statuer sur les questions de gouvernance notamment la cooptation des administrateurs indépendants.

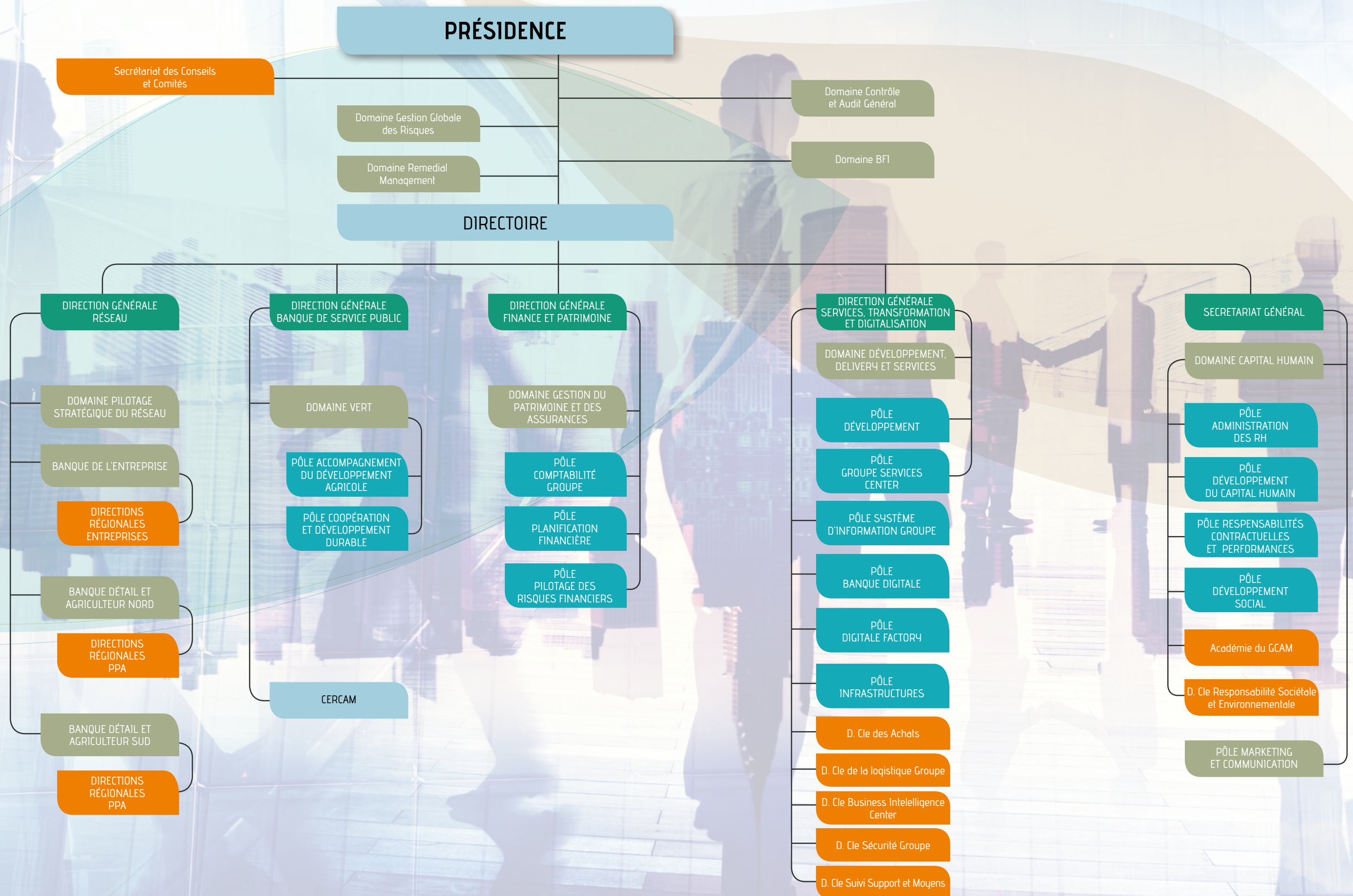
Ce comité est composé de trois administrateurs :

- PRÉSIDENT: M. SEMMAR ABDERRAHMANE, Directeur de la DEPP, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration;
- MEMBRE: M. MUSTAPHA LAHBOUBI, Directeur du Pôle Risk Management de la CDG;
- MEMBRE : M. Mohammed SADIKI, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

Il est à signaler que jusqu'alors, le représentant du Ministère de l'Intérieur était considéré comme étant membre indépendant dans le sens où la tutelle de l'Etat sur le CAM est effectuée par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Finances.



ORGANIGRAMME



LE GROUPE S'IMPLIQUE DANS LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

02

- Contexte sanitaire mondial
- Déclenchement du plan de continuité de l'activité du CAM



Dans le cadre de l'élan national de solidarité initié par sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, et afin de lutter contre la pandémie de la COVID-19, le Crédit Agricole du Maroc a multiplié les initiatives en vue de soutenir l'économie nationale et la population vulnérable.

CONTEXTE SANITAIRE MONDIAL

La Covid-19 est une crise globale et le plus grand défi confronté depuis la Seconde Guerre mondiale : la pandémie est bien plus qu'une crise sanitaire, c'est aussi une crise socioéconomique sans précédent mettant sous pression chacun des pays qu'elle touche, elle a des impacts sociaux, économiques et politiques dévastateurs.

En effet, en quelques semaines à peine, tous les pays du monde se sont précipités pour contenir la propagation de la pandémie de la Covid-19, un virus dont les dommages et la vitesse de propagation questionnent les systèmes de santé, les stratégies politiques, les modes de travail, les modes de consommation et la résilience des communautés, partout si peu préparées à voir leur quotidien bouleversé si rapidement.



DÉCLENCHEMENT DU PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ DU CAM

Déclarée par l'OMS comme pandémie, la propagation de la COVID-19 a nécessité l'adoption de mesures strictes pour en limiter les conséquences. Au niveau du Crédit Agricole du Maroc, la cellule de crise décisionnelle a été automatiquement activée suivant le protocole du Plan de Continuité de l'Activité (PCA) Pandémie en vigueur.

12
19

Une épidémie de pneumonies d'allure virale d'étiologie inconnue a émergé dans la ville de Wuhan



30
01
20

Le 30 janvier, l'Organisation Mondiale de la Santé a annoncé que l'épidémie liée au virus SARS-CoV-2 constituait une urgence de santé publique de portée internationale



02
03
20

Le 02 mars, le premier cas d'infection apparaît sur le territoire marocain



04
03
20

Lancement de l'adaptation du PCA pandémie au contexte de la Covid - 19



13
03
20

Activation de la Cellule de Crise Décisionnelle au niveau du CAM suite à l'évolution du virus au niveau national et mise en place des premières mesures de prévention



PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES EN PÉRIODE DE PANDÉMIE

A

Veiller à la santé du personnel et de la clientèle lorsqu'ils sont accueillis dans les agences.

B

Déployer les mesures nécessaires pour accompagner la clientèle en fonction de ses besoins spécifiques générés par cette crise sanitaire.

C

Protéger la santé financière de la Banque et s'assurer de la continuité d'activité sur tous les plans : (RH, logistique, trésorerie, commercial, etc.), et ce, pour pouvoir continuer durablement à assurer sa mission de service public.

PRÉSENTATION DES PRINCIPALES MESURES MISES EN PLACE

Dès l'activation de la cellule de crise, différents travaux ont été menés en parallèle pour la mise en place et le déploiement des différentes mesures entreprises par le Crédit Agricole du Maroc et l'ensemble de ses filiales :

**DÉPLOIEMENT
DES MESURES
SANITAIRES**

**MISE EN
PLACE DES
MESURES RH**

**MISE
À JOUR
DU PCI**

**ADAPTATION DE LA
COMMUNICATION
INTERNE
ET EXTERNE**

**PARTICIPATION
AUX ACTIONS
NATIONALES**



DÉPLOIEMENT DES MESURES SANITAIRES

Mise en œuvre d'un Plan d'actions COVID-19 pour assurer la sécurité sanitaire et la continuité de l'activité

Renforcement des mesures d'hygiène et de la sécurité sanitaire

- Equipement à grande échelle en matériels sanitaires (solutions hydro alcooliques, masques de protection, équipements de mesure de la température avec installation de terminaux autonomes de dépistage de fièvre et de masque, tapis désinfectants pour chaussures & colonnes de désinfection à pédale...);
- Désinfection continue des locaux et augmentation du volume horaire des prestations de nettoyage et de désinfection de tous les bâtiments;
- Renforcement des effectifs de gardiennage (578 agents supplémentaires) pour assurer la gestion des files, réguler les flux des clients à l'intérieur et à l'extérieur des agences, procéder à la prise de température et veiller au respect du port du masque;
- Mise en place de systèmes de barrières de protection en plexiglas (2.000 unités déployées au niveau du réseau);
- Mise en place de systèmes de guidage de file d'attente (400 dérouleurs de sangles déployés au niveau des agences à forte densité) et marquages au sol.

MISE EN PLACE DES MESURES RH

Maintien du meilleur équilibre entre la qualité de service, la continuité d'activité et la sécurisation de l'ensemble des parties prenantes

Limitation des interactions physiques

- Organisation de campagnes de dépistage pour l'ensemble des collaborateurs, du personnel de maintenance et de gardiennage.
- Proscription des déplacements et de la circulation entre les sites et à l'intérieur des bâtiments
- Interdiction des regroupements et rassemblements avec systématisation des visioconférences ;
- Affermissement des mesures de distanciation en établissant un système de rotation réduisant d'un tiers le nombre de collaborateurs présents dans les locaux du siège ;
- Autorisation du télétravail à temps plein, pour les collaborateurs dont l'activité le permet, tout en préservant la continuité et la qualité de service ;
- Lancement du Parapheur Digital pour éviter le contact avec les documents, ainsi que l'intégration de la signature électronique et Bureau d'Ordre Digital pour le courrier provenant de l'extérieur;
- Réorganisation du système de restauration en suspendant provisoirement la restauration sur site et en la remplaçant par la livraison de repas aux bureaux des collaborateurs intéressés.

MISE À JOUR DU PLAN DE CONTINUITÉ INFORMATIQUE

Anticipation de la crise et adaptation des plateformes techniques de la Banque

Renforcement des mesures d'hygiène et de la sécurité sanitaire

- Assurer la continuité des services informatiques et monétiques pour l'ensemble des clients internes et externes ;
- Assurer les développements et les évolutions nécessaires pour accompagner le PCA de la banque et les politiques nationales ;
- Adaptation des moyens techniques et humains pour répondre aux besoins de la banque en cette période ;
- Mise en accord avec les partenaires, prestataires et opérateurs télécoms sur les nouvelles modalités de collaboration durant la période de crise ;
- Augmentation du débit internet de l'accès à distance ;
- Mise en alerte de la cellule de veille de sécurité SI via la mobilisation des équipes de sécurité informatique du CAM pour superviser davantage les systèmes informatiques et redoubler de vigilance ;
- Equipement des télétravailleurs en ordinateurs portables munis d'une clé de connexion 4G ;
- Adaptation de la communication entre collaborateurs ;



SOLUTION DE COLLABORATION MICROSOFTTEAMS

Déploiement de la solution Microsoft Teams permettant aux utilisateurs CAM les communications voix, vidéo et partage de documents et d'écrans.



RENGOI DES APPELS TÉLÉPHONQUES SUR FIXE OU MOBILE

Autorisation aux télétravailleurs de réaliser eux même le renvoi des appels vers un numéro de leur choix (numéro mobile ou fixe).



MESSAGERIE EN MODE WEB SÉCURISÉE, SUR TABLETTE ET SMARTPHONE

Possibilité de consulter et d'exploiter sa boîte aux lettres électronique professionnelle à distance et en toute sécurité depuis un simple navigateur WEB.



GUIDES D'UTILISATION

Transmission de messages électroniques de communication joignant des manuels et guides d'utilisation à tous les utilisateurs concernés pour les aider à s'approprier les nouveaux outils de travail à distance.

ADAPTATION DE LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

Maintien d'une communication fluide et transparente pour accompagner la dynamique de mobilisation, de responsabilisation et de patriotisme face à la COVID-19

Sensibilisation, orientation et conseil

- Renforcement de la communication interne en mettant le personnel au fait des évolutions que vit la banque et des décisions prises ;
- Information des collaborateurs, fédération des équipes, création de synergies, soutien du réseau et valorisation des métiers;
- Maintien d'une communication externe efficace adaptée au contexte tout en assumant le rôle de Banque solidaire et citoyenne, qui soutient les marocains les plus touchés par la pandémie en s'adaptant aux nouveaux canaux de diffusion (presse web, mailing...);
- Mise en place du nouveau canal de communication « CAM RADIO », Première Radio interne au Maroc avec application mobile.



- **Parole top Management** : Ou l'on donne la parole au top Management pour aborder un sujet d'actualité lié à son domaine d'activité.
- **CAM Radio Actualités** : consiste à interviewer les collaborateurs volontaires, dont des extraits sont repris dans CAM Radio Express.
- **CAM Radio Express** : reprend en bref les points importants de CAM Radio Actualités.
- **Minute Agri** : Zoom sur l'actualité de l'agriculture.
- **Du côté réseau** : Zoom sur l'activité du Réseau.
- **Flash Info** : Actualités sur l'économie nationale et/ou internationale.
- **Météo**
- **Allo CAM Radio** : où l'on donne la parole à un collaborateur pour faire connaissance avec lui, et même lui permettre de faire une dédicace.
- **Un flux de musique variée**
- **Parole d'expert** : qui permet à des experts dans divers domaines de vous éclairer sur un sujet précis.
- **Kids Radio** : lieu où les enfants des collaborateurs ont également la parole.

PARTICIPATION AUX ACTIONS NATIONALES

Contribution au soutien des populations les plus impactées

Opération tadamoun

- Mobilisation du réseau d'agences CAM et déploiement de plus de 100 agences mobiles pour distribuer les aides financières servies par le Fonds Spécial aux ménages opérant dans le secteur informel, notamment en zone rurale et dans les zones enclavées ;
- Distribution des indemnités CNSS à plus d'une centaine de milliers de salariés pour un montant de 178 millions de dirhams ;

Contribution au fonds de gestion de la pandémie mis en place par l'état

- Contribution de 200 millions de dirhams, soit 50% du bénéfice social annuel 2019;
- Contribution volontaire et individuelle des collaborateurs du Groupe, tous grades et fonctions confondus, totalisant plus de 15 millions de dirhams;
- Collecte des dons des citoyens au travers des agences et des canaux digitaux (CAM Online & CAM Mobile).

Report des échéances de crédit

Pour soutenir et accompagner ses clients vulnérables impactés par la crise sanitaire, le Crédit Agricole du Maroc leur a accordé le report des échéances des crédits amortissables et des loyers leasingaux meilleures conditions et a maintenu leur niveau de découvert en prenant en compte leurs besoins et contraintes (perte de salaire partielle ou totale).

Soutien aux entreprises et contribution au plan national de relance économique

Mise en place de produits dédiés pour la préservation du tissu économique

Pour soutenir les entreprises en difficulté et leur permettre de faire face aux versements des salaires et paiements des fournisseurs, le CAM a déployé un dispositif spécifique afin de pouvoir enclencher une relance rapidement après la crise.

Après étude des dossiers et sur la base de leur éligibilité, le CAM a mené plusieurs actions :

- Maintien des autorisations de crédit actuelles;
- Renouvellement automatique des crédits de fonctionnement;
- Report d'échéances pour les crédits amortissables;
- Mise en place de découverts exceptionnels;
- Octroi de crédits à moyen terme;
- Report des loyers leasing.

Soutien à la poursuite des activités ou à leur redémarrage

Inscrits dans les programmes « DAMANE RELANCE » et « DAMANE OXYGENE », le Groupe CAM a lancé les produits "CAM Relance" et "CAM Relance TPE", destinés aussi bien au monde rural qu'au milieu urbain, pour soulager la trésorerie des entreprises et leur permettre de redémarrer ou de poursuivre leurs activités.

AXES DE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

- 03
- Vision stratégique
 - Valorisation du capital humain
 - Ancrage du dispositif de déontologie
 - Consolidation du dispositif de gestion des risques

VISION STRATÉGIQUE

PLANS STRATÉGIQUES GCAM SUR LA PÉRIODE : 2004 - 2023

Depuis sa transformation en Société Anonyme et l'extension de son activité en tant que banque universelle, le Crédit Agricole du Maroc s'est imposé en tant qu'établissement visionnaire grâce à l'élaboration de plans stratégiques jalonnés d'objectifs ambitieux et novateurs.

CAP 2008

- Repositionnement stratégique de la banque avec une approche plus ciblée de la clientèle ;
- Forte implication dans le financement de l'agriculture marocaine ;
- Refonte des process et des métiers de la banque.

CAP 2013

- Consolidation de l'organisation du Groupe au service de la mission de service public et de la banque universelle ;
- Accompagnement financier du Plan Maroc Vert ;
- Mise en place d'une structure globale des risques ;
- Lancement du projet entreprise globale destiné aux métiers.

CAP 2016

- Elargissement de la base clientèle et bancarisation du monde rural ;
- Soutien à l'agriculture et l'agro-industrie ;
- Croissance & Sécurité ;
- Croissance & Rentabilité ;
- Croissance & Productivité.

Le Plan Stratégique « CAP 2023 » a été pensé dans le cadre d'une nouvelle dynamique de développement de la Banque au service du monde rural en capitalisant sur les différents plans stratégiques qui l'ont précédé, aussi bien OUFOK 2003, CAP 2008 que GCAM 2013 et plus récemment CAP 2016.

Suite aux plans suscités, la banque avait mis en place le plan stratégique, AFAK 2021 qui a été réajusté et rebaptisé « CAP 2023 » pour couvrir la période 2019-2023, au vu des réalisations enregistrées jusque-là. En effet, le bilan d'étape à fin 2018 d'AFAK 2021 a fait ressortir l'opportunité de revoir le plan stratégique de la banque afin de réajuster sa stratégie au vu des transformations de son environnement, notamment le virage digital.

AFAK 2021

- Régionalisation de la banque à travers l'accompagnement de la stratégie de la régionalisation avancée et la mise en place d'un projet de décentralisation des fonctions centrales de la banque ;
- Restructuration du capital et réforme de la gouvernance ;
- Lancement de la Banque Participative ;
- Diversification des sources de PNB et de rentabilité.

CAP 2023

- Développement du réseau ;
- Meilleure maîtrise du risque ;
- Maîtrise des frais généraux ;
- Maîtrise du coût des ressources ;
- Gestion proactive du resserrement des marges ;
- Renforcement de la BFI.

LA BANQUE DE DÉTAIL : UNE OFFRE COMPLÈTE & ADAPTATIVE

Le Crédit Agricole du Maroc met un point d'honneur à accompagner sa clientèle, actuelle et future, en s'adaptant à ses besoins évolutifs. En effet, il ne cesse d'élargir une gamme de produits compétitifs et en phase avec les évolutions conjoncturelles et technologiques.

Elargissement de l'offre en bancassurance

LANCEMENT DU PRODUIT « ISAAF AL AMANE »

Dans le but de développer davantage l'offre des produits de la bancassurance le Crédit Agricole du Maroc a lancé le produit « ISAAF AL AMANE ». Ce produit a pour objet de garantir un panel de prestations à la clientèle et couvre l'assistance en cas de maladie, d'accident et/ou de décès.

Développement de l'offre digitale

PRÉOUVERTURE DES COMPTES EN LIGNE

Dans le cadre de l'accompagnement du Réseau dans la conquête de nouveaux clients et l'augmentation des ouvertures de comptes, le CAM a mis en place « **jedeviensclient** », un parcours digital dédié à la préouverture des comptes en ligne. Ce site qui permet l'entrée en relation avec les prospects est accessible en ligne sur le site institutionnel de la Banque et à l'adresse <https://jedeviensclient.Creditagricole.ma/>.



LANCEMENT DE L'APPLICATION « IMTIAZAT-e »

Dans le cadre de son accompagnement continu des agriculteurs, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place une nouvelle application « Imtiazat-e ». Elle offre un parcours digital aux agriculteurs en leur permettant de :

- Consulter la situation de leurs comptes ;
- Avoir le détail de leurs engagements auprès du CAM ;
- Suivre les dossiers validés dans le cadre du FDA et solliciter une avance FDA ;

- Demander le renouvellement des engagements à court terme ;
- Initier une demande de financement semences et/ou engrais ;
- Initier une souscription à l'assurance multirisques climatique.

LANCEMENT DU PACK DIGITAL « FELLAH-e »

Le Crédit Agricole du Maroc lance « FellaH-e », un nouveau pack digital exclusivement dédié à l'accompagnement des agriculteurs. Ledit pack comprend essentiellement : l'application « Imtiazat-e », la nouvelle carte « Imtiazat-e » qui est dotée de plusieurs avantages en plus des fonctionnalités classiques de retrait et de paiement et du paiement sans contact, ainsi que la solution de mobile payment « Beztam-e ».

Accompagnement de la clientèle pour faire face à la crise de la Covid-19

FINANCEMENT EN FAVEUR DES AUTO-ENTREPRENEURS

En complément des mesures prises par la Banque pour soutenir les entreprises et professionnels en difficulté en période de crise sanitaire, un dispositif de financement en faveur des auto-entrepreneurs a été mis en place par le Comité de Veille Economique. Ce dispositif repose sur un crédit bancaire à taux zéro en faveur des auto-entrepreneurs garanti par le produit CCG « Garantie AE Covid-19 ».

ASSOUPLISSEMENT DES MODALITÉS DE TRAITEMENT DU PRODUIT DE GARANTIE « DAMANE OX4GENE »

En vue de préparer les conditions d'une reprise accélérée des entreprises impactées par la pandémie, le Conseil de Veille Économique a décidé d'assouplir les modalités de traitement du produit « DAMANE OX4GENE ». Les principales mesures prises par le CVE, et adoptées par le CAM, concernent l'assouplissement en matière de justificatifs de crédit et le relèvement du seuil des dépenses ne nécessitant pas de justificatifs.

Le CAM accompagne la Relance économique post-Covid

Dans la continuité des mesures prises par le Conseil de Veille Economique pour soutenir les entreprises en difficulté en cette période de crise, et afin de soulager leur trésorerie et permettre leur relance économique, un dispositif de financement de la relance économique post-Covid-19 a été mis en place. Ce dispositif de financement repose sur la mise en place de deux nouveaux produits :

RELANCE

La garantie « Relance » est une garantie de crédit à moyen/long terme destinée au financement du besoin en fonds de roulement des entreprises réalisant un chiffre

d'affaires supérieur à 10 MDH, impactées par la crise de la Covid - 19 et ce, pour financer la relance de leur activité.

RELANCE TPE

La garantie « Relance TPE » est une garantie de crédit à moyen/long terme destinée au financement du besoin en fonds de roulement des entreprises de petite taille impactées par la crise de la Covid-19 et ce, pour financer la relance de leur activité. Le produit « Relance TPE » est destiné au tissu des entreprises personnes morales ou physiques y compris commerçants, artisans, coopératives et professions libérales réalisant un chiffre d'affaires ne dépassant pas 10 MDH.

LANCEMENT DE «DAMANE RELANCE PROMOTION IMMOBILIÈRE»

Dans la continuité des mesures prises par le Comité de Veille Economique pour soutenir les entreprises en difficulté en période de crise, un dispositif de garantie

dédié aux entreprises de promotion immobilière impactées par la pandémie a été mis en place. « Damane Relance Promotion Immobilière » a ainsi pour objet de financer les entreprises opérant dans le secteur de la promotion immobilière avec des conditions avantageuses.

LANCEMENT DE « DAMANE RELANCE HÔTELLERIE »

Dans le cadre des mesures prises par l'état pour la relance de l'économie nationale, notamment celle du secteur touristique fortement impacté par la pandémie, un contrat programme dédié à ce secteur a été signé entre l'état et le secteur privé. Ce contrat programme repose principalement sur la mise en place d'un nouveau produit de garantie spécifique aux établissements d'hébergement touristiques intitulé « DAMANE RELANCE HÔTELLERIE » garantissant les crédits à moyen/long terme destinés au financement avantageux des besoins en fonds de roulement des établissements d'hébergement touristique réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10 MDH.

LE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC LANCE SA FILIALE DE PAIEMENT : AL FILAHI CASH

Durant le quatrième trimestre 2020, Al Filahi Cash a obtenu l'agrément de Bank Al-Maghrib pour la globalité des services que peut offrir un établissement de paiement notamment :

- L'exécution des opérations de transfert de fonds depuis et vers toutes les agences AFC et agences Crédit Agricole du Maroc ;
- L'ouverture des comptes de paiements, les dépôts et retraits en espèces sur un compte de paiement ;
- L'exécution des opérations de paiement commerçants, des factures, des taxes et impôts et recharges téléphoniques ;
- L'exécution des opérations de transferts nationaux et internationaux, de mise à disposition depuis un compte de paiement vers un GAB ou en espèces, de change, de prélèvements permanents ou unitaires, d'opérations de paiements et retraits par cartes adossées aux comptes de paiement et exécution de virements, lorsque ceux-ci portent sur des fonds placés sur des comptes de paiement.



VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de la Covid-19 et ses répercussions tant au niveau mondial que national. Au sein de la banque, une série d'actions et de protocoles ont été mis en place afin de veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs et des clients, tout en assurant la bonne continuité des activités.

De même, les collaborateurs ont fait preuve d'une mobilisation sans précédent pour s'adapter à ces nouveaux défis, d'autant plus que le CAM a entrepris au cours du 2^{ème} semestre 2020 un grand mouvement de réorganisation touchant aussi bien le réseau que le siège.

Le CAM a donc dû faire face à la crise sanitaire en déployant une batterie de mesures au fil de l'évolution de la situation.

a. Une batterie d'actions pour protéger les collaborateurs

Cette période de crise a été marquée principalement par l'information et la sensibilisation ainsi que la mise en place de plusieurs dispositifs pour prémunir les collaborateurs et les clients contre la propagation de la Covid-19 :

- L'information des collaborateurs quant aux précautions recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé pour se protéger contre la propagation de virus type grippe saisonnière ou autres ;
- La mise en place de mesures préventives, afin de protéger la santé des collaborateurs et de leur entourage à travers des informations sur la Covid-19, ses symptômes ainsi que les différentes mesures à adopter pour réduire le risque de contamination ;
- La sensibilisation des collaborateurs et le renforcement du dispositif de prévention lié à la Covid-19 à travers la mise en place d'un ensemble de mesures restrictives réglementant les déplacements des collaborateurs (y compris à l'étranger), les rassemblements professionnels et l'accès aux locaux ;
- La mise en place de mesures de précaution de nettoyage complémentaires visant à protéger les collaborateurs durant leur présence au sein des locaux du GCAM ;
- L'instauration d'un dispositif de sécurité spécifique au Réseau en limitant le nombre de clients au sein des agences, en fluidifiant leur passage et le déroulement des opérations ;
- Le renforcement des mesures de sécurité et d'hygiène au niveau du réseau, dans le but d'élever le niveau de vigilance ;
- La sensibilisation au port obligatoire du masque suite aux nouvelles recommandations des autorités sanitaires ;
- La création d'une commission Ad Hoc dont la principale mission est d'être une cellule d'écoute et de soutien post confinement pour arbitrer les situations professionnelles, familiales et financières des collaborateurs et choisir les meilleures solutions quant aux difficultés rencontrées ;
- La sensibilisation des collaborateurs sur l'utilisation de l'application « Wiqaytna », afin de suivre les contacts des personnes testées positives au coronavirus ;
- La signature d'ententes médicales afin de renforcer la médecine de proximité.



- La réduction de la circulation et de l'échange des documents papier entre les entités, aussi bien au niveau du Siège que du Réseau. Ce processus a abouti à la mise en place d'un parapheur digital exploité à travers l'outil Mourassalat-E sur mobile et sur poste de travail. Cet outil s'inscrit dans la continuité des efforts de digitalisation du processus courrier.
- Le lancement de deux campagnes de dépistage massif : l'une ponctuelle, réalisée en mai, et ayant concerné l'ensemble des collaborateurs du CAM et des filiales. La deuxième (lancée en Septembre) se déroule par roulement et de façon permanente pour avoir une meilleure maîtrise de la situation sanitaire et offrir des conditions de travail saines et sereines aux collaborateurs ;
- La mise en place d'un protocole de gestion des cas suspects d'infection au coronavirus qui vient renforcer les mesures préventives déjà instaurées pour protéger les collaborateurs et les clients.
- Changement des modalités d'organisation de la campagne de vaccination antigrippale annuelle compte tenu de la conjoncture exceptionnelle liée à la pandémie.

A fréquence régulière et depuis le début de la crise sanitaire, la banque veille à rappeler les mesures préventives et sanitaires, afin de poursuivre les efforts de protection contre les risques de contamination et de propagation de la Covid-19.

Par ailleurs, les actions entreprises ont également concerné l'organisation du travail qui a ainsi connu des changements au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire :

Pour le déroulement des activités dans les meilleures conditions, les moyens nécessaires ont été mis en place au vu des circonstances actuelles dans le respect des règles de confidentialité et de déontologie.

b. Une mobilisation sans précédent des collaborateurs

Comme chaque année, la force de vente s'est mobilisée pour faire réussir les challenges et les campagnes lancées par la banque, notamment le challenge lancé en fin d'année pour dynamiser la collecte des ressources dans un contexte particulier.

Par ailleurs, les collaborateurs ont su faire preuve de solidarité en participant de manière volontaire et générale à l'opération de don au fonds spécial pour la gestion de la pandémie de la Covid-19. Ce don a été réalisé via une retenue à la source selon l'emploi, totalisant ainsi un montant de plus de 15 Millions de dirhams versé en un seul bloc au nom des collaborateurs du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

De plus, l'abnégation des collaborateurs du Réseau a permis non seulement d'assurer la continuité des activités au cours de la période de confinement, mais également de réaliser une opération de distribution des aides aux populations en situation précaire vivant dans des zones non bancarisées par le biais d'une cinquantaine d'agences mobiles (Opération TADAMOUN).

A cet égard, les efforts des collaborateurs en poste dans les points de vente ont été valorisés par l'octroi de primes exceptionnelles :

- D'un montant de 1 000 dirhams net par mois durant le confinement aux collaborateurs des points de vente ;
- D'un montant de 1 000 dirhams par tournée pour les collaborateurs mobilisés pour l'opération TADAMOUN.

Pour entretenir ce lien entre le CAM et son capital humain et se rapprocher encore plus des collaborateurs en dépit des circonstances spécifiques imposées par la crise sanitaire, la banque a lancé CAM Radio, nouveau canal de communication interne.

Cet outil (disponible sur portail et sur mobile) est régulièrement enrichi de différents contenus, notamment des playlists musicales et des podcasts donnant la parole à des intervenants du siège et du réseau. Il permet de tenir les collaborateurs informés sur les sujets d'actualité de la banque mais aussi de rester à leur écoute.

Avoir un support de communication comme CAM Radio permettant de diffuser l'information en continu s'est avéré indispensable lors de la mise en œuvre du chantier de réorganisation qui a changé la configuration du réseau.

c. Une réorganisation des entités du réseau et du siège

Dans une logique d'évolution continue, l'organigramme de la banque a été revu au cours de l'année 2020, les changements apportés ont notamment concerné le renforcement de la fonction RH. De même, le réseau a connu une réorganisation complète :

- Réorganisation de l'organigramme de la banque ;
- Rappel du rattachement hiérarchique et fonctionnel des relais RH à la Direction Centrale Gestion Administrative du DCH ;
- Mise en place d'une nouvelle organisation de la Direction Générale Réseau ;
- Reconfiguration du réseau d'exploitation de manière à reconfirmer le principe de régionalisation du Réseau tout en accélérant les processus de prise de décision pour faire face à la concurrence ;
- Création d'une Direction Centrale Qualité de Vie au Travail et Conciliation ayant pour finalités l'identification et la mise en œuvre d'actions permettant l'amélioration des conditions de vie au sein de la banque et du bien-être des collaborateurs ;

- Réorganisation du Pôle Responsabilités Contractuelles et Performances sous sa nouvelle dénomination «Pôle Performances RH et Qualité de Vie au Travail» ;
- Regroupement des activités de Formation de la banque au sein d'un Pôle dénommé «Pôle Académie du GCAM» ;
- Réorganisation du Pôle Développement Social afin de mieux répondre aux attentes des collaborateurs en matière de prestations sociales et d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie de développement et de promotion des actions socio-culturelles.

C'est ainsi que la banque, forte de son capital humain, a poursuivi son développement tant au niveau humain, organisationnel que commercial face aux défis inédits de l'année 2020.

Enfin, l'effectif de la banque, au 31 décembre 2020, se chiffre à 3 885 collaborateurs (y compris les collaborateurs mis à disposition des filiales) répartis comme suit : siège 39 % et réseau 61 %.

Le réseau a enregistré la mise en place d'une nouvelle configuration et d'un redéploiement des points de vente. En effet, la répartition des PDV par CAM-R a été remplacée par une organisation comprenant : Réseau Corporate, Banque de l'Entreprise, Banque Retail & Agriculture Nord et Banque Retail & Agriculture Sud. Cette répartition réaffecte les DR selon leur domaine de compétence et leur localisation.

L'effectif du réseau, au titre de l'année 2020, compte 2 367 collaborateurs, soit une baisse de 9% par rapport à l'année précédente, essentiellement due à la simplification des organigrammes locaux par le rattachement des activités mutualisables aux services concernés du Siège.

Par ailleurs, il est à noter que les départs enregistrés (principalement des départs à la retraite) n'ont pas pu être totalement remplacés en raison de la baisse du rythme des recrutements causée par la situation sanitaire.



-  Renforcement du dispositif de prévention des sites des sièges par la mise en place d'un plan de continuité d'activité basé sur un système de rotation et de droit au congé ;
-  Changement ponctuel des horaires de travail au niveau des points de vente, suite aux mesures préventives adoptées par notre banque avec retour aux horaires normaux instauré à partir du 15-06-2020 ;
-  Organisation du Travail pour la mise en place de la continuité de service au sein du Siège en raison de l'importante concentration des collaborateurs au niveau des locaux. Présence physique, système de roulement, télétravail et droit au congé ont ainsi été utilisés selon les besoins d'activité ;
-  Report des entretiens annuels d'appréciation dont le lancement avait été prévu en mars afin de limiter au strict minimum les contacts humains qui pourraient favoriser la propagation du virus ;
-  Mise en place d'une nouvelle organisation du travail pour l'ensemble des collaborateurs du Siège pour mieux assurer la sécurité collective et réduire la densité dans les locaux. Ce système basé sur le roulement et le télétravail a réduit l'effectif en présentiel au Siège d'un tiers.



ANCRAGE DU DISPOSITIF DE DÉONTOLOGIE

a. Réalisations en matière de conformité

Veille réglementaire

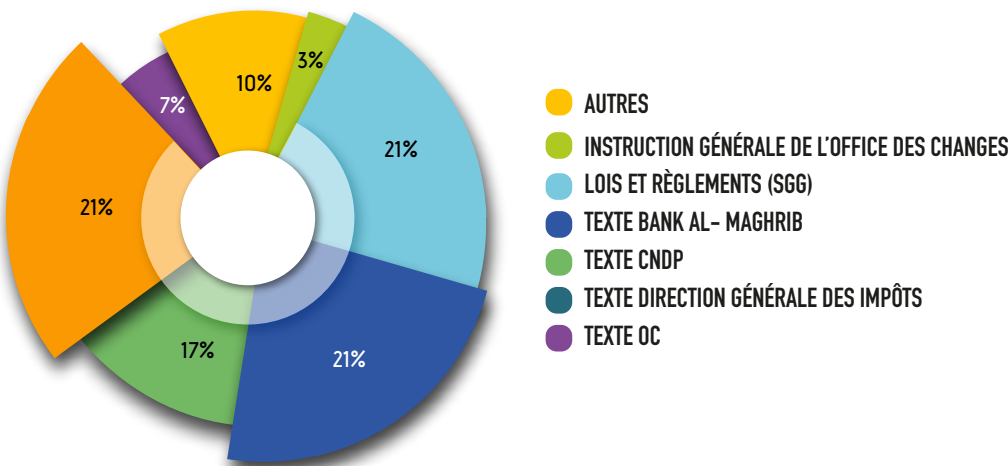
La veille réglementaire est une activité qui consiste à identifier au jour le jour les textes de loi, suivre et anticiper les évolutions législatives et réglementaires à venir.

Sur l'année 2020, la Direction Centrale de la Conformité et de la Déontologie a mis en place un outil de centralisation, de partage et suivi de la veille réglementaire intitulé « ESPACE CAM COMPLIANCE ». Ainsi, la mise à jour du référentiel réglementaire applicable à la banque (310 références réglementaires répertoriées), a permis l'identification de 29 textes réglementaires opposables à la banque dont 9 ont été pris en charge au niveau procédural et 15 ont été répertoriés au niveau de la cartographie.

Parmi les 15 textes répertoriés 4 ont induit de nouveaux risques et le reste a fait l'objet d'une mise à jour de risques de non-conformité existants. Les textes réglementaires les plus marquants sur l'année 2020 se présentent comme suit :

Dispositions générales	Règles d'ordre sanitaire à adopter par le personnel dans les locaux de la banque (délibération CNDP D-107-EUS/2020 du 23/04/2020 régissant le télétravail, Délibération n°D-106-EUS/2020 du 23/04/2020 sur la prise de température)
	Accélération du processus de paiement des fournisseurs (Circulaire du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration du 26 mars 2020 Version arabe)
	Suspension des délais réglementaires en vigueur (Circulaire du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration du 26 mars 2020, version Arabe)
Dispositions fiscales et sociales	Suspension des contrôles fiscaux et des ATD, Report des échéances fiscales (Communiqué de Presse du Comité de Veille Economique du 19 mars 2020)
	Déductibilité des dons accordés au Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie (Communiqué de la DGI du 27/03/2020)
Dispositions bancaires et Réglementation de change	Les délibérations CNDP sur la technique de la reconnaissance faciale (Délibération n°D-108-EUS/2020 du 23/04/2020 relative à la définition de l'usage des technologies de reconnaissance faciale dans le cadre du dispositif du compte à distance par les banques et établissements de paiement)
	Loi de finance 2020 et loi rectificative
	Décret n° 2-19-327 du 9 safar 1441 (8 octobre 2019) pris pour l'application de la loi n° 21-18 relative aux sûretés mobilière.
	Instruction générale de l'office des changes 2020
	Les circulaires relatives aux régularisations spontanées au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger (Circulaire 1/2020 au sujet des modalités de mise en œuvre des dispositions de l'article 8 de la loi de finances n° 70-19 pour l'année budgétaire 2020, relative à la régularisation spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger et circulaire 2/2020 au sujet des modalités de gestion des comptes bancaires et des avoirs détenus dans le cadre de la régularisation des avoirs et liquidités détenus à l'étranger)
	Circulaire 3/2020 sur les facilités de change en faveur des personnes physiques résidentes
	Les mesures exceptionnelles réduisant les amendes fiscales relatives aux incidents de paiement (décret-loi n°2.20.690)
	Les modalités d'application des dispositions de la circulaire n° 5/W/2017 relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés (LC N° 1/DSB/2020 de BAM).

Répartition des 29 références réglementaires identifiées et analysées en 2020 par famille réglementaire



Il est à noter que les principales références réglementaires identifiées relèvent généralement des lois et règlements (SGG), des textes émanant de la Direction Générale des Impôts (DGI), des textes de BANK AL MAGHRIB ou des textes de la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à Caractère Personnel (CNDP).

Projets réglementaires

Le tableau ci-après souligne les principaux projets réglementaires au titre de l'exercice 2020 :

Projets réglementaires	Situation en 2020
Réglementation de change Circulaire 1/2020 au sujet des modalités de mise en œuvre des dispositions de l'article 8 de la loi de finance 2020 relative à la régularisation spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger	En concertation avec les entités concernées, la DCCD a procédé à la mise en place de : Manuel de procédures : note de service sur la régularisation volontaire de la situation fiscale des contribuables (Réf : 08.20.D du 21/01/2020) Adaptations SI et comptables Dispositif de communication et dynamisation commerciale Plateforme de Relation Client dédiée
Réglementation de change Circulaire 2/2020 au sujet des modalités de gestion des comptes bancaires et des avoirs détenus dans le cadre de la régularisation spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger	
Loi des finances 2020 Contribution libératoire relative à la régularisation volontaire de la situation fiscale	
Loi des finances 2020 Contribution libératoire relative à la régularisation volontaire au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger	
Loi des finances 2020 Régularisation des incidents de paiement sur chèques	L'étude d'impact en concertation avec la Direction des Projets Réglementaires (DPR), le recensement de l'ensemble des documents contractuels concernés de la banque et l'intégration du RIB dans les nouveaux contrats ont été réalisés. Par ailleurs, la mise à jour des contrats existants est en cours.
Relevé d'Identité Bancaire (RIB) «Directive N°321/W/2018 relative à l'élaboration et la diffusion du RIB»	
Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)	La Direction a procédé à la rédaction du cahier des charges, au lancement de l'appel d'offre le 22/07/2020 pour l'accompagnement dans la prise en charge des évolutions réglementaire du RGPD et à l'ouverture des plis de l'AO le 28/08/2020.
Ouverture de comptes à distance «LC N°1/DSB/2020 arrétant les modalités d'application des dispositions de la circulaire n° 5/W/2017 relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés»	La préparation des éléments du dossier d'agrément pour l'application Hssab-E a été effectué.
Conventions de compte Circulaire N°15/W/2016 fixant les conventions-types précisant les clauses minimales du compte à vue, compte à terme et du compte titres	L'étude d'impact en concertation avec la Direction des Projets Réglementaires, le recensement des conventions concernées ont été effectués, ainsi que l'analyse et la validation des conventions des comptes à vue et des comptes sur carnet transmises par la Direction centrale juridique.
Devoir de Vigilance Directive N°2/W/2019 relative à l'identification de la connaissance des relations d'affaires, clients occasionnels et bénéficiaires effectifs.	Une étude d'impact a été réalisée en concertation avec la Direction des Projets Réglementaires (DPR). Par ailleurs, les actions identifiées sont en cours de prise en charge par les entités concernées notamment sur le volet procédures et SI, en coordination avec la Direction de vigilance
Devoir de Vigilance Directive N°3/W/2019 relative à la mise en place de l'approche basée sur les risques, en matière d'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés.	
Devoir de Vigilance Circulaire 3/W/2019 modifiant et complétant la circulaire 5/W/2017 relative à l'obligation de vigilance	Une note de service relative à cette Directive a été diffusée. Par ailleurs, la procédure y afférente ainsi que des développements au niveau du SI sont en cours d'analyse et de validation.
Mainlevée Directive N°4/W/2019 relative aux conditions et modalités de délivrance des mainlevées des sûretés garantissant un financement bancaire	
Mobilité Bancaire Directive N°5/W/2019 relative à la mobilité bancaire	La DCCD a réalisé en concertation avec la Direction des Projets Réglementaires une étude d'impact. Ainsi, les modalités de mise en place du guide, la procédure y afférente et la plateforme interbancaire sont en cours de discussion avec GPBM. Des versions projets du guide ont été analysées et transmises pour validation à BAM.
Loi de finance 2020 Identification des résidences fiscales des titulaires de comptes et leurs bénéficiaires effectifs	L'étude d'impact a été réalisée en concertation avec la Direction des Projets Réglementaires (DPR). L'élaboration d'un cahier des charges d'accompagnement pour la mise en conformité avec le CRS (Common Reporting Standard) dans le cadre des accords d'échange automatique des données des comptes financiers à des fins fiscales a été élaboré en collaboration avec la direction des projets réglementaires et transmis à la Direction des achats. Les modalités d'auto certification et du reporting sont à préciser par la DGI.
Réglementation de change Circulaire 3/2020 relative aux facilités de change en faveur des personnes physiques résidentes	Impacts en cours de prise en charge au niveau procédural.
Sûretés mobilières Loi 21-18 relative aux sûretés mobilières	La banque a mis en place une procédure interne relative à la gestion des sûretés mobilières réf NS 19/20D du 17 Mars 2020. En outre, la migration du stock des Garanties et la procédure relative aux sûretés nécessitant la dépossession sont en cours de prise charge.
Droit d'accès à l'information Loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information	Le lancement de la consultation sur l'opposabilité de la loi a été effectué. Par ailleurs, la désignation de l'entité en charge de la réception et du traitement des demandes d'accès à l'information est en cours.

Revue et validation des documents organisationnels

Durant l'année 2020, La Direction Centrale de la Conformité et de la Déontologie a participé à l'élaboration et la validation de 30 procédures dont 9 avec une commission pluridisciplinaire. Ci-après les principales thématiques :

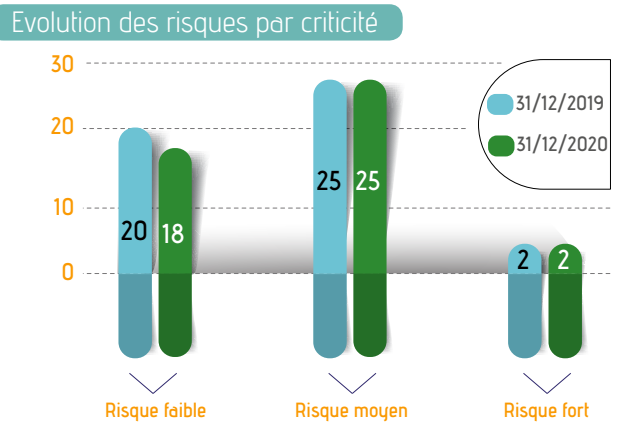
- Régularisation volontaire de la situation fiscale ;
- Gestion des sûretés mobilières au niveau du Registre National Electronique des Sûretés Mobilières ;
- Suivi des suspens de règlement/ livraison des titres ;
- Information et facturation client sur les opérations titres ;
- Modalités de souscription des nouveaux produits/services de la banque.

Cartographie de Risques de Non-Conformité

Cartographie

Les travaux de la cartographie arrêtés au 31/12/2020 font ressortir les résultats suivants :

- Le nombre de risques de non-conformité identifiés est passé de 47 au 31/12/2019 à 45 risques au 31/12/2020 dont 2 risques forts, 25 risques moyens et 18 risques faibles ;
 - Le nombre de risques de non-conformité qui ont été clôturés durant l'exercice 2020 est de 8 ;
- En terme de cotation, il n'y a pas eu de migration durant la période analysée.



	31/12/2019	Nouveaux risques	Risques clôturés	31/12/2020	Variation
Risque faible	20	3	5	18	-2 Risques
Risque moyen	25	3	3	25	0
Risque fort	2	0	0	2	0
Total	47	6	8	45	-2 Risques

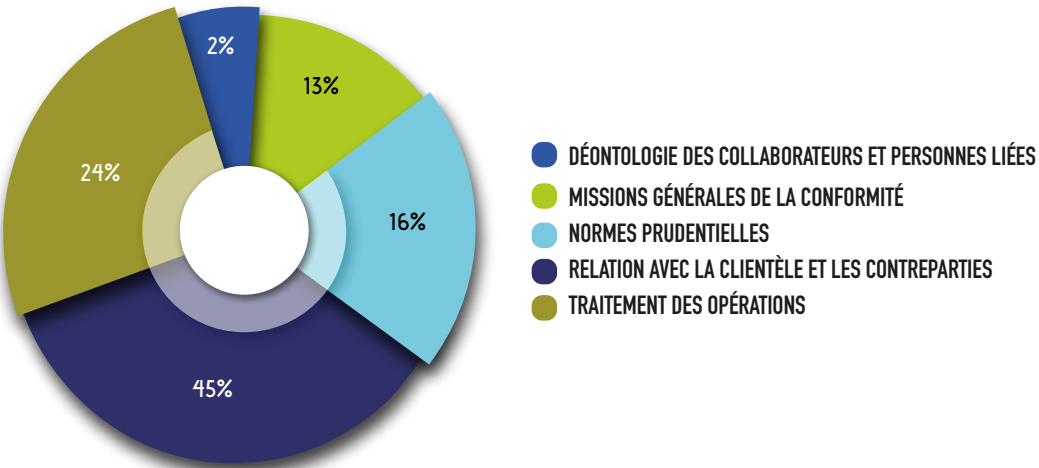
- Les risques faibles ont diminué de 2 risques en passant de 20, au 31/12/2019, à 18, au 31/12/2020, cette évolution s'est matérialisée par l'identification de 3 nouveaux risques et la clôture de 5 risques.
- Les risques moyens ont stagné à 25 risques avec l'identification de 3 nouveaux risques et la clôture de 3 risques.

Les 6 nouveaux risques identifiés concernent les volets suivants :

- Certaines dispositions liées aux activités externalisées ;
- Loi 31-13 sur le droit d'accès à l'information et la délibération CNDP y afférente ;
- Décision du ministre de travail et insertion professionnelle n° 137-19 relative à la réparation des accidents du travail ;
- Directive n° 50/G/2007 du 31/08/2007 relative à la gouvernance au sein des EC et attribut réglementaire régissant les apparentés ;
- Réalisation et dépossession des sûretés mobilières ;
- Conditions et modalités de délivrance de mainlevées des sûretés garantissant un financement bancaire.

Répartition des Risques de Non-Conformité par domaine de conformité:

Près de la moitié des risques (45%) relève du volet « Relation avec la clientèle et les contreparties ». Près du quart (24%) des risques relève du volet « Traitement des opérations », près du tiers des risques relève à part égales entre les volets « Normes prudentielles » (16%) et « Missions générales de la conformité » (13%).



Procédure interne relative au dispositif RNC et veille réglementaire

La Direction de la conformité a enrichi, revu et transmis pour validation et diffusion la procédure interne relative à la mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité ainsi que la procédure interne sur la veille réglementaire.

Dispositif PDP

Suivi du Dispositif PDP

La Direction Centrale de la Conformité et de la Déontologie a poursuivi durant l'exercice 2020 le processus de pilotage du dispositif de protection des données personnelles de manière à inscrire la banque dans une démarche continue de mise en conformité à la loi 09-08 dont les principales actions réalisées sont :

Montage et traitement des deux dossiers de demande d'autorisation CNDP pour :

- * L'application Hssab-E relative à l'ouverture de compte à distance y compris le volet appel visio conférence ;
- * L'opération Tombola-vignette 2021.

Traitements des demandes d'avis de conformité relatifs à la PDP émanant des métiers (Wafasalaf, CDG prévoyance, AFD, site institutionnel, site « je deviens client », etc.).

Mise en conformité au RGPD

La Direction de Conformité Métiers a élaboré le cahier des charges « gaps analysis » pour la mise en conformité avec le règlement européen RGPD. Le lancement de l'appel d'offre et l'ouverture des plis ont été effectués, ainsi que la sélection du prestataire. Le démarrage du projet est prévu en Février 2021.

Continuité du déploiement du dispositif FATCA

Durant l'année 2020, les principales actions d'accompagnement à la mise en conformité au dispositif FATCA se traduisent notamment par les actions suivantes :

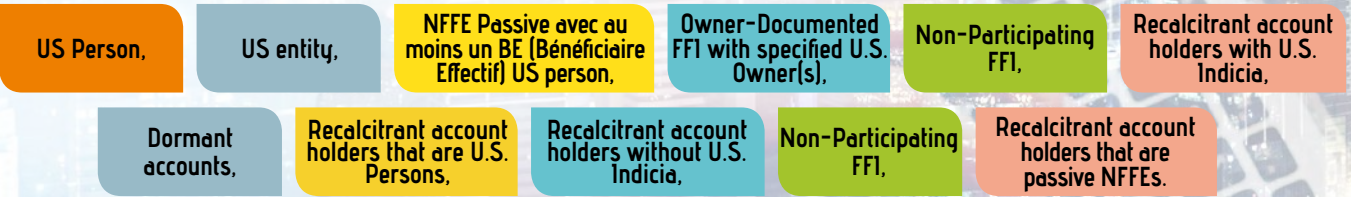
- Appui, conseil et recommandations sur les exigences réglementaires relatives au reporting FATCA au titre de l'exercice 2019 (Transmis le 15 juillet 2020) ;
- Participation à l'élaboration et la validation de l'additif du reporting (Transmis le 29 Décembre 2020) ;
- Clôture de la consultation juridique par un expert externe sur des problématiques liées à la loi FATCA.

Ainsi, dans le cadre du reporting annuel à destination de l'IRS au titre de l'année 2019 portant sur l'ensemble des clients ayant des indices d'américanité (44 clients) et ayant ouvert un compte auprès du CAM sur l'année 2019, un seul client a été reporté en tant que client récalcitrant en l'absence d'un formulaire FATCA dûment renseigné.

La banque a entamé la prise de contact avec ce client afin de remédier à cette situation dans les plus brefs délais.

Procédure relative au reporting FATCA

Dans le but de fluidifier, clarifier, harmoniser et formaliser le processus du reporting FATCA, la Direction de conformité Métiers a entamé des réunions avec l'équipe projet pour la mise en place d'une procédure qui décrit les étapes d'élaboration et de transmission du reporting FATCA destiné à l'IRS pour les clients concernés à savoir :



Formation & Sensibilisation

Formation PDP au profit des nouvelles recrues

Durant le 1^{er} trimestre de l'exercice 2020, les actions de formation et de sensibilisation relatives au volet conformité ont principalement concerné le Dispositif de Protection des Données à caractère Personnel.

La Direction de la Conformité a poursuivi le processus de déploiement du dispositif PDP (Protection des Données Personnelles) de manière à inscrire la banque dans une démarche continue de mise en conformité à la loi 09-08.

E-learning: Collaboration avec CAM Académie pour la conception de contenus digitalisés pour les thématiques de la PDP et la Déontologie

Durant l'année 2020, la Direction Centrale de la Conformité et de la Déontologie a travaillé en étroite collaboration avec l'Académie du GCAM sur un module de formation E-learning comprenant les thématiques de la PDP et de la déontologie et a procédé à la finalisation du contenu ainsi qu'à la conception d'illustrations y afférentes.

b. Réalisations en matière de déontologie et éthique professionnelle

Politiques de déontologie

Afin de répondre aux exigences des correspondants étrangers de la banque et de se mettre à niveau aux meilleures

pratiques nationales et internationales en matière d'éthique et de déontologie, la DCCD a procédé à la rédaction de trois politiques visant le renforcement du dispositif de déontologie, il s'agit de :



Dispositif de Management anticorruption

Dans le cadre des orientations nationales destinées à la lutte contre la corruption et suite aux exigences imposées par les correspondants étrangers et les bailleurs de fonds, la Direction de la Déontologie a lancé un projet de mise en place d'un dispositif de Management anticorruption en se basant sur l'application de la norme ISO 37001 et à l'instar des dispositifs déjà mis en place par certaines banques de la place. De ce fait, un cahier des charges détaillé a été préparé contenant les phases suivantes :



Déontologie processus achat

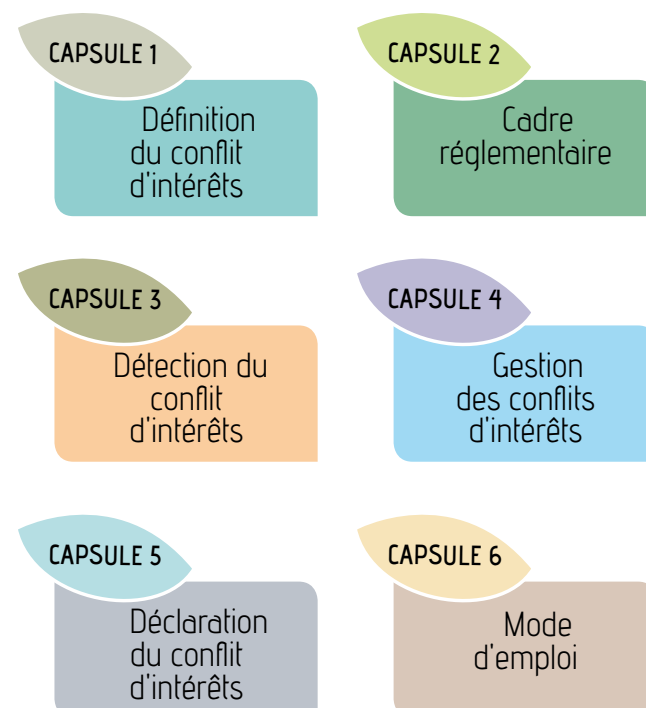
Dans le cadre du renforcement du dispositif de déontologie en vigueur et dans l'objectif d'instaurer un climat axé sur la confiance mutuelle et la sécurité avec les partenaires et prestataires du GCAM, la Direction de la Déontologie a rédigé une charte responsable des achats ayant pour objectif d'encadrer la relation liant le groupe avec ses partenaires et prestataires en matière éthique et déontologique.

Actions de formation

Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice écoulé et avant la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus, la Direction de la Déontologie animait des sessions de formation au profit des nouvelles recrues afin de les initier et de les sensibiliser dès leur intégration sur les fondamentaux de l'éthique professionnelle.

Actions de communication

Après l'action de conception et de diffusion en interne d'affiches de sensibilisation sur la thématique de la déontologie au niveau du Groupe, la Direction a entrepris l'élaboration d'une série de capsules vidéo intitulée « Tout savoir sur la gestion du conflit d'intérêts » :



Les capsules étant finalisées, la diffusion est prévue durant l'exercice 2021 sur le portail interne du Groupe. L'objectif de ces actions est de vulgariser le dispositif global de déontologie et d'expliciter en particulier le dispositif de gestion des conflits d'intérêt.

Conformité des filiales

Durant l'année 2020, la Direction Centrale de la Conformité et de la Déontologie a poursuivi sa stratégie d'alignement du dispositif de conformité et de déontologie des filiales à celui déployé au niveau de la banque, à travers :

- La rédaction de conventions régissant les interactions entre les entités du contrôle interne du CAM et les filiales ;
- Conseil et accompagnement des métiers et des filiales (MSIN, MAROGEST, HOLDAGRO, AKHDAR BANK) pour la conformité FATCA ;
- Accompagnement des filiales Al Filahi Cash et CAM leasing pour la mise en place d'un dispositif PDP, le montage des dossiers de notification à la CNDP et l'élaboration des clauses PDP à intégrer dans leurs contrats et conventions.

CONSOLIDATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

On entend par risque de crédit le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la Banque. Ce risque concerne notamment les crédits octroyés bilan et hors bilan.

1) LA FONCTION GESTION DU RISQUE CRÉDIT

Le GCAM accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste, de la pratique d'un mode de gouvernance efficace et efficient afin de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques fixés et au développement des métiers de la Banque tout en garantissant sa pérennité.

La gestion du risque crédit est centralisée au niveau du Domaine Gestion du Risque Crédit. Ce dernier a pour mission d'identifier, surveiller, prévenir et maîtriser le risque crédit tout en veillant au respect des dispositions réglementaires et directives en matière de gestion du risque crédit. Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement du Domaine Gestion du Risque Crédit lui permet de remonter rapidement les points de faiblesse soulevés et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

Le Domaine Gestion Globale du Risque intègre plusieurs composantes organisationnelles (Pôle Engagements PME et Professionnels, Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE, Pôle Réalisation des Engagements, Pôle Management du Risque Crédit) qui interagissent afin de disposer d'une vision transverse et objective du risque de crédit, suivre la qualité du portefeuille, puis assurer le respect et la mise en œuvre de la politique générale de la banque en matière d'engagements et de maîtrise du risque crédit.



La responsabilité de gestion et suivi du risque crédit est l'affaire de tous les acteurs qui sont parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre :

- Les instances de gouvernance de la Banque ;
- Le Directoire ;
- La Direction Générale Réseau en charge de l'élaboration, la mise en œuvre de la politique commerciale, le pilotage stratégique et le suivi global du portefeuille engagements ;
- Le Domaine Gestion Globale des Risques en charge de la surveillance et du pilotage global de la mise en œuvre de la politique générale de la Banque en matière d'engagements et de maîtrise du risque de crédit ;
- Le Domaine Remedial Management ayant pour rôle le recouvrement amiable et judiciaire des créances en souffrance et des créances radiées comptablement.

La gouvernance et l'organisation risque crédit s'articulent autour des principes suivants :

- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque crédit ;
- La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et insuffisances à l'organe dirigeant ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités : des chartes pour les comités stratégiques et des notes de services pour les comités opérationnels ;
- La prise de décisions stratégiques en matière de risque crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la Banque ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- Le déploiement d'une organisation adéquate adaptée à la taille ainsi qu'à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la Banque et à ses activités ;
- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque crédit partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la Banque ;
- L'intégration de la fonction risque crédit dans la planification stratégique ;

- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la Banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles.

2) LA POLITIQUE GÉNÉRALE DU RISQUE CRÉDIT

La Politique Générale du Risque Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la Banque en conformité avec ses orientations stratégiques. Elle est déclinée sous plusieurs formes : secteur d'activité, filière, segment de marché et régions.

Cette politique est validée par le Comité des Grands Risques émanant du Conseil de Surveillance et fait l'objet d'une revue périodique. Elle est susceptible de mise à jour lorsque la situation économique et financière des marchés le justifie. A cet effet, dès le début de la crise sanitaire de la Covid-19 et face au déficit pluviométrique de la campagne agricole, une politique risque de crédit spécifique a été mise en place permettant d'apporter un appui et une réponse aux besoins des différents clients particulièrement impactés, tout en garantissant une maîtrise des risques à travers un dispositif dédié assurant le pilotage et la surveillance du risque crédit.

La mise en œuvre de cette politique repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière, adapté à la nature des activités et cohérent avec les objectifs et la stratégie de la Banque. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque crédit, à travers des procédures, chartes, fiches produits, normes indicatives de financement, recueil des comités et compétences, fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

3) DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

a. Dispositif d'octroi de crédit

Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle, des projets à financer et une analyse de la capacité de remboursement des contreparties ;

- La sélection et l'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
- Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
- La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
- La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- La structuration des opérations de crédit : un objet économique avéré, une maturité en conformité avec l'objet du crédit, une garantie ou sûreté pour conforter la position de la Banque ;
- La notification des modalités du crédit à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
- L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
- L'utilisation d'un système informatique de Workflow

de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les déblocages de crédit ;

- Le déploiement de contrôles à priori avant le déblocage du crédit.

Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, son activité et ses besoins, le point de vente (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié (Workflow). Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs, selon le schéma délégataire.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou du siège selon les niveaux de compétences.

Un suivi rapproché des décisions des comités de crédit est assuré ainsi que leur mise en œuvre dans les délais.



b. Dispositif d'évaluation du risque crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

Notation interne

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque crédit et repose sur les principes directeurs suivants :

- Qualité de la notation permettant de suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque crédit ;
- Cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ;
- Attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- Revue au moins une fois par an de la notation interne du client ;
- Utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- Suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- Evaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- Appréciation périodique par le régulateur et les comités internes compétents de la qualité du portefeuille par classe de risque à travers des reportings agrégés ;
- Revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité.

Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation gérés par le partenaire sont scorés à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique.

Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

c. Dispositif de pilotage du Risque Crédit

Le dispositif mis en place repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :

- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la Banque ;
- L'élaboration d'études économiques et sectorielles permettant d'orienter les choix stratégiques et d'identifier des risques émergents susceptibles de

devenir significatifs ;

- La détection le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- La surveillance en permanence de la production de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du respect de la politique générale du risque crédit ;
- La plus grande réactivité face aux signes précurseurs de défaut ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
- L'évaluation et la surveillance régulière de la qualité des engagements par axe de pilotage ;
- La revue du portefeuille de crédit réalisée de façon périodique ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes ;
- Le pilotage de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- L'appréciation de la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

d. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des créances repose sur les principes généraux suivants :

- La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- La veille en permanence à la régularité et la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement avec le suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
- La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- La synergie et la solidarité entre tous les intervenants du Réseau et Siège chargés du suivi ;
- La tenue régulière de Comités de Suivi des Créances.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des



critères de classification parmi les créances en souffrance. La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché.

En matière de couverture, les créances sensibles donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux au moins égale à 10% de l'encours global sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de relever le niveau de la provision.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles se tient trimestriellement. Il décide des créances à intégrer ou à retirer de la liste des créances sensibles, du niveau de provisionnement de chaque créance et des plans d'actions à entreprendre.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des Créances En Souffrance

Le déclassement des créances est une mesure permettant à la Banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses,

les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement et Radiation décidant du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et de leur radiation comptable se tient trimestriellement. Concernant la couverture des créances en souffrance par des provisions, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en la matière.

Le dispositif de recouvrement des créances revêt une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du portefeuille engagement. Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- L'adoption d'un plan d'actions annuel ;
- L'élaboration de tableaux de bord et reportings ;
- L'analyse de la performance des prestataires.

4) RISQUE DE CONCENTRATION

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la banque qui a mis en place une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Le risque de concentration est géré à travers un dispositif de limites qui permet de s'assurer en permanence du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés

ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont in fine destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.

Ce dispositif de limites fait l'objet d'un suivi régulier afin de :

- Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
- Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
- Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

Lorsque l'analyse de la nature des risques fait apparaître des concentrations excessives au regard notamment des fonds propres, de la capacité bénéficiaire, et/ou de la qualité du dispositif de mesure et de surveillance des risques, la Banque peut être conduite à réduire ses expositions, à un rythme adapté à la situation, de manière à les rendre compatibles avec sa surface financière et son organisation interne.

Le dispositif de limites retenu par la Banque est revu autant que nécessaire et réévalué à intervalles réguliers. Il est suivi par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Grands Risques et le Comité d'Audit

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque potentiel lié aux variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières... Ces pertes pourraient diminuer la valeur de ses portefeuilles et ainsi peser sur le résultat du CAM.

La gestion des risques de marché au sein du CAM a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elle a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la Banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

1) LES RISQUES LIÉS AU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Le portefeuille obligataire varie en fonction de plusieurs facteurs représentant autant de risques qui pourraient baisser la valeur du portefeuille. Ces risques sont classés en deux catégories :

a. Les risques systémiques

Le risque systématique ou risque de marché peut être défini comme le risque de variation du prix d'une grandeur économique constatée sur le marché. Dans cette optique, il s'agit de l'incertitude quant aux gains qui résultent des changements dans les conditions du marché telles que : la valeur du marché, le taux d'intérêt ou encore le taux de change.

Le risque de taux d'intérêt :

Ce risque mesure le degré d'exposition du porteur d'un titre sur l'évolution ultérieure des taux sur le marché. A cet effet, une évolution défavorable des taux aura une conséquence directe sur le portefeuille obligataire ; puisqu'il existe une tendance opposée entre les prix des obligations et les taux d'intérêt, une hausse des taux sur le marché pendant une certaine période se traduira logiquement par une réduction appréciable des cours des titres.

Le risque de taux de change :

Ce risque concerne les émissions libellées en devises, et réside dans la possibilité de variation des prix de la devise par rapport à la monnaie nationale.

b. Les risques spécifiques

Le risque de crédit

Le risque de crédit peut être défini comme la perte potentielle que peut subir la banque suite à un événement



de crédit touchant l'une de ses contreparties. De manière plus précise, le risque de crédit englobe deux notions qui diffèrent en fonction de l'événement de crédit à l'origine des pertes :

- **Le risque de défaut**

Ce risque correspond à l'incapacité de l'émetteur à honorer ses engagements, c'est-à-dire de rembourser sa dette (principal + coupons). Dans une telle situation, la banque est susceptible de subir une perte si elle ne recouvre qu'une partie du montant dû.

- **le risque de dégradation de la qualité de crédit**

ce risque correspond à une détérioration de la santé financière de l'émetteur. Il en résulte une hausse de la prime de risque (ou spread).

c. Autres risques :

Risque de concentration ou risque de répartition

Ce type de risque est lié à la présence d'une grande concentration d'un même type d'actif ou d'un même type de marché dans le portefeuille. De ce fait, l'évolution de ce type d'actif ou de ce type de marché fait la loi dans le portefeuille.

2) LES RISQUES LIÉS AU PORTEFEUILLE ACTIONS ET OPCVM

Risques de marché :

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors-bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque lié aux portefeuilles « actions & OPCVM » correspond à la possibilité de subir une perte en capital entre le moment de l'achat et celui de la revente des titres. Cette potentialité est prise en compte par la prime de risque. À savoir, l'écart de rendement attendu d'une action ou d'un OPCVM par rapport à un actif dit sans risque. Les opérations de marché entraînent de nombreuses prises de risques. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- **Le risque de contrepartie** : il expose le créancier au risque de voir la contrepartie incapable de rembourser sa dette à l'échéance convenue.
- **Le risque opérationnel** qui peut advenir si des erreurs sont commises en instruisant des paiements

ou en réglant des transactions post-marché.

- **Le risque de liquidité** : il apparaît quand une entreprise ne parvient pas à transformer certains avoirs illiquides en avoirs liquides, ce qui l'empêche de remplir ses obligations financières.

- **Le risque de concentration** (division de risque) : décrit le niveau de risque du portefeuille d'une banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie, un secteur, une SDG, une classification, ...

3) LES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ CHANGE

Risque de change : c'est la perte qui peut se matérialiser à la suite d'une variation des cours de change.

Risque sur les taux d'intérêt : ce risque est lié à l'augmentation ou diminution soudaine des taux d'intérêt devises et qui peut affecter les positions en devises de la banque.

Risque de concentration : Il décrit le niveau du risque du portefeuille (Terme et Financement) de la banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie ou un seul secteur d'activité.

4) STRATÉGIE DES RISQUES MARCHÉ

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du CAM, celle-ci s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse. Par ailleurs, la politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le conseil de surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché ;
- Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra Day pour le compte propre...) ;
- La définition des rôles et des responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.

5) POLITIQUES DES RISQUES MARCHÉ

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers. Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- Un dispositif de limites opérationnelles ;
- Un dispositif de gestion des risques de marché ;
- Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation ;
- Un dispositif de suivi des indicateurs.

C'est dans ce sens que l'instance de gouvernance se concrétise par un comité "BFI, Trésorerie et ALM" ayant pour principales missions :

- Valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers. Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI ;
- Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque ;
- Élaborer et suivre le dispositif de gestion des risques de marché.

a. Dispositif de gestion des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanents ;
- Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

b. Dispositif de limites opérationnelles:

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatives à l'activité taux, ainsi que pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- La limite de taille maximale de position de change à terme ;
- La limite sur position courte de change ;
- Les limites relatives aux durations, sensibilité et taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.

La gestion des limites est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- Analysées et accordées par les comités compétents ;
- Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- Revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.



c. Dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation

Le CAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché, en l'occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et duration pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

La Sensibilité

La sensibilité est un indicateur qui permet d'anticiper les réactions d'un titre (ou d'un portefeuille) aux fluctuations des taux. Elle mesure la variation relative de son prix de marché pour une variation des taux donnée.

Duration

La duration d'une obligation est la durée moyenne au bout de laquelle l'obligation rembourse son prix d'achat. La duration varie dans le temps sans jamais excéder la maturité résiduelle de l'obligation. La variation de la duration dépend de la maturité de l'obligation, de son taux facial et de son taux de rendement. Lorsque la maturité est longue, la duration est élevée.

Value at Risk (VaR)

La VaR d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donné et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VaR est l'approche historique en ce qui concerne l'activité taux, action et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé. Pour l'activité change, le CAM retient le calcul de la VaR selon la méthode variance-covariance. Cette méthode repose sur une matrice de variance-covariance des rendements des cours des différentes devises selon un

niveau de confiance de 99% et un horizon temporel d'une journée. Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le CAM utilise d'autres moyens de gestion des risques de marché, notamment, des stress tests et Back tests et ce, dans un but de valider le modèle de calcul adopté.

Stress tests

Parallèlement au modèle interne VaR, Le CAM effectue des simulations de stress test au titre du risque de marché pour l'ensemble des compartiments des activités des marchés selon l'exigence réglementaire, ainsi que des simulations internes sur le portefeuille de négociation dans des cas extrêmes tenant compte de la structure du portefeuille et des conditions du marché et les risques y afférents, cela se concrétise via :

- Un système de reporting réglementaire périodique ;
 - Un système de reporting interne de gestion relatif au processus de surveillance des risques.
- Les principaux scénarii retenus sont :
- Une variation de taux de +/-5bps, +/-10bps, +/-25bps et +/-50bps (indicateurs globaux et par tranche de maturité);
 - Une variation des cours de +/-1% et 0.5% tenant compte de composition du panier MAD et la corrélation entre EUR et USD ;
 - Une variation des prix titre de propriété de +/-10% à +/-15%.

Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché

Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul, de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation. Les Actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation, le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (Trading book).

Selon l'article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à courts termes, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrages. Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation.

Les exigences en fonds propres au titre du risque de marché sont calculées selon le modèle standard à l'exception de celles de la position de change qui sont calculées selon la méthode avancée.

d. Dispositif de suivi des indicateurs :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des indicateurs risques financiers. Le management de la banque s'assure via un système de reporting périodique des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limites.

e. Système de gestion :

L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées sur un outil de gestion. Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateurs, identifiant, mot de passe et tout type de gestion des habilitations et des restrictions d'accès, etc.) Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation (quatre statuts différents), il est possible de contrôler toute action liée à une opération et d'en identifier son auteur, son objet, son horodatage, etc. Le système dispose des pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et des méthodes apportées au référentiel et aux opérations.

Des reporting destinés à BAM, au Directoire et aux comités ad-hoc sont édités, notamment ceux relatifs au dépassement de limite ou de ratio réglementaire, suivi trésorerie, etc.

Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des creux qui sont générés automatiquement.

6) LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité économique des entreprises principalement en raison du confinement et de la baisse de la consommation et de la production qui en ont découlées. Pour le secteur bancaire, cette crise se traduit par une augmentation significative du risque crédit, de marché et un impact sur la manière de financer des entreprises. Face à la crise, la banque centrale BAM a pris des mesures adaptées pour relancer la sphère financière et économique. Parmi les mesures prises :

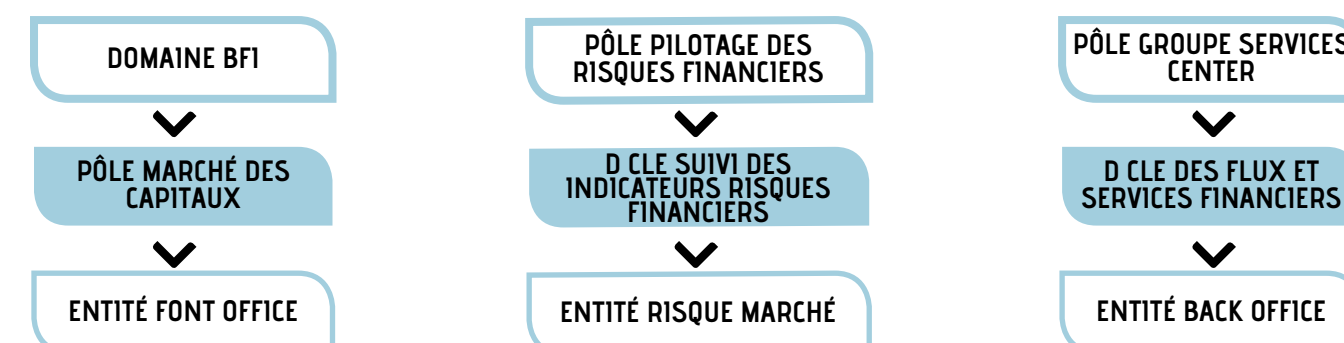
- La réduction des taux d'intérêts de 75 pbs ;
- La libération totale de la réserve monétaire ;
- L'élargissement des possibilités des garanties éligibles aux emprunts.

Dans ce contexte, le CAM a mis en place des mesures pour assurer une gestion optimale de la crise sanitaire et un retour à une situation normale. En effet, il a mis en place un dispositif de gestion de risque afin de mieux appréhender les nouveaux risques auxquels la banque est confrontée, et il a également établi de nouvelles approches de gestions en termes de risques de marché :

- Le CAM a mis en place une batterie de mesures par activité afin d'atténuer l'impact de la Covid - 19 et de pérenniser sa position dans le paysage bancaire marocain, et ce à travers :
 - La réallocation optimale des ressources marché en favorisant les actifs qui présentent une meilleure adéquation du couple risque/rendement ;
 - L'intégration des effets de la crise dans l'estimation du risque et dans les scénarios de stress test internes ;
 - La diversification des secteurs afin de minimiser ceux qui sont les plus touchés par la crise.

7) ORGANISATION DU PÔLE PILOTAGE DES RISQUES FINANCIERS

Le dispositif organisationnel repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles des entités de traitement (Front et Back Office). Les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement :



RISQUES ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste d'une part, à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de la liquidité et de la position de taux prise par l'établissement à court, moyen et long terme, et d'autre part, à étudier la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais du programme de simulation de crise élaboré en interne.

1) POLITIQUE DE LA GESTION DES RISQUES ALM

Dans le cadre de son métier, et à l'aide des indicateurs pertinents et réconfortants, l'ALM vise au sein du CAM à maîtriser dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité et en assurant une allocation des capitaux propres de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.

La politique de la gestion Actif Passif s'étale sur plusieurs pratiques par type de risque :

a. Gestion du risque de liquidité :

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Les gestionnaires ALM, dans leurs travaux réguliers, analysent la série des impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif, en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste précisément à comparer entre eux, et période par période, les flux projetés de l'actif et du passif. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée.

La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps, permet au comité ALM et à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers et ce à travers une analyse statique et dynamique.

En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours des opérations en stock déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, elle élargit le périmètre d'analyse en ajoutant à l'évolution future des encours du stock, celle des hypothèses de production nouvelle.

Les gestionnaires ALM sont tenus aussi de répondre aux normes prudentielles requises par BKAM dans le cadre du contrôle externe des banques, et ce à travers le calcul, pilotage et communication interactive mensuelle avec BKAM des reportings réglementaires et du ratio de liquidité à court terme LCR; l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs et afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille

à la réalisation d'un ensemble de stress test de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des Fonds propres.

A cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le résultat net, le produit net bancaire, la marge nette, les fonds propres réglementaires, les gaps de liquidité...

L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.). Le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la Banque à travers un reporting dédié dans ce sens.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration...) couvrant le court, et moyen termes et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir en cas de besoin de trésorerie les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité DSI, Trésorerie et ALM.

Par ailleurs, suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité.

Ainsi, au 31 décembre 2020, le LCR du CAM s'est établi à un niveau au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois, de même sur le long terme (10 ans).

Il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée au cours de l'exercice 2020.

Stratégie de financement et refinancement mise en place :
Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer

un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs et cela en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciale et financière de la banque. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarios qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

Gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 :

Dans le cadre du contexte pandémique lié à la crise sanitaire Covid-19, et afin de faire face à ses effets sur les différents agrégats financiers et de risque de la banque, l'ALM a recommandé la mise en place de plusieurs actions, en vue de garantir la disponibilité en liquidité et de respecter les exigences réglementaires de la banque en matière des ratios prudentiels tout au long de la durée de la crise sanitaire, à travers notamment :

- L'augmentation des plafonds d'encaisse de l'ensemble du réseau;
- L'approvisionnement continu des GAB;
- Le recours au refinancement auprès de BAM pour répondre notamment aux besoins de financement de nouveaux produits Relance et Damane Oxygène ;
- Le renouvellement des tombées d'échéances des ressources à terme et de certificats de dépôts;
- Le maintien du niveau de PTF d'actifs liquides et réalisables de la banque ;
- Le suivi rapproché des indicateurs et des limites de liquidité de la banque.

En outre, en vue d'anticiper les répercussions de la crise sanitaire sur l'activité bancaire, l'ALM a procédé à une étude d'impact de plusieurs scénarios de crise, selon multiples niveaux de sévérité et sur la base de plusieurs hypothèses de chocs, sur les différents agrégats financiers et de risques de la banque.

De ce fait, compte tenu des résultats de l'étude d'impact et afin de respecter les exigences réglementaires en matière d'indicateurs de liquidité, l'ALM a réitéré sa recommandation de mettre en place les mesures susmentionnées, tout en bénéficiant également des nouvelles décisions et mesures déployées par la banque centrale notamment l'élargissement de l'éventail des collatéraux, les révisions à la baisse du taux directeur et la libération intégrale du compte de la réserve obligatoire.

b. Gestion du risque de taux :

La Direction de l'ALM au sein du Crédit Agricole du Maroc, analyse aussi le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires: l'une en intérêts courus, et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux. L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable. En effet, l'impasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi de ce risque qui se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la Banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- Mesure des impasses/Gaps de taux : sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- Veille au respect des limites réglementaires notamment: l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
- Réalisation des stress test : le gestionnaire ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pb, 200 Pb (réglementaire) et 300 Pb, sur le PNB et les Fonds Propres économiques de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
- Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi des risques de taux :

Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- Les Gap's de taux sur les différentes tranches de maturité ;

- L'impact sur le PNB prévisionnel d'une variation de taux (en %) ;
- L'impact sur la valeur économique d'une variation de taux (en %) .

Méthodologies de mesure des risques de base et optionnels :

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gap's de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du bilan / hors bilan, utilisées dans la mesure des Gap's de taux, intègrent un ensemble d'hypothèses. D'une part, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT, etc.), d'autre part, les actifs et passifs à taux variable, sont écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et modalités de leur révision :

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : +/- 5% du PNB prévisionnel ;
 - Impact taux choc 200 Pbs en % des FP réglementaires : +/- 20%.
- Principales limites en termes d'impasses en taux :
- Impasses en taux à 1 mois : Min 2 Mrds dirhams ;
 - Impasses en taux à la tranche « 1-3 mois » : Min -7 Mrds dirhams ;
 - Impasses en taux à la tranche « 3-12 mois » : Min -5 Mrds dirhams ;

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion d'un comité ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de la limite.

La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :



Au 31 décembre 2020, nous constatons que l'étude d'impact statique d'une variation de taux de +/-200 Pbs ressort un impact sur le PNB de +/-1,0%, ainsi que l'impact sur la valeur économique s'élève à +/-1,3%, soit en respect des limites réglementaires en vigueur.

c. Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change. La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des

positions de change de la banque inscrites dans le bilan / hors bilan.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans les gaps de taux et de liquidité respectifs.

2) PRÉSENTATION DU COMITÉ BFI TRÉSORIE ET ALM

Le Comité BFI Trésorie et ALM se charge par la suite de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaires pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de l'établissement (de taux, de liquidité, de change, de prix et de contrepartie financière). La fréquence de tenue du Comité est trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions avancées par les gestionnaires ALM.

Le Comité suit les orientations à moyen et long terme prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixer les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau du risque tolérable par activité et procéder à l'analyse du bilan et des différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.

Dans le cadre de ses missions, le Comité doit également veiller aux équilibres bilanciaux de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan, et ce, par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

3) DESCRIPTION DU BACKTESTING DES MODÈLES D'ÉCOULEMENT

La gestion du risque de taux et risque liquidité repose sur des modèles d'écoulement.

Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la direction ALM.



RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

En conformité avec les exigences réglementaires, le GCAM a mis en place une Direction Centrale au sein du Domaine « Contrôle et Audit Général Groupe » en charge de l'évaluation, du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels, directement rattachée au Directoire.

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau du GCAM vise à mesurer et suivre les risques opérationnels avérés et potentiels et à mettre en œuvre les actions correctives afin d'en limiter l'impact. Le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM au titre de l'arrêté au 31/12/2020 concerne les principales lignes métiers de la Banque ainsi que ses principales filiales.

Compte tenu du contexte lié à la crise sanitaire, le GCAM a déployé une série de mesures et de procédures en vue d'atténuer les risques opérationnels générés par les effets de la pandémie, tout en veillant au maintien de la continuité de ses services, avec une attention particulière portée à la santé et à la sécurité de ses clients comme de ses collaborateurs.

1) POLITIQUE DU GCAM EN MATIÈRE DE RISQUES OPÉRATIONNELS

Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, à travers un Dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du GCAM, elle a pour enjeux de :



2) ORGANISATION DE LA FILIÈRE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques, elle veille à la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des Managers Risques Opérationnels rattachés à la Direction du Risque Opérationnel, et positionnés au niveau d'un ou plusieurs métiers, ils sont les garants de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels.
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et des filiales dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des correspondants risques opérationnels (entités de contrôle internes ou autres) au niveau du siège, du réseau et des Filiales chargés d'identifier les incidents et risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées.
- Des chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevées par les entités de contrôle interne.

Le pilotage et le suivi du Dispositif de gestion des risques opérationnels est assuré par la mise en place d'une gouvernance déclinée à travers les instances suivantes :

Le comité risque Opérationnel Groupe :

Organe spécialisé de la banque chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du Dispositif Risque opérationnel, il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions.

Le comité risque Opérationnel métier :

En charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et incidents, de la validation des mises à jour de la cartographie, de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

3) PRINCIPAUX OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Cartographie des risques opérationnels :

La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place des stratégies pour les atténuer.

Cette approche comprend à la fois la prévention des problèmes potentiels (événements) et la détection au plus tôt des problèmes actuels (incidents), elle s'articule autour de :

- Approche par processus consistant à rencontrer les responsables métiers pour s'exprimer sur les risques inhérents à leur activité (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, contrôles réalisés par les entités de contrôle, ...) ;
- Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau et Siège, Relais Risques Opérationnels, Contrôle Général, Réclamations...).

Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels, l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.

Au 31/12/2020, il a été procédé à la mise à jour semestrielle de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :

- L'analyse des événements, incidents et pertes de la période émanant des différentes sources (Rapport du Contrôle Permanent, Audit Général Groupe, Réclamations et métiers) ;
- La revue et validation de l'évaluation, la hiérarchisation et la cotation des risques en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
- L'amendement de la cartographie des risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;

- La mise à jour des référentiels au niveau de l'outil de gestion (processus, entités, utilisateurs, SI) ;
- La classification des risques selon le dispositif de pilotage mise en place.

La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors du comité risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Suivre la fréquence et la qualité de la remontée des incidents sur la période ;
- Analyser les incidents sur la période et émettre des préconisations ;
- Analyser les indicateurs de risques opérationnels et suivre les seuils ;
- Statuer sur l'état d'avancement des plans d'action ;
- Présenter et valider la mise à jour de la cartographie (nouveaux risques, évolution de la criticité classification ...).

Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques:

La mise en place de la cartographie des risques au sein de la banque a permis de définir les plans d'actions à mettre en place pour parer ou atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels identifiés, le suivi de ce dispositif est assuré par la Direction des projets réglementaires au sein du « Pôle Développement ». Les risques liés à la catégorie « interruption de processus dysfonctionnement des systèmes » sont couverts par la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA/PSI), qui vise à pallier une impossibilité d'assurer le fonctionnement normal d'un service ou d'un site en raison d'un événement majeur, comme une panne du système d'information, un incendie, une grève...

Processus de collecte des événements, incidents et pertes

La collecte des incidents répond à un objectif de connaissance du coût du risque, d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne et à des objectifs réglementaires :

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- La remontée au fil de l'eau des événements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leurs périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- La détection des événements et des incidents à travers la remontée à fréquence régulière émanant des acteurs du dispositif de contrôle interne (Contrôle permanent, Audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc procède au calcul de ses fonds propres réglementaires conformément aux dispositions fixées par Bank Al Maghrib et aux directives du comité de Bâle III en la matière.

Au terme de l'année 2020, les fonds propres réglementaires du GCAM se sont stabilisés à 12,5 milliards de dirhams.

En MDH	2020	2019
FONDS PROPRES	12 470 395	12 454 828
Fonds propres de base	9 346 762	9 123 754
Fonds propres complémentaires	3 123 633	3 331 074

Les fonds propres réglementaires du GCAM se composent de deux catégories : les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires.

Les fonds propres de base représentent 75% en 2020 et les fonds propres complémentaires se situent à 25%.

RATIO DE SOLVABILITE

Le ratio de solvabilité permet de mesurer la capacité de la banque à faire face aux différents chocs systémiques et conjoncturels.

Les normes Bâle II/III définissent deux types de ratios de fonds propres qui sont adoptés par le GCAM dans le cadre de sa conformité aux exigences de Bank Al Maghrib.

Sur base consolidée, le ratio de solvabilité a atteint 13,74% tandis que le ratio des fonds propres de base s'est situé à 10,30%.

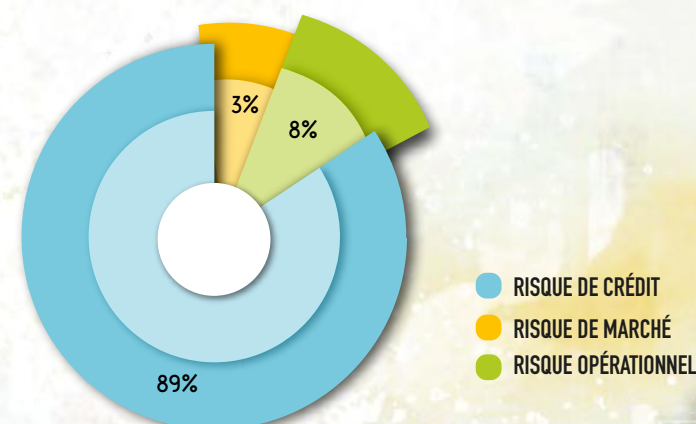
La répartition des actifs pondérés du GCAM au terme de l'exercice 2020 se présente comme suit :

Au 31 décembre 2020, la répartition des actifs pondérés du GCAM, selon l'approche standard, indique une forte allocation des fonds propres de la banque au dépend des risques liés aux crédits avec 81 milliards de dirhams, soit environ 89% du total des actifs pondérés.

En ce qui concerne les actifs pondérés au titre des risques opérationnels, ceux-ci sont calculés selon l'approche d'indicateur de base. Le GCAM a alloué durant l'exercice 2020 près de 7,6 milliards de dirhams à ces risques.

Au titre de l'exercice 2020, les actifs pondérés au titre

du risque marché ont atteint 2,3 milliards de Dirhams et représentent 3% du total des actifs pondérés.



ENGAGEMENT DURABLE DU GROUPE

04 • Mission de service public
• Démarche RSE



MISSION DE SERVICE PUBLIC

ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Banque historique de l'agriculture et premier partenaire des agriculteurs, le Crédit Agricole du Maroc est fortement mobilisé auprès de l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur afin d'assurer le développement de l'écosystème agricole à travers la mise en place de dispositifs financiers spécifiques qui répondent à l'ensemble de leurs besoins.

Durant cette année où la conjoncture économique et sociale a été fortement impactée par les retombées de la pandémie de la Covid-19 et la sécheresse, le CAM a confirmé son engagement effectif pour la relance économique et la lutte contre les effets de la Covid-19 à travers une série de mesures et d'actions au bénéfice de l'ensemble de la clientèle avec une attention particulière pour le monde rural et le secteur agricole. La Banque a ainsi

joué un rôle crucial dans la distribution des aides de l'Etat en mobilisant aussi bien ses points de vente que son réseau d'agences mobiles permettant ainsi aux populations des zones les plus reculées d'accéder aux aides octroyées dans le cadre de la lutte contre les effets de la pandémie.

La banque s'est également fortement mobilisée pour lutter contre les effets de la sécheresse et soutenir la résilience du secteur agricole impacté par un déficit de pluviométrie au début de cet exercice. Elle a fortement contribué à sauvegarder la sécurité alimentaire du pays notamment en finançant les importations et ce tout en poursuivant son accompagnement des stratégies nationales à travers l'opérationnalisation du Programme national Al Moustatmir Al Qaraoui d'un côté et la mobilisation pour l'accompagnement de Génération Green 2020-2030 de l'autre.

I- L'AGRICULTURE MAROCAINE EN 2020

(SOURCE MAPMDREF)

Céréales d'automne

- Superficie semée : environ 4,34 millions Ha, dont 7% en irrigué, soit 95% du programme (4,85 millions Ha) contre 4,7 millions Ha la dernière campagne à la même date ;
- Répartition : blé tendre (43%), l'orge (34%) et le blé dur (23%) ;
- Production : elle avoisine les 32 millions de quintaux, soit une baisse de 39% par rapport à la campagne précédente (52 millions de quintaux). Celle-ci est répartie par espèce comme suit :
 - Blé tendre : 17,7 millions de quintaux, soit environ 55% de la production céréalière attendue ;
 - Blé dur : 7,9 millions de quintaux, soit près de 25 % de la production globale ;
 - Orge : 6,4 millions de quintaux, soit 20 % de la production totale en céréales.

Légumineuses alimentaires

- Superficie semée en légumineuses alimentaires : environ 236 480 Ha, soit une baisse de 16% par rapport à la campagne précédente 282 950 Ha.
- Répartition : les principales espèces cultivées sont les fèves (36%), les petits pois (13%), les lentilles (12%), la fèverole (13%) et les pois chiches (24%) et autres (2%).
- Production des légumineuses : elle est évaluée à près de 2,13 Millions de quintaux contre 2,24 Millions de quintaux au titre de la campagne agricole 2018/19.

Les fourrages

- La superficie couverte par les fourrages est de l'ordre de 584 100 Ha dont 44% en irrigué, enregistrant ainsi une hausse de 10% comparativement aux réalisations de la campagne agricole précédente (532 125 Ha).

- Les principales espèces cultivées sont l'orge fourragère (22%), la luzerne (21%), l'avoine (16%), le bersim (12%), le maïs fourrager (11%), les mélanges fourragers (7%), la fèverole (5%) et autres (6%).
- La production fourragère est d'environ 16,61 millions de tonnes, soit en hausse de 3% par rapport à la campagne agricole précédente (16,07 millions de tonnes).

Les cultures sucrières

- La superficie semée en betterave à sucre a atteint 57 386 Ha en baisse de 2% par rapport aux réalisations de la campagne agricole précédente (58 380 Ha). La production brute de betterave à sucre est évaluée à environ : 3,6 millions de tonnes, en baisse d'environ 8% par rapport à 2018/19 (3,9 millions de tonnes).
- La superficie en place de la canne à sucre a atteint 12 649 Ha avec une production d'environ 790 000 tonnes, soit une hausse d'environ 42% par rapport à 2018/19 (560 000 tonnes).
- La production globale de sucre est de 530 000 tonnes contre 591 000 tonnes comparativement à la campagne agricole précédente, soit un taux de couverture de 41% des besoins nationaux en ce produit.

Productions prévisionnelles des arbres fruitiers

Comparativement à la campagne agricole 2018/19, les productions des arbres fruitiers sont comme suit :



Agrumes : 2,3 millions de tonnes soit une augmentation de 31%



Olivier : 1,6 millions de tonnes soit une augmentation de 14%



Dattes : 149 000 de tonnes soit une augmentation de 4%

Situation des cultures d'exportations (EACCE 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020)

Exportations globales des primeurs : 1 416 000 T en hausse de 12% par rapport à la campagne précédente à la même date, dont les réalisations de la tomate se sont élevées à 567 000 T, dénotant ainsi une hausse de 5% comparativement à la campagne précédente à la même date ;

Exportations des agrumes : 527 000 T soit une baisse de 26% par rapport à la campagne précédente à la même date.

II- MESURES DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS FACE A LA CONJONCTURE DIFFICILE

Fidèle à sa mission de service public et au soutien permanent apporté aux agriculteurs durant les situations difficiles, le CAM a mis en place un ensemble de mesures permettant d'atténuer l'impact des aléas climatiques et de la pandémie.

1) MOBILISATION D'UNE ENVELOPPE ADDITIONNELLE DE FINANCEMENT DE 1,5MMDH

Le CAM a mobilisé une enveloppe additionnelle de financement de 1,5 MMDH selon la répartition suivante :

- 500 MDH pour le produit **Lakssiba** permettant aux éleveurs d'acquérir l'orge (à 2DH/Kg) mis à leur disposition dans le cadre de l'opération menée par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et aussi de répondre à l'ensemble des besoins à court terme des agriculteurs pratiquant l'élevage d'embouche et l'élevage laitier;
- 600 MDH pour le produit **Filaha Rabiya** permettant de financer les besoins des agriculteurs des périmètres favorables désirant mettre en place leurs cultures printanières programmées ou en remplacement des cultures d'hiver affectées;
- 400 MDH pour le produit **Lghars** permettant aux agriculteurs d'assurer l'entretien nécessaire de leurs vergers et sauvegarder ainsi les futures productions.

2) EXTENSION DU PRODUIT LAKSSIBA AUX ÉLEVEURS TRANSHUMANTS

En collaboration avec les structures du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et afin de sauvegarder le cheptel transhumant, le CAM a financé les besoins des éleveurs pratiquant la transhumance afin qu'ils puissent bénéficier, eux aussi, de l'opération de l'orge subventionnée lancée par le MAPMDREF.

Ces crédits sont plafonnés à hauteur de 10.000 Dh/éleveur transhumant.

3) OPÉRATION DE TRAITEMENT DE L'ENDETTEMENT DES AGRICULTEURS

Le CAM a lancé une opération de traitement de l'endettement pour l'ensemble des agriculteurs opérant dans toutes les filières de productions agricoles en fonction de leurs encours :

- Traitement automatique pour les petits agriculteurs :
 - Report avec décalage des échéances des crédits Moyen et Long Terme ;
 - Report des échéances de crédits de campagne ;
 - Possibilité de bénéficier d'un crédit moyen terme dans le cadre d'AMAQ pour faire face aux besoins de l'exploitation.
- Traitement au cas par cas pour les autres agriculteurs : examen de la situation d'endettement et facilités de paiement accordées selon la capacité de remboursement. Ce traitement concerne aussi bien les clients du Crédit Agricole du Maroc que ceux de Tamwil El Fellah.

4) ENCOURAGEMENT AU REMBOURSEMENT DES ÉCHÉANCES AGRICOLES 2020

Le GCAM a mis en place une incitation visant l'encouragement des agriculteurs à rembourser les échéances agricoles de la campagne 2020. Cette initiative a tenu compte des doubles contraintes subies par les agriculteurs : la sécheresse et les effets du confinement imposé par la Covid-19.

Cette incitation spéciale a pour objet de récompenser exceptionnellement les clients réguliers de la Banque : les agriculteurs qui s'acquitteront intégralement des échéances de leurs crédits à l'agriculture (Court et Moyen Long Terme de la période allant du 01 janvier au 31 décembre 2020) bénéficieront d'une ristourne sur le montant des intérêts de 0,75 %.

5) FINANCEMENT DES IMPORTATIONS DE BLÉ ET ALIMENTS DE BÉTAIL

Dans le but de soutenir l'approvisionnement du marché national en produits agricoles de grande nécessité tels que le blé tendre, le blé dur, l'orge et les autres aliments de bétail (son, paille, tourteaux...), le CAM a mis en place un ensemble d'actions portant sur deux volets :

- Un accompagnement des sociétés importatrices clientes opérant dans ce domaine, et ce, par le renouvellement des lignes de crédit, l'examen des possibilités de leur extension au cas par cas, l'utilisation des mécanismes de garantie de la Caisse Centrale de Garantie et un accompagnement spécifique aux opérations à l'international ;
- Un accompagnement pour l'opération d'importation de 2 165 000 quintaux d'orge subventionné.

6) APPUI AUX AGRICULTEURS DE LA RÉGION FÈS-MEKNÈS

Fidèle à son rôle d'outil de l'État pour l'accompagnement de l'agriculture et du monde rural, le Crédit Agricole du Maroc s'est mobilisé pour accompagner les mesures préconisées par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts afin de faire face aux dégâts causés par la tempête de grêle au niveau de la région de Fès-Meknès. A cet effet, la banque a mis en place un dispositif spécifique pour apporter l'appui nécessaire à l'ensemble des agriculteurs sinistrés, clients et non-clients, et permettre ainsi aux opérateurs de dépasser cette conjoncture difficile en les accompagnant pour la continuité et le développement de leurs activités.

Ce dispositif s'appuie sur deux volets essentiels : le traitement de l'endettement et l'accès au financement tout en prenant en compte les spécificités de chaque catégorie d'agriculteurs.



Ainsi, pour les producteurs clients de la banque, le CAM a prévu, selon les cas :

- Un report des échéances des crédits de campagne ;
- Un report avec décalage des échéances des crédits MLT ;
- Une consolidation de l'encours ;
- Un financement des nouveaux investissements et du besoin en fonds de roulement ;
- Le financement de la prochaine campagne.

Ces mesures pourraient être cumulées en fonction du degré de sinistralité constaté.

Pour les agriculteurs sinistrés qui ne sont pas clients de la banque, le CAM a étudié la possibilité de les accompagner pour le renouvellement de leurs investissements avec financement du besoin en fonds de roulement ainsi que le financement de leur prochaine campagne.

7) APPUI AUX ENTREPRISES AGRO-INDUSTRIELLES

D'un autre côté, et pour aider les entreprises agro-industrielles à faire face aux répercussions de la pandémie de la Covid-19, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a procédé au lancement, dans le cadre de l'accompagnement des démarches « DAMANE RELANCE » et « DAMANE OXYGENE », de deux produits "CAM Relance" et "CAM Relance TPE", destinés aussi

bien au monde rural qu'au milieu urbain pour soulager la trésorerie des entreprises et leur permettre de redémarrer ou de poursuivre leurs activités.

8) DIAGNOSTIC DES SECTEURS AGRICOLES ET AGRO-INDUSTRIELS

En vue de proposer un soutien spécifique aux différents types de clients et de leur assurer un accompagnement adapté, la Banque a établi un diagnostic global du secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie pendant cette conjoncture difficile. Ce diagnostic présente l'état des lieux et les contraintes structurelles des filières de production et de l'agro-industrie.

Il a porté sur :

- Les céréales, les légumineuses, l'arboriculture fruitière notamment les agrumes, l'olivier et d'autres productions arboricoles, le palmier dattier et les fruits rouges ;
- Les exportations des fruits et légumes ;
- Les filières animales particulièrement l'alimentation du bétail, l'élevage laitier et l'aviculture ;
- Le secteur des filières agro-industrielles.

Les principales conclusions tirées de ce diagnostic, en dehors des contraintes structurelles de chaque chaîne de valeur agricole, peuvent se résumer comme suit :

- Trois filières ont été principalement affectées : les céréales dans les périmètres bour essentiellement le blé tendre et le blé dur, les agrumes dans le Souss et la filière avicole ;
- Les exportations des fruits et légumes ont connu un accroissement important ;
- Les autres filières agricoles et l'agro-industrie ont été partiellement impactées par la faible demande due à la baisse du pouvoir d'achat, le déplacement limité de la main d'œuvre, la perturbation des chaînes logistiques et par l'augmentation des coûts de transport, de travail de collecte et de conditionnement.

III- DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2020-2021

Pour le lancement de la campagne 2020-2021, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place un dispositif innovant à 360° qui s'appuie sur l'expertise et le savoir-faire de la banque en tant que leader du financement du monde agricole et agroalimentaire.

Ainsi, afin de soutenir la relance économique et conformément aux Hautes Orientations Royales, le Crédit Agricole du Maroc, en phase avec son rôle de banque citoyenne et de partenaire de référence de l'agriculture nationale et du monde rural, a doublé cette année son enveloppe de financement dédiée au secteur agricole.

Le Groupe a alloué un budget de 8 milliards de dirhams à l'accompagnement de la campagne agricole 2020-2021, en lieu et place des 4 milliards de dirhams traditionnellement engagés lors de chacune des campagnes précédentes.

Cette montée en puissance en termes de financement alloué au secteur agricole a pour objectif principal de servir l'opérationnalisation des grands axes de la nouvelle Stratégie "Génération Green 2020-2030". Agriculteurs, entrepreneurs ruraux et agro-industriels seront ainsi en mesure de pérenniser leur activité et générer des emplois et de la croissance au sein du secteur, contribuant ainsi à l'émergence d'une classe moyenne en milieu rural. Des offres spécifiques ont été développées pour les différents acteurs de la chaîne de valeur agricole, afin de répondre au mieux à leurs besoins de financement et d'accompagnement.

Cette enveloppe de financement de 8 milliards de dirhams se décline comme suit :

	4 MMDH	Pour l'agriculture via des crédits de fonctionnement et d'investissement dédiés à l'équipement et à la modernisation des exploitations agricoles.
	3 MMDH	Pour l'agro-industrie à travers des crédits de fonctionnement et d'investissements pour les projets agro-industriels et alimentaires.
	1 MMDH	Pour l'encouragement de la création d'une classe moyenne dans le milieu rural et le développement de l'entrepreneuriat à travers des financements adaptés aux activités économiques en milieu rural (hors agriculture) et aux projets porteurs générateurs de revenus et de valeur ajoutée.



Des dispositifs d'accompagnement innovants

Aux côtés de ce financement exceptionnel, le Crédit Agricole du Maroc a lancé un dispositif innovant à 360° qui vise à soutenir la résilience du secteur agricole. Aligné avec les orientations du nouveau plan stratégique Génération Green 2020-2030, ce dispositif s'articule autour des axes suivants :

Un soutien sur-mesure « Filière-Région » :

Afin de prodiguer un accompagnement à la fois différencié et personnalisé aux différentes filières de production agricole, le Crédit Agricole du Maroc adopte une approche tenant compte des objectifs et contraintes de chaque filière selon une vision matricielle Filière/Région. Cette approche prend notamment en considération l'impact de la situation climatique sur l'activité agricole et ses écosystèmes. L'approche régionale du CAM se traduit ainsi par des mécanismes bénéficiant à l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur, tout en étant adaptés aux spécificités et contraintes de chaque filière/région.

Appui à l'émergence d'une classe moyenne rurale :

Dans le cadre du déploiement du programme Intelaka initié par Sa Majesté le Roi, le Crédit Agricole du Maroc est en charge du déploiement du dispositif spécifique au monde rural et agricole : Al Moustatmir Al Qaraoui. Ce dispositif innovant, qui englobe aussi bien un accompagnement financier que non financier, verra ainsi la création de nouveaux produits dédiés combinant incitations de l'Etat et crédit bancaire, et ce afin d'accompagner la stratégie agricole Génération Green 2020-2030 dont les piliers

reposent sur la promotion de l'élément humain en milieu rural et la pérennité du développement agricole.

Au titre de ces nouveaux produits, le CAM a mis en place un premier pack spécifique dénommé « Pack CAM - Génération Green Jeunes », destiné aux jeunes agriculteurs ainsi qu'à la jeune entreprise rurale de services à l'agriculture.

La banque lancera également, dans ce cadre, un pack dédié à l'accompagnement des ayants-droit dans le cadre du projet de Melkisation des terres collectives, afin de financer leurs besoins à titre individuel (personnes physiques) ou en groupement.

Digitalisation

Le Crédit Agricole du Maroc a fait du digital un levier stratégique de croissance et de différenciation, destiné à faciliter l'accès aux services bancaires aux populations du monde rural - notamment les résidents des zones enclavées. Une large gamme de produits digitaux a ainsi été déployée par le CAM afin de favoriser l'inclusion financière de ces populations.

Politique de proximité et inclusion financière

De par sa vocation de banque solidaire et citoyenne, le CAM accorde une attention particulière à l'amélioration de l'inclusion financière des populations rurales, particulièrement les plus enclavées. C'est à cet effet que la banque déploie son réseau d'agences mobiles, dont l'effectif a doublé pour passer de 50 à 100 agences mobiles qui sillonnent le Royaume pour faciliter l'accès aux services de la banque aux populations les plus éloignées.

IV- DEPLOIEMENT DU PROGRAMME NATIONAL AL MOUSTATMIR AL QARAOU « AMAQ » ET APPUI À LA CRÉATION D'UNE CLASSE MOYENNE RURALE

Formalisé le 27 janvier 2020 par plusieurs signatures de convention devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le programme Intelaka s'articule autour d'une nouvelle génération de produits de garantie et de financement à des taux spécifiques (2% et 1,75%) à destination des TPE, des jeunes porteurs de projet, du monde rural, du secteur informel et des entreprises exportatrices. Mobilisant les différents acteurs du secteur financier, le programme Intelaka consiste à impulser une nouvelle dynamique entrepreneuriale en levant les contraintes et obstacles liés à l'accès au financement afin de favoriser l'insertion socio-économique des jeunes, notamment dans le monde rural.

Intelaka comprend également la mise en place du Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat, en application de la convention signée le 27 Janvier 2020 entre le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Bank Al Maghrib et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc. Cofinancé à parts égales entre l'État et les Banques, ce fonds d'appui a été doté d'une enveloppe de 6 MMDH sur une durée de 3 ans. Sur Hautes Instructions Royales, une contribution complémentaire de l'ordre de 2 MMDH a été apportée par le Fonds Hassan II en vue de financer spécifiquement les projets de nature agricole et rurale, traduisant ainsi l'attention particulière portée par Sa Majesté au développement du monde rural, notamment la nécessité de favoriser l'émergence d'une classe moyenne rurale comme évoqué dans le discours royal prononcé à l'occasion de l'ouverture du Parlement en octobre 2018. Porté par le Crédit Agricole du Maroc et Al Barid Bank, Al Moustatmir Al Qaraoui est le dispositif spécifique pour le monde rural et agricole. Il s'adresse aux TPE, PE, jeunes porteurs de projets, jeunes entreprises innovantes, auto-entrepreneurs, petites exploitations agricoles, futurs projets d'investissement dans le cadre de l'opération de melkisation des terres collectives, ainsi que tout projet agricole compatible avec les vocations définies dans le cadre de la stratégie nationale de développement. Il concerne l'ensemble des secteurs d'activité du monde rural et agricole, à l'exception de la pêche hauturière et de

la promotion immobilière, à destination des :

- Entreprises de moins de 5 ans réalisant un chiffre d'affaires maximum de 10 MDH (sauf pour les entreprises exportatrices vers l'Afrique) ;
- TPE existantes et justifiant de plus de 5 ans d'activité sous réserve de présenter un projet de modernisation et/ou de reconversion vers des cultures à forte valeur ajoutée. Doté d'un taux fixe préférentiel de 1,75% HT, Al Moustatmir Al Qaraoui bénéficie de Damane Intelak Al Moustatmir Al Qaraoui, produit de garantie dédié ciblant les petites exploitations agricoles, les TPE, les porteurs de projets ainsi que les auto-entrepreneurs du monde rural. Damane Intelak Al Moustatmir Al Qaraoui garanti à hauteur de 80% les crédits octroyés par le Crédit Agricole du Maroc dans ce cadre et dont les montants peuvent aller jusqu'à 1,2 MDH avec une réduction des sûretés et garanties. Pour le déploiement de AMAQ, le Crédit Agricole du Maroc s'engage à fournir :
- Un accompagnement financier complètement repensé et adapté au cycle de vie et au niveau de maturité de l'entreprise ;
- Un accompagnement non financier des entreprises à travers le conseil et la mise à leur disposition de l'expertise de la banque et de son écosystème ;
- Une convergence vers un objectif commun entre la banque et l'entreprise en matière de croissance et de création d'emploi.



De plus, un dispositif spécifique et dédié a été mis en place comprenant les axes suivants :

1) SIGNATURE D'UN PARTENARIAT ENTRE LE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC ET AL BARID BANK

Formalisé par une convention signée sous la Présidence de Sa Majesté le 27 janvier 2020, ce partenariat se décline autour de trois principaux axes mettant en exergue la complémentarité et les synergies potentielles de ces deux acteurs.

Outre le renforcement de la couverture géographique notamment dans les communes de moins de 20.000 habitants et la desserte du plus grand nombre, ce partenariat porte comme objectifs :

- Le financement des TPE ;
- L'inclusion financière ;
- La digitalisation.

1.1 • Financement des TPE :

Portant sur le financement des TPE, le premier volet du partenariat vise à développer une synergie entre les deux institutions en s'appuyant sur la complémentarité de leur présence territoriale, à travers notamment le réseau d'agences bancaires d'Al Barid Bank, pour collecter les besoins des TPE locales en matière de financement et leur apporter un accès à l'offre TPE du Crédit Agricole du Maroc.

S'adressant aux TPE présentes dans le périmètre rural, le réseau dédié dans un premier temps à cette opération sera de 1.200 agences (600 agences du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales : Tamwil Al Fellah, Ardi et Al Akhdar Bank, et 600 agences de Al Barid Bank et Al Barid Cash). Ce dispositif permettra ainsi au Groupe Crédit Agricole du Maroc et à Al Barid Bank de participer conjointement au financement des TPE en fonction des dispositions de leurs agréments respectifs et de l'expertise de chacun des établissements et de répondre aux besoins d'une frange importante du tissu économique marocain.

Ce premier volet s'adresse aux TPE actives dans le périmètre rural, en raison de leur rôle majeur dans la lutte contre la précarité, le renforcement de l'intégration sociale et l'amélioration du niveau de vie des populations.

1.2 • Inclusion financière :

Inscrit dans la continuité de ces objectifs, le second volet du partenariat vise l'inclusion financière à travers le déploiement d'un ensemble d'actions conjointes destinées à promouvoir la bancarisation, l'éducation financière, et l'accompagnement non financier des populations des zones enclavées, non desservies par les services bancaires. Les deux institutions se mobiliseront pour permettre aux populations concernées d'intégrer le circuit bancaire (ouverture de compte, moyens de paiement, épargne, crédits...) grâce notamment aux services de conseil et d'assistance, à une couverture géographique la plus large possible et à des créneaux horaires élargis.

1.3 • Relais digital :

L'inclusion digitale permettra de réduire davantage les contraintes géographiques et horaires en rendant les banques dans un premier temps, puis l'ensemble des acteurs de l'économie, accessibles à chaque individu, indépendamment de son emplacement spatio-temporel. En renforçant ce lien entre populations rurales et urbaines, entreprises, quelle que soit leur taille, établissements bancaires et autres acteurs et organismes en mesure d'accompagner leur implication dans leur développement et celui de leur pays, l'inclusion digitale représente un levier d'insertion sociale et économique.

2) DISPOSITIF SPÉCIFIQUE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

2.1 • Trois programmes complémentaires pour accompagner tous les types de porteurs de projets

Au bénéfice du monde rural, le Crédit Agricole du Maroc a développé une offre spécifique dans le cadre du Al Moustatmir Al Qaraoui qui se décline en 3 programmes complémentaires, gérés selon des approches différenciées :

- **Programme 1** : nouvelles créations de TPE non agricoles dans le monde rural (moins de 5ans) ;
- **Programme 2** : nouvelles créations de TPE agricoles (moins de 5ans) ;
- **Programme 3** : modernisation des TPE agricoles déjà clientes du CAM, reconversion significative de l'exploitation agricole, mécanismes de financement innovants.

2.2 • Des outils spécifiques

- **Une Task Force pour le pilotage** : Pour répondre aux enjeux du déploiement du programme Al Moustatmir Al Qaraoui, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place une task force en charge de la coordination transversale et du reporting mensuel.

- **Des process d'accueil et de gestion optimisés** : avec une approche personnalisée et un dispositif souple et agile, le Crédit Agricole du Maroc met l'accueil des porteurs de projet au cœur de ses préoccupations avec la mise en place d'un process de traitement spécifique permettant d'apporter une réponse en 3 semaines maximum.

- **Des formations sur-mesure pour le réseau** :

un dispositif de formation sur-mesure sera mis en place par le Crédit Agricole du Maroc afin de former et de sensibiliser les différents acteurs assurant l'interface et l'accueil des porteurs de projets.

- **Des outils de gestion spécifiques**: Des outils spécifiques de gestion et pilotage comprenant canevas, grilles de scoring, systèmes d'information, ...

2.3 • Un réseau de distribution dense et optimal

Outre le réseau propre au Groupe Crédit Agricole du Maroc comprenant le réseau d'agences du Crédit Agricole du Maroc, de la Fondation Ardi et de Tamwil El Fellah le déploiement du Programme Al Moustatmir Al Qaraoui

se fera également au travers du réseau de Al Barid Bank. En complément de ce dispositif, les produits AMAQ seront portés par d'autres canaux de distribution, notamment via le digital.

Par ailleurs, et en vue de déployer ce dispositif et d'accompagner un maximum de porteurs de projets, la banque s'est mobilisée pour en assurer la réussite à travers :

- L'identification des pistes de prospections et des secteurs porteurs au niveau des 12 régions du Royaume : un important travail a été mené pour permettre au réseau et à l'ensemble des parties prenantes de mener une prospection efficiente auprès des entrepreneurs éligibles à ce programme et de cibler des secteurs et niches porteurs dans 3 types de segments (en sus du secteur agricole):
 - Les activités de services ruraux (à l'instar des services en milieu urbain) tels que les professions libérales, le transport, les loisirs... ;
 - Les activités para-agricoles : conseil agricole, prestations de service à l'agriculture, unités de valorisation... ;
 - Les activités rurales non agricoles telles que l'artisanat, le tourisme rural...
- L'accompagnement du développement de l'aquaculture : Le CAM a élaboré, en collaboration avec l'ANDA (Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture), les Business Plan des différentes activités aquacoles afin d'évaluer les besoins en financement de chaque type de projet : pisciculture, conchyliculture et algoculture. Ces besoins en financement ont permis de définir l'éligibilité des porteurs de ce type de projets au programme AMAQ et d'en faire une piste de prospection porteuse. Dans ce cadre, plusieurs projets de jeunes entrepreneurs dans le secteur de l'aquaculture, répartis à travers plusieurs régions

du Royaume, ont été reçus et étudiés avec les équipes de l'ANDA. Il s'agit de 14 000 Ha répartis entre la pisciculture (23%), la conchyliculture (57 %) et l'algoculture (20 %).

- Identification des projets phares par Région : Le CAM a aussi mené un travail avec l'ensemble des Directions Régionales de l'Agriculture afin d'identifier les projets phares de chaque région pour lesquels la banque peut apporter un accompagnement dans le cadre de AMAQ. A titre d'exemple, pour la région de Rabat- Salé- Kenitra, un portefeuille de 11 projets a été identifié :

- Équipement en irrigation goutte-à-goutte d'un périmètre de 30 000 Ha;
- Transformation des coopératives traditionnelles en coopératives entrepreneuriales avec contractualisation avec des sociétés de prestation de services créées par les fils et les filles des adhérents ;
- Création des TPE pour les projets agricoles Pilier II (associations dynamiques) pour prendre la relève des entreprises ayant achevé le contrat de 18 mois d'entretien (irrigation, taille, récoltes...);
- 116 porteurs des projets PPP déjà attribués et 100 autres en cours ;
- 97 coopératives des produits du terroir ;
- Lauréats des 5 dernières années de la formation agricole ;
- Nouveaux déposants de dossiers de subvention au niveau des quichets uniques ;
 - > Sociétés de prestation de services à l'agriculture;
 - > Porteurs de projets de produits biologiques;
 - > Agro-tourisme à Oulmès;
 - > Autres niches : escargots, lapins, produits laitiers bio...



V- ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATÉGIE AGRICOLE NATIONALE

Leader historique en matière de financement du monde agricole et rural, le Crédit Agricole du Maroc est engagé au quotidien pour l'accompagnement des stratégies agricoles nationales.

Ainsi, tout au long du déploiement du Plan Maroc Vert, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est imposé en tant qu'acteur de référence en mobilisant des ressources importantes pour contribuer à l'opérationnalisation de ses deux piliers à travers la création de mécanismes de financement dédiés, la mise en place d'une

gamme complète de produits et services répondant aux besoins de l'ensemble des filières agricoles ainsi que de l'industrie agroalimentaire (plus de 150 produits), la mise en œuvre d'un accompagnement et un financement personnalisés en faveur des petits agriculteurs, l'inclusion financière du monde rural...

Dans ce cadre, les engagements de la banque sur la période 2008-2020 ont dépassé les 70 milliards de dirhams, dépassant ainsi largement son engagement initial qui était de 45 milliards de dirhams.

AUJOURD'HUI, LA BANQUE SE MOBILISE DE NOUVEAU POUR ACCOMPAGNER LA NOUVELLE STRATÉGIE AGRICOLE

« GÉNÉRATION GREEN 2020-2030 »

« الجيل الأخضر 2020-2030 »



1) STRATÉGIE AGRICOLE « GÉNÉRATION GREEN 2020-2030 » (SOURCE MAPMDREF)

La nouvelle stratégie de développement du secteur agricole « Génération Green 2020 -2030 » a été inspirée, conçue et élaborée conformément aux Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI pour la mise en œuvre de plans stratégiques sectoriels de nouvelle génération. Cette nouvelle vision stratégique pour le secteur agricole s'inscrit en convergence avec les autres chantiers structurants lancés par le souverain, notamment le plan national de l'eau, le programme d'appui et de financement des entreprises ou encore la feuille de route pour le développement de la formation professionnelle.

La stratégie « Génération Green 2020 - 2030 » fixe les grandes orientations et axes de développement du secteur agricole durant les dix prochaines années à horizon 2030, tout en consolidant les acquis du Plan Maroc Vert et en se focalisant sur les axes d'amélioration qui ont été ressortis de l'évaluation du PMV et en concertation avec les interprofessions et les régions.

Cette stratégie se base sur deux principaux fondements :

la priorité à l'élément humain et la pérennisation du développement.

La déclinaison de la stratégie agricole « Génération Green 2020-2030 », par le Département de l'Agriculture, est réalisée selon trois dimensions :

- **La dimension régionale** : à travers l'élaboration de Plans Agricoles Régionaux (PARs) de nouvelle génération qui prennent en compte les potentialités et les spécificités de chaque région, ce qui permettra de développer une offre régionale durable, en concertation avec les services régionaux concernés et les Chambres d'Agriculture.
- **La dimension filière** : à travers la poursuite des programmes contractuels entre l'Etat et les professionnels par l'adoption de contrats programmes de nouvelle génération au niveau de l'approche, du contenu, du cadre de gouvernance et des mécanismes de suivi. Une série d'ateliers et de réunions de concertation sont organisés avec les professionnels des principales filières de production.
- **La dimension relative aux chantiers transverses** : qui concerne en particulier la refonte du système des aides et incitations, la transformation digitale, le financement, etc.

Sur le plan juridique, le Département de l'Agriculture compte poursuivre les chantiers de révision et de modernisation du système juridique, législatif et structurel du secteur agricole et de son environnement institutionnel.

La déclinaison de la stratégie a nécessité la déclinaison des différents axes des deux fondements, la priorité à l'élément humain et la pérennité du développement agricole :

1.1 • Fondement 1 : priorité à l'élément humain

A travers son 1^{er} fondement relatif à la priorisation de l'élément humain, la stratégie Génération Green vise à faire émerger d'une part une nouvelle classe moyenne agricole pour



près de 350.000 à 400.000 nouveaux ménages et de stabiliser près de 690.000 ménages dans cette classe, et d'autre part faire émerger une nouvelle génération de jeunes exploitants (180 000) à travers la mobilisation et la valorisation d'un million d'Ha de terres collectives et la création de 170 000 emplois dans les services agricoles et la transformation.

Dans le cadre de ce fondement, la nouvelle stratégie ambitionne également de développer une nouvelle génération d'organisations agricoles et une nouvelle génération de mécanismes d'accompagnement.

• Émergence d'une nouvelle classe moyenne agricole

Pour atteindre l'objectif d'émergence d'une nouvelle classe moyenne agricole pour près de 350.000 à 400.000 nouveaux ménages et de stabilisation de près de 690.000 ménages dans cette classe, la stratégie Génération Green prévoit une multitude de mesures dont :

- La poursuite des efforts d'investissement à travers la mise en place d'un système d'aides et d'incitations ciblé et intelligent pour améliorer les revenus des agriculteurs ;
- La généralisation de la couverture sociale pour près de 3,3 millions d'agriculteurs et de travailleurs agricoles ;
- L'amélioration des conditions de travail des salariés agricoles et la diminution de l'écart entre le Salaire Minimum dans le secteur Agricole (SMAG) et celui dans les autres secteurs (SMIG) ;
- L'extension de l'assurance agricole pour couvrir près de 2,5 millions d'Ha de terres agricoles à l'horizon 2030.

• La mobilisation et la valorisation des terres collectives

L'opération de mobilisation d'un million de terres collectives au profit des investisseurs, des ayants droit et des jeunes constitue un pilier fondamental de la Stratégie Génération Green. La réalisation de ce chantier se fera en concertation avec les départements concernés notamment ceux chargés de l'Agriculture, de l'Intérieur et des Finances.

Pour accompagner ce chantier, la stratégie Génération Green vise à mettre en place une offre intégrée pour la valorisation des terres collectives qui s'articule autour de trois axes :

- L'appui financier à travers l'octroi de subventions et d'incitations pour encourager le lancement de projets agricoles de valorisation de ces terres afin de créer de la valeur ajoutée et de l'emploi ;
- L'accompagnement des bénéficiaires notamment l'accompagnement technique des porteurs de projets agricoles dans le choix de leurs projets et leur appui pour bénéficier de crédits dans le cadre du programme « Intelaka » ;
- L'encouragement des jeunes à travers des aides et des incitations différenciées et leur accompagnement technique pour la réalisation de leurs projets.

• Émergence d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs

La Stratégie Génération Green vise à faire émerger une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs (180 000) à travers :

- La mobilisation et la valorisation d'un million d'Ha de terres collectives et la création de 170 000 emplois dans les services agricoles et de la transformation à travers une panoplie de mesures incitatives qui visent la création d'entreprises et de coopératives de service dans le secteur agricole et para-agricole, la valorisation et la transformation ;

- Le renforcement du système de formation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle afin de former 10 000 lauréats de l'enseignement supérieur et 140 000 lauréats de la formation professionnelle entre 2020 et 2030.

• Nouvelle génération d'organisations agricoles

Parmi les objectifs du 1^{er} fondement de la Stratégie Génération Green figure la création d'une nouvelle génération d'organisations professionnelles (coopératives, agrégation, nouveaux modèles d'organisations...), dans le but de structurer les agriculteurs et d'atteindre un taux de regroupement des agriculteurs de 25% à l'horizon 2030, et le renforcement de l'autonomisation des interprofessions agricoles pour qu'elles puissent pleinement jouer leur rôle dans le développement agricole et la gestion d'une partie du budget lié au secteur agricole.

La Stratégie Génération Green prévoit la mise en place de nouveaux mécanismes d'accompagnement qui vont concerner :

- Le lancement de projets de l'agriculture solidaire de nouvelle génération sur près de 350 000 à 400 000 Ha au niveau des zones vulnérables (zones de montagnes, oasis et zones arides) selon une approche territoriale qui permet la mise en place d'une nouvelle offre de projets avec un appui spécial et différencié ;
- La pérennisation des projets de l'agriculture solidaire lancés dans le cadre du Plan Maroc Vert ;
- L'introduction des nouvelles technologies et la digitalisation des services agricoles au profit de près de 2 millions d'agriculteurs ;
- Le renforcement du conseil agricole à travers notamment la mobilisation de près de 5000 conseillers agricoles à l'horizon 2030 partant de près de 1300 conseillers agréés actuellement.

1.2 • Fondement 2 : pérennité du développement agricole

La Stratégie Génération Green vise, à travers son 2^{ème} fondement relatif à la pérennité du secteur agricole, à poursuivre la dynamique du développement agricole à travers :

- Le développement et la consolidation des filières agricoles par une intervention plus ciblée sur l'amont agricole et une réallocation des efforts sur l'aval, et ce à travers l'adoption d'une nouvelle génération de contrats programme en concertation avec les interprofessions concernées. Dans ce cadre, 8 projets de contrats programme sont en cours de préparation et seront signés au cours de l'année 2021 ;

- La structuration et la modernisation des chaînes de distribution pour maximiser la valeur captée par les agriculteurs et améliorer la qualité des produits vendus aux consommateurs à travers la modernisation de 12 marchés de gros de fruits et légumes ainsi que des abattoirs, la réhabilitation des souks, le renforcement des canaux de distribution et des plateformes de stockage. Dans ce cadre, un schéma national d'orientation et de modernisation de 34 marchés de gros a été établi, en concertation avec les Départements de l'Intérieur et de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Numérique et Verte, un nouveau modèle de gestion a été développé intégrant les collectivités locales ainsi que les opérateurs publics et privés. En outre, il est à noter que le Département de l'Agriculture a initié avec ses partenaires la modernisation de 4 marchés de gros à Souss-Massa, Berkane, Marrakech et Rabat dans la perspective de généraliser la modernisation de l'intégralité de ces marchés de gros.

- La promotion de la qualité, l'innovation et la Green-Tech afin d'adapter l'agriculture marocaine aux tendances agricoles et technologiques ainsi qu'aux nouveaux modes de consommation, et ce par l'agrément de 120 abattoirs modernes conformément au schéma directeur de réhabilitation des abattoirs, le doublement du contrôle sanitaire, la digitalisation de l'agriculture et le renforcement des programmes de recherche. Dans ce cadre, et vu le rôle que joue la transformation digitale dans l'amélioration de l'attractivité du secteur agricole et de sa productivité ainsi que dans la création d'emploi pour les jeunes, la Stratégie Génération Green vise le développement de nouvelles technologies et la digitalisation des services agricoles pour près de 2 millions d'agriculteurs à travers notamment :

- La création d'une plateforme digitale intégrant les services digitaux offerts aux agriculteurs ;
- Le développement des applications des services digitaux dans le cadre du partenariat public / privé ;
- L'accompagnement des initiatives dans le domaine de la digitalisation agricole à travers un programme de communication et de sensibilisation ;
- La mise en place d'un cadre de gouvernance adéquat et la mobilisation des ressources nécessaires pour la gestion et la coordination de la transformation digitale du secteur agricole...

- Le développement d'une agriculture durable et résiliente aux changements climatiques par le dédoublement de l'efficacité hydrique, la poursuite des programmes d'économie de l'eau d'irrigation, l'utilisation des énergies renouvelables et des techniques de conservation du sol. Concernant le volet irrigation, le Département de l'Agriculture œuvre davantage à poursuivre ses efforts de rationalisation de l'utilisation de l'eau d'irrigation et sa valorisation dans le cadre de la nouvelle stratégie agricole « Génération Green 2020-2030 » ainsi que dans le cadre du « Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et en Eau d'Irrigation 2020-2027 » par la

modernisation et la réhabilitation des réseaux d'irrigation et par l'appui au programme de partenariats public/privé. Ces programmes d'irrigation portent sur près de 510 000 hectares additionnels au profit de 160 000 agriculteurs. Les prévisions en termes de programmes d'irrigation dans les années futures visent notamment :

- L'accélération de la réalisation des projets en cours de modernisation des réseaux d'irrigation de grande hydraulique sur près de 70 000 Ha ainsi que des projets d'extension de l'irrigation à l'aval des barrages sur 14 000 Ha ;
- L'équipement de près de 350 000 ha en goutte à goutte pour atteindre une superficie globale de près de 940 000 Ha en 2030 ;
- La réhabilitation de la petite et moyenne hydraulique sur près de 150 000 Ha ;
- La poursuite des programmes de sauvegarde de l'irrigation dans les plaines de Gharb et de Saïss ;
- Le renforcement du programme de partenariats public/privé en irrigation notamment pour la mobilisation des eaux non conventionnelles par dessalement de l'eau de mer ;
- L'encouragement de l'utilisation des énergies renouvelables en irrigation, notamment l'énergie solaire pour couvrir près de 20% de la superficie irriguée en 2030. A terme la stratégie « Génération Green 2020-2030 » devrait permettre à l'agriculture marocaine de devenir bien plus performante en doublant le PIB agricole pour atteindre à terme 200 à 250 milliards de dirhams, la valeur des exportations pour atteindre annuellement 50 à 60 milliards de dirhams et en créant plus 350 000 nouveaux emplois tout en améliorant les conditions de vie des agriculteurs.

2) ACCOMPAGNEMENT PAR LE GCAM DE « GÉNÉRATION GREEN 2020-2030 » :

Depuis son lancement, le GCAM s'est mobilisé afin d'accompagner le déploiement de la nouvelle stratégie agricole « Génération Green 2020-2030 ». A cet effet, les axes d'accompagnement de la banque ont été définis selon les deux fondements de la stratégie :

2.1 • Accompagnement du Fondement 1 :

La priorité à l'élément humain :

Ce fondement sera accompagné par :

- L'appui aux TPE et porteurs de projets à travers :

La mise à disposition d'offres produits packagées combinant aussi bien le volet financier que l'aspect non financier lié à l'expertise et à la formation.

En vue d'accompagner cet axe, deux premières offres de financement ont été conjointement développées avec le MAPMDREF. Il s'agit des packs :

- « CAM - Génération Green Jeunes » destiné aux jeunes agriculteurs ainsi qu'à la jeune entreprise rurale de services à l'agriculture. Il permettra d'accompagner

tout jeune porteur de projet viable dans le cadre d'une première installation ou d'une reconversion.

• « CAM - Génération Green Melkisation » destiné aux ayants droit des terres collectives à titre individuel (personnes physiques) ou en groupement agricole (personne morale). Cette offre de financement permet aux ayants droit de réaliser leurs projets d'investissement modernisateurs des activités et pratiques agricoles sur les parcelles.

Intégrés dans le programme Al Moustatmir Al Qaraoui, ces packs combineront les composantes suivantes :

- Crédit bancaire ;
- Subventions FDA classiques ;
- Incitations financières spécifiques du MAPMDREF ;
- Appui technique ;
- Expertise et accompagnement non financier.

• La réalisation d'une carte de rentabilité des activités agricoles en vue d'accompagner les agriculteurs vers des cultures à plus forte valeur ajoutée s'adaptant à leur région et améliorer ainsi leurs revenus ;

• Le déploiement de la digitalisation permettant de faciliter la bancarisation et de mieux servir les populations rurales;

• L'accompagnement non financier à travers l'éducation financière afin de sensibiliser les bénéficiaires à l'importance des chiffres dans une exploitation agricole et/ou un ménage rural.

2.2 • Accompagnement du Fondement 2 : pérennité du développement agricole

La pérennité du développement agricole sera accompagnée par :

• La valorisation des produits agricoles à travers un financement adapté à chaque filière et à chaque maillon de la chaîne de valeur agricole et agro-industrielle permettant d'accroître les investissements dans ce secteur et atteindre ainsi un niveau de transformation des produits agricoles de 70% en 2030;

• L'accompagnement de l'agriculture résiliente et éco-efficiente à travers une offre de financement spécifique permettant l'accompagnement de ce type de projet.

3) RENCONTRES D'ÉCHANGE AVEC LES DIFFÉRENTES INTERPROFESSIONS AGRICOLES

Afin d'adapter au mieux les offres de financement aux problématiques spécifiques à chaque filière, le Crédit Agricole du Maroc a lancé, en partenariat avec le MAPMDREF et la COMADER, un cycle de réunions avec les différentes fédérations interprofessionnelles de l'agriculture.

Fidèle à sa relation de proximité avec le monde agricole et à son engagement aux côtés des opérateurs du secteur, le

CAM a ainsi réaffirmé sa mobilisation auprès de l'ensemble des acteurs du secteur en étant à l'écoute de leurs besoins pour y répondre au mieux.

Ces rencontres, qui ont connu la participation des opérateurs de chaque filière ainsi que des représentants du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et de la COMADER, ont permis d'identifier, de façon collégiale et participative, les contraintes et enjeux spécifiques à chaque filière de production agricole à la lumière de la nouvelle Stratégie Génération Green, ainsi que les axes d'amélioration susceptibles d'être implémentés en vue d'un accompagnement efficient à même de maximiser la valeur ajoutée de chacune des filières de production agricole. Elles ont surtout été l'occasion de recenser les attentes des opérateurs en matière d'accompagnement financier et ont, par conséquent, permis de définir, pour chaque interprofession, les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre par le Groupe Crédit Agricole du Maroc en vue de faciliter l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie Génération Green 2020-2030.

Les réunions ont démarré le 24 novembre et doivent concerner les 18 interprofessions agricoles que compte le pays. Au 31/12/2020, trois réunions ont été tenues avec les interprofessions suivantes : MAROC-CITRUS, FISA et INTERPROLIVE.

Afin d'implémenter l'accompagnement nécessaire, la banque met en place, avec l'ensemble des parties prenantes, un dispositif permettant d'apporter les mesures de soutien nécessaires aux opérateurs que ce soit en termes d'appui à l'investissement ou de restructuration.

Ce dispositif est formalisé en 3 accords interdépendants :

• Premier niveau : Un protocole cadre « CAM-COMADER »

Ce protocole de premier niveau permet de définir le cadre global, les objectifs et les grandes lignes de cette nouvelle approche. Il est élaboré en commun accord avec le MAPMDREF et constituera une feuille de route pour l'ensemble des mesures d'appui du CAM aux différentes filières agricoles.

• Deuxième niveau : Un protocole sectoriel cadre « CAM-Interprofession »

Ce protocole de deuxième niveau, signé entre le CAM et chacune des interprofessions du pays, porte sur :

- La vision stratégique détaillée de la filière ;
- Le plan d'action de la filière décliné par région et par maillon de la chaîne de valeur ;
- Les besoins d'accompagnement de la filière.

Il définit également les engagements globaux de la banque pour l'accompagnement de la filière concernée et de ses besoins.

• Troisième niveau : Accords « CAM-Opérateur »

Cet accord précisera les modalités opérationnelles de mise en œuvre des mesures de soutien adaptées à chaque opérateur qui en aura besoin, et ce, dans le cadre du plan

d'action de la filière, dans lequel l'opérateur doit s'inscrire. La banque pourra ainsi déployer des mesures de soutien justifiées aux opérateurs que ce soit en termes de restructuration ou d'appui à l'investissement.

• Axe transverse aux filières agricoles : entrepreneuriat des jeunes

En parallèle et dans la même lignée, le CAM a organisé, le 15 décembre 2020, un important webinaire autour de la thématique de l'entrepreneuriat des jeunes dans le domaine agricole et le milieu rural en présence du MAPMDREF, de la COMADER et de l'ensemble des présidents des fédérations interprofessionnelles de l'agriculture.

Cette rencontre a permis de définir les moyens à mettre conjointement en œuvre pour apporter une contribution significative à la question de l'employabilité des jeunes dans le secteur agricole, et ce, en vue de participer au développement d'un environnement incitatif propice à l'émergence d'une classe moyenne agricole et rurale. Pour mieux structurer les actions afférentes à ce sujet, il a été décidé de mettre en place un protocole de coopération CAM-COMADER, transverse à l'ensemble des filières agricoles, portant sur la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique pour les jeunes entrepreneurs agricoles.



VI- MISE EN PLACE DU RÉSEAU RURAL MOBILE

Suite au grand succès enregistré lors de l'opération de distribution des dons de l'État en faveur des populations rurales les plus reculées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, il a été décidé de doubler le parc des agences mobiles et de l'ériger en un réseau rural mobile permettant d'intensifier le rôle de la banque pour le financement de l'agriculture solidaire et des activités économiques en milieu rural.

Pour assurer la bonne gestion de ce réseau, une structure dédiée a été créée, elle agira pour le compte de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole du Maroc et aura pour principales missions de :

- Assurer une montée en puissance et une gestion centralisée et dynamique des agences mobiles ;
- Communiquer sur les produits de la banque à travers le parc d'agences mobiles, notamment dans les régions enclavées ;
- Renforcer la politique de proximité et l'intervention du GCAM au niveau de l'agriculture solidaire et des activités économiques en milieu rural.

Considéré comme une véritable force de frappe, le parc des agences mobiles permettra de mener diverses actions durant toute l'année dans les différentes régions du Royaume et de devenir, en plus de son impact image, une source de PNB conséquente. En effet, lesdites agences mobiles participeront activement à la redéfinition et la redynamisation de l'opération **"Aswak"**, l'animation de l'ensemble des sous-campagnes agricoles, l'inclusion financière et digitale, le déploiement des caravanes **"AMAQ"**, les opérations d'aide de l'État, la distribution des subventions FDA, etc.



VII- SIGNATURE DE CONVENTIONS AU PROFIT DU SECTEUR AGRICOLE, AGROINDUSTRIEL ET DU MONDE RURAL

La banque a signé d'importantes conventions avec des bailleurs de fond internationaux en vue d'accompagner la mise en œuvre de la nouvelle stratégie agricole du Maroc « Génération Green 2020-2030 ».

1) PARTENARIAT CAM-BEI

Signée le 16 septembre 2020, cette ligne de crédit de 200 millions d'euros a pour objectif premier d'appuyer et accompagner la mise en œuvre de la nouvelle stratégie agricole du Maroc « Génération Green 2020-2030 ». Elle porte sur le financement des chaînes de valeurs agricoles, toutes productions confondues et touche l'ensemble de l'écosystème y afférent (production, stockage, logistique, conditionnement, emballage, transformation, commercialisation ...). Y sont éligibles l'ensemble des segments de production alimentaire, amont et aval (exploitations agricoles, coopératives agricoles, Groupements d'Intérêt Économique, Petites et Moyennes Entreprises, Très Petites Entreprises, ...). Elle cible en particulier les investissements productifs et générateurs d'emplois et de valeur ajoutée, et ce, en parfait accord avec les orientations de « Génération Green.2020-2030 ».

2) PARTENARIAT CAM-AFD

Dotée de 50 millions d'euros, cette ligne de crédit sera mobilisée en faveur des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles. L'objectif est d'encourager des projets ayant un impact en matière de développement durable et de protection des ressources naturelles. Cet accord s'inscrit dans la lignée des objectifs poursuivis par la nouvelle stratégie du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux Forêts et « Génération Green ». Les ressources financières et techniques mobilisées doivent ainsi accompagner le développement du tissu des TPE et PME agricoles dans les territoires ruraux.

3) PARTENARIAT CAM-BERD

Un accord a été signé avec la BERD visant à stimuler les échanges commerciaux entre le Maroc et certains pays partenaires. Ainsi, la BERD a accordé au Crédit Agricole du Maroc, principale banque agricole du royaume et partenaire historique du secteur, une nouvelle ligne de financement du commerce extérieur de 20 millions de dollars US. Cette ligne de financement du commerce extérieur, multidevise et non-engagée, sera déployée pour émettre des garanties en faveur des banques confirmatrices et pour fournir un financement en devise destiné à des transactions commerciales d'exportations ou d'importations. Cette ligne s'inscrit dans le cadre du Programme de Facilitation des Échanges(TFP) de la BERD. En rejoignant le programme TFP, le Crédit Agricole du Maroc a désormais accès à un réseau de plus de 100 banques émettrices et 800 banques confirmatrices partenaires de la BERD dans le monde entier, ce qui lui permettra d'étendre son réseau de correspondants bancaires et permettra à ses clients de saisir de nouvelles opportunités commerciales à l'international. Cette ligne offrira également au CAM une enveloppe de financement en devise visant l'accompagnement de ses clients importateurs et exportateurs.

Au cours de l'année 2020, de nombreux projets ont vu le jour permettant de consolider le leadership du Crédit Agricole du Maroc dans le financement d'un secteur agricole durable et solidaire. Ces projets concrétisent jour après jours l'engagement durable du CAM.

MOBILISATION D'UNE LIGNE DE FINANCEMENT EN FAVEUR D'UN SECTEUR AGRICOLE PERFORMANT ET DURABLE

Renforcement du partenariat CAM-AFD en faveur de l'agriculture durable

Le CAM a signé le 7 avril 2020 une convention de financement avec l'AFD portant sur la mobilisation d'une subvention d'appui technique de 1.5 millions d'euros. Faisant suite à la mobilisation de la ligne de crédit de 50 millions d'euros sus-citée pour le financement de nouveaux projets agricoles durables, cette subvention vise la mise en place d'un financement spécifique pour les projets d'agriculture biologique, de valorisation des déchets agricoles ou encore de développement des énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique.

Dans ce cadre, un groupement de consultants, dont la mission a débuté en novembre 2020, a été recruté. Cette mission consiste, entre autres, à accompagner le CAM dans la structuration d'une offre de finance verte incitative mais également à appuyer les investisseurs éligibles dans le montage de leurs projets et d'assurer un suivi des impacts environnementaux attendus.

UN SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ALIGNÉ SUR LES MEILLEURES PRATIQUES INTERNATIONALES

Dans le cadre de l'engagement du CAM pour le développement durable, et afin de poursuivre sa stratégie de développement de la finance verte, le CAM a développé un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) basé sur les normes et les meilleures pratiques internationales et aligné avec la réglementation marocaine en termes de gestion E&S.

Ce système permet d'identifier et de prévenir les risques environnementaux et sociaux (E&S) d'un projet d'investissement, c'est-à-dire les conséquences négatives que pourrait avoir ce projet sur l'environnement et les communautés.

De même, et compte tenu de l'impact potentiel des risques E&S sur la viabilité économique et financière des projets, le CAM accorde une importance primordiale à l'accompagnement des investisseurs dans leur prise en compte dès la phase de conception de leurs projets d'investissement.

Un important programme de formation a été élaboré afin de mettre en œuvre ce Système. Il concerne différentes entités de la banque, et ce, en fonction de leur niveau d'implication dans la procédure. Décliné par phases, il est adapté aux besoins spécifiques de chaque profil métier. Ce programme a bénéficié en premier lieu aux analystes des risques environnementaux et sociaux à travers une formation dispensée par l'UNEP-FI (Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement). A compter du 1er trimestre 2021, il sera décliné aux autres métiers concernés de la Banque, au niveau des agences et du Siège.



Le Système de Gestion Environnementale et Sociale du CAM

C'est quoi ?

Un ensemble de procédures, outils et moyens internes mis en place pour identifier et gérer les risques E&S des clients et les accompagner dans la mise en place des mesures d'atténuation appropriées de ces risques

A quoi sert-il ?

- Sensibiliser les clients à l'importance de la prise en compte des risques E&S liés à leurs projets
- Identifier et évaluer les impacts E&S liés au projet financé
- Suivre les mesures d'atténuation mises en place par les clients pour limiter les risques E&S

Quelles sont les étapes clés ?

- Liste d'exclusion formalisant les activités exclues du champ de financement du CAM
- Catégorisation des projets en fonction de leur niveau de risques environnementaux et sociaux
- Gestion des réclamations E&S émises par les parties prenantes impactées

Sur quoi est-il basé ?

- Normes de performance de la SFI (Société Financière Internationale, Groupe Banque Mondiale)
- Cadre réglementaire marocain en termes de gestion E&S
- Meilleures pratiques internationales

Quel est son périmètre d'application ?

- Il est appliqué aux projets d'investissement
- Il couvre tout le processus de crédit :
 - Instruction du dossier de crédit
 - Décision
 - Déblocage et suivi

UNE APPROCHE SPÉCIFIQUE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES OPÉRATEURS DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Dans le cadre de l'implémentation de sa stratégie sur le créneau de l'économie solidaire par le ciblage des projets portés par les groupements solidaires, le CAM gère des conventions de partenariat ayant pour objet l'accompagnement financier de ces groupements au niveau de leurs besoins d'exploitation et d'investissement. Ainsi, le CAM poursuit l'implémentation des trois conventions suivantes :

- Convention avec l'Association de Gestion du Marché Solidaire conclue en Août 2018 pour l'accompagnement de 367 groupements solidaires référencés au Marché Solidaire de Casablanca-Oasis ;
- Convention avec le Département des Eaux et Forêts conclue en juillet 2014 ayant pour objet l'accompagnement des groupements forestiers contractualisés avec les Eaux et Forêts par le financement des différentes taxes et redevances qui leur sont dues au Fonds National Forestier et à la Commune ;

- Convention avec l'Office de Développement de la Coopération (ODCo) conclue en novembre 2015 ayant pour objet l'appui, l'accompagnement et le financement du tissu coopératif agricole et rural marocain.

Afin de réaliser les objectifs de ces conventions, un plan de suivi comprenant une forte composante d'appui non financier est mise en œuvre. Ce plan comprend :

- La présentation aux groupements des offres et conditions de financement offertes par le Groupe CAM, y compris le Programme Al Moustatmir Al Qaraoui ;
- L'organisation d'entretiens-conseils personnalisés (rencontres « B to B ») avec les groupements pour l'identification précise de leurs besoins financiers d'exploitation et d'investissement ;
- La facilitation du contact avec le réseau en vue de la concrétisation des demandes de financement.

Malgré le contexte pandémique et le confinement imposé lors du 2^{ème} trimestre 2020, cet accompagnement non financier privilégié a ainsi bénéficié à plus de 80 coopératives leur permettant un meilleur accès aux services bancaires (ouverture de compte, financement, etc.) et par

conséquent une plus grande professionnalisation et une meilleure insertion dans le circuit économique et social. Au vu des résultats positifs de cet appui, un nouveau programme permettant de faire bénéficier davantage d'investisseurs solidaires sera déployé en 2021 avec pour objectif la pérennisation de leurs projets et l'amélioration de leur accès aux marchés structurés. Dans cette perspective, de nouveaux partenariats ont été conclus.

NOUVEAUX PARTENARIATS POUR L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

1) CONVENTION GCAM - AMIDEAST

Une convention de partenariat a été signée en septembre 2020 avec l'organisation AMIDEAST visant l'accompagnement financier des projets de coopératives ayant bénéficié d'un appui technico-commercial par ladite association. Son concept repose sur la création d'une connexion entre l'amont et l'aval agricole pour le développement de chaînes de valeur intégrées, et ce à travers l'appui aux projets qui sécurisent la production, l'approvisionnement, la transformation, le conditionnement et la distribution.

Ainsi, dans le cadre de cette convention, le GCAM contribuera à :

- Faciliter l'accès au financement aux porteurs de projets ayant bénéficié d'un accompagnement technico-commercial et managérial par l'association AMIDEAST ;
- Programmer des sessions d'éducation financière et d'accompagnement non financier au profit des porteurs de projets qui seront financés par le GCAM ;
- Participer à des programmes de formation et de sensibilisation sur des thèmes qui s'articulent autour de l'entrepreneuriat des jeunes.

2) PROJET « PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES À TRAVERS LES MÉTIERS RURAUX ET DE MONTAGNE » - GREEN JOBS

Le projet « Promotion de l'emploi des jeunes à travers les métiers ruraux et de montagne » - Green Jobs - est mis en œuvre par la Coopération Allemande au Développement (GIZ) en partenariat avec le Département des Eaux et Forêts.

Pour atteindre ses objectifs en termes de création d'emplois verts, le projet a adopté une approche articulée autour de la qualification technique et entrepreneuriale des jeunes ruraux ayant initié la mise en place de start-up verts. L'appui contribue également à faciliter l'accès aux services de financement des jeunes entrepreneurs, et à leur apporter un soutien lors du développement de projets verts prometteurs.

C'est dans ce cadre que la contribution et l'intervention du CAM ont été sollicitées dans ce projet. Ainsi, une convention de partenariat a été signée en octobre 2020 entre la GIZ, le Département des Eaux et Forêts et le CAM pour l'accompagnement de start-ups vertes en zones rurales et de montagnes qui seront sélectionnées lors d'un concours national et appuyées au niveau technico-entrepreneurial par la GIZ et le Département des Eaux et Forêts.

3) PARTENARIAT GCAM - FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES DE TRI ET DE VALORISATION DES DÉCHETS AU MAROC

Le CAM a signé, en Novembre 2020, un partenariat avec la Fédération des Coopératives de Tri et de Valorisation des Déchets au Maroc visant l'accompagnement financier par le CAM des coopératives membres de ladite Fédération au nombre de 51 (avec 6.800 adhérents et 3.200 salariés temporaires). Créée en 2017, cette fédération est une organisation qui a pour mission l'accompagnement, l'assistance et l'encadrement des coopératives et des acteurs qui opèrent dans le domaine de collecte, de tri et de valorisation des déchets solides, ménagers et industriels. A travers cette convention, le CAM contribuera à favoriser l'emploi et la création de richesse par la création d'une économie circulaire et durable au niveau local et régional.

LES CARTES VERTES DU CAM, UN ENGAGEMENT FORT POUR LA PRÉSERVATION DES FÔRETS MAROCAINES

Fortement engagé en faveur de la préservation de l'écosystème forestier, le CAM invite ses clients à s'y associer à travers ses cartes vertes. Cette offre innovante permet aux utilisateurs des cartes monétiques de participer, sans aucun coût supplémentaire, à la conservation du patrimoine forestier national. Les fonds générés par ce mécanisme sont mobilisés à la fois pour le financement de projets forestiers et pour la gestion de la Maison de la Cédraie.

Véritable musée culturel du cèdre au cœur du parc national d'Ifrane, la Maison de la cédraie a été ouverte officiellement au grand public le 23 octobre 2019. Elle est devenue aujourd'hui un centre pédagogique dédié à l'éducation, à l'environnement et à la sensibilisation à la protection de la Cédraie de l'Atlas. Reconnue réserve de biosphère par l'UNESCO, la cédraie concentre près de 75% de la population mondiale de cet arbre qui souffre des effets du changement climatique.

Le concept de « Cartes Vertes » mis en place depuis 2015 dans le cadre d'un partenariat entre le CAM et le Département des Eaux et Forêts a déjà permis de participer au financement de 2 autres projets : la plantation de 1.000.000 d'arbres en une journée au niveau des 12



régions du Maroc, en marge de la COP22, et le reboisement d'une forêt urbaine de 10 Ha à Taghrramte - Ouarzazate, équipée d'un système d'irrigation solaire.

COOPÉRATION SUD-SUD

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud du Groupe Crédit Agricole du Maroc, la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 a été marquée par :

- La participation du CAM à une mission à Madagascar organisée par le Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts (MAPMDREF) ;
- L'organisation d'une mission de mise en œuvre de la convention de partenariat signée en 2016 avec le partenaire nigérian « The Nigeria Incentive-Based Risk Sharing system for Agricultural Lending » NIRSAL ;
- L'adaptation de la coopération africaine aux limitations des déplacements internationaux dans le contexte pandémique grâce à la mise en place d'un calendrier d'échanges à distance avec les différents partenaires africains.

1) MISSION À MADAGASCAR AVEC LE MAPMDREF

Dans le cadre de la coopération triangulaire Maroc-Madagascar- Fonds International de Développement de

l'Agriculture (FIDA), le CAM a été invité à participer à une mission à Madagascar pilotée par le MAPMDREF du 15 au 23 février 2020.

Ce programme de la coopération triangulaire Sud-Sud a pour objectif de contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire à travers une agriculture performante et durable dans différents pays du Sud, dont Madagascar, et ce grâce au partage de bonnes pratiques développées par le Maroc.

À cet effet, le modèle de financement de l'agriculture par le GCAM ainsi que son accompagnement du Plan Maroc Vert sont parmi les expertises vivement recherchées. Le CAM a ainsi animé 2 ateliers de travail avec le Fonds de Développement Agricole malgache en présence de nombreux acteurs de l'écosystème agricole (institutions de financement, assurances, etc.) pour approfondir ces axes tout en réfléchissant aux possibilités d'adaptation au contexte institutionnel et agronomique local.

2) VISITE AU MAROC D'UNE DÉLÉGATION DE NIRSAL

Dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat entre le GCAM et Nigeria Incentive-Based Risk Sharing System for Agricultural Lending (NIRSAL), une délégation nigériane de haut niveau menée par le Directeur Général de NIRSAL, a été reçue par le CAM du 9 au 11 mars 2020.

L'objectif de cette visite était d'échanger avec le partenaire sur nos interventions respectives dans le financement de l'agriculture et l'inclusion financière en milieu rural, afin de définir une feuille de route commune pour la stratégie de coopération CAM-NIRSAL.

Le CAM a présenté le bilan de son intervention dans l'accompagnement financier des projets du Plan Maroc Vert ainsi qu'un aperçu sur la nouvelle stratégie agricole nationale « Green Generation 2020-2030 ». Il a aussi mis l'accent sur certains de ses domaines d'excellence lors d'interventions programmées avec les équipes métiers du CERCAM et des différentes filiales (TEF, ARDI), mais aussi auprès de ses partenaires à la demande de la délégation nigériane à savoir la Caisse Centrale de Garantie (CCG) et l'Association Marocaine des Industries Solaires et Eoliennes (AMISOLE).

Une visite terrain a été programmée pour garantir au partenaire une meilleure compréhension du fonctionnement et de l'organisation du réseau commercial. À l'issue de cette mission, la délégation nigériane a exprimé son intérêt pour :

- L'approche de financement du Groupe CAM, et l'expertise « Tamwil El Fellah » dans le financement des exploitations agricoles non bancables ;
- Le système de scoring agricole ;
- L'accompagnement par le CAM pour le développement de « Business cases » adaptés à l'agriculture nigériane. De son côté, le GCAM a confirmé sa totale disponibilité pour intervenir en fonction des besoins de son partenaire afin de faciliter le transfert de compétences et favoriser ainsi l'inclusion financière des agriculteurs nigériens. À cet effet, un calendrier sera mis en place pour assurer un suivi permanent et capitaliser sur les différents échanges.

3) ADAPTATION DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION AU NOUVEAU CONTEXTE ENGENDRÉ PAR LA PROPAGATION DE LA COVID - 19

Les circonstances particulières relatives à la propagation de la Covid-19 ont impacté le calendrier des échanges avec nos partenaires africains, causant le report à une date ultérieure des missions précédemment planifiées par la Banque Agricole du Niger (NIGER) et la Banque Agricole (SÉNÉGAL).

Après un ralentissement des activités de coopération au cours du 2^{ème} trimestre 2020 en raison du confinement subi par de nombreux pays, la période de juin à septembre 2020 a été marquée par l'adaptation au contexte pandémique. Ainsi, le 3^{ème} trimestre 2020 a connu une redynamisation de la coopération Sud-Sud avec la mise en place d'un calendrier d'échanges à distance. Ceci a permis non seulement la poursuite des chantiers entamés avec les différents partenaires, mais aussi la concrétisation

de nouvelles feuilles de route pour l'exercice 2020/2021 adaptées à leurs priorités.

La mise en œuvre du programme d'échange à distance pour cette période a été caractérisée par l'animation de plusieurs sessions de formation comme suit :

• La Banque Rwandaise de Développement-BRD :

Le 23/06/2020, une visio-conférence a permis de discuter les projets prioritaires et les besoins d'assistance associés. Une feuille de route validée avec la partenaire est en cours de mise en œuvre ;

Le 03/11/2020, une visio-conférence s'est déroulée autour de la thématique : « Agricultural Meso-finance : the model of Tamwil El fellah ». Le CAM a présenté sa filiale, le contexte de sa création, son organisation ainsi que les différents aspects de son modèle de financement innovant. La possibilité d'adapter ce modèle au contexte rwandais a fait l'objet de discussions approfondies.

• Tanzania Agricultural Development Bank -TADB :

Le 23/07/2020, une visio-conférence avec le partenaire a permis de poursuivre le chantier phare de la feuille de route en cours, à savoir le déploiement de la nouvelle version du système de scoring agricole établi en 2017 avec l'appui du CAM. D'autres sessions seront prévues pour discuter de la version amendée de l'interface.

Le 04/12/2020, une visio-conférence a permis de revenir sur les thématiques de coopération pré-identifiées suite à la visite de la TADB au CAM en novembre 2019. Les priorités du partenaire, à la lumière du contexte pandémique, restent à préciser pour établir une nouvelle feuille de route pour l'exercice 2020/2021.

• Bank of Agriculture- BoA (Nigéria):

Le 03/09/2020, une visio-conférence avec le nouveau Directeur Général de BoA a permis au CAM de présenter le modèle de financement de l'agriculture marocaine ainsi que l'historique de partenariat entre le CAM et BoA depuis la signature du mémorandum d'entente. Les thématiques potentielles de collaboration restent à définir.

• La Banque Agricole-LBA : la mise en œuvre de la feuille de route a abouti à l'organisation de deux visio-conférences comme suit :

Le 12/08/2020 : Un échange d'expériences fructueux sur l'accréditation au Fonds Vert Climat a permis de mettre le focus sur les ressources à mobiliser afin d'améliorer l'attractivité de la banque d'une part et valider les étapes d'accréditation d'autre part.

Le 22/09/2020 : Le CAM a partagé son expertise dans la finance climat à travers sa politique de développement durable et les offres de financement associées.

4) PRISE DE PARTICIPATION DU CAM DANS LE CAPITAL DE AMIFA SÉNÉGAL

En juillet 2020, le CAM a intégré le conseil d'administration de Atlantic Microfinance For Africa Sénégal (AMIFA SN)

suite à son entrée en tant qu'actionnaire à 40% de ladite institution détenue à 60% par la Banque Centrale Populaire. Ce 1^{er} Conseil d'Administration a permis de prendre connaissance de l'activité de AMIFA SN, des principaux projets menés ainsi que des défis à relever - en particulier ceux liés à la crise de la Covid-19.

Le CAM a réaffirmé son engagement à :

- Apporter son expertise agricole et rurale pour contribuer au développement d'une stratégie et d'une offre dédiées à même de favoriser l'inclusion financière des agriculteurs sénégalais;
- Contribuer à un renforcement des fonds propres dans la filiale à hauteur de 1,5 millions d'Euros lui permettant d'atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la convention de partenariat entre le Gouvernement du Maroc et le Gouvernement du Sénégal pour l'accompagnement de la petite agriculture et du milieu rural au Sénégal et la mise en place d'un dispositif de financement dédié.

COMMUNICATION ET PARTAGE D'EXPERTISE LORS D'ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX

Au cours de l'année 2020, le CAM a poursuivi son rayonnement international en contribuant à de nombreux événements au cours desquels il a présenté son expérience unique et son modèle innovant de financement d'une agriculture durable et solidaire. La communication à travers le site spécialisé en agriculture Fellah-trade a également été renforcée par le déploiement d'une nouvelle version pour les mobiles et les tablettes permettant d'améliorer ainsi l'expérience des utilisateurs.

1) TABLE RONDE SME FINANCE FORUM DE LA SFI

Le 25 juin 2020, le CAM a été invité à participer à une table ronde en ligne sur la thématique de "Agri SMEs Weathering Covid-19." Au cours de cet événement, le CAM a rappelé les contraintes spécifiques rencontrées lors de cette année 2020 et mis en avant le dispositif déployé par la banque pour venir en aide aux agriculteurs et ruraux en difficulté. Modéré par le responsable Finance Agricole de IFC, le panel regroupait des intervenants de Rabo Partnerships Advisory Services, de la banque turque TEB, de la banque tanzanienne NMB et de la plateforme de financement agricole digitale Apollo Agriculture.

Les principaux outputs du webinaire ont été partagés sur le blog du SME Finance Forum de la SFI : <https://www.smefinanceforum.org/post/the-perfect-storm-for-accelerating-the-digital-revolution-for-agri-smes>.

2) GLOBAL LANDSCAPES FORUM BIODIVERSITY

Le 28 octobre 2020, le CAM a modéré un atelier organisé dans le cadre du Global Landscapes Forum Biodiversity. L'atelier avait pour thématique l'intégration de la perspective des communautés locales au niveau des institutions financières en vue du



financement de la biodiversité et d'une gestion durable des sols. Le panel était constitué de fonds d'investissement, d'ONG et de sociétés de conseil oeuvrant dans le domaine de la finance verte.

Le GLF est la plus grande plateforme d'échange dédiée à la gestion durable des paysages. La session est disponible sur le site de l'événement :

<https://www.globallandscapesforum.org/video/harnessing-the-power-of-nature-financing-diversity-the-smallholders-perspective/>

3) SÉMINAIRES DE L'AFRACA

En tant que membre engagé au sein de l'AFRACA (Association Africaine des Crédits Agricoles et Ruraux), le CAM a contribué à plusieurs événements organisés par l'association en vue de partager son expertise dans le financement de l'agriculture.

- Le 4 et 5 Août 2020, un webinaire a rassemblé les membres d'Afrique centrale et d'Afrique de l'ouest francophone pour débattre de la thématique « Empêcher la crise sanitaire de devenir une crise alimentaire : quel rôle peut jouer l'institution financière ? ». Le CAM a assuré une présentation pour faire part des mesures prises par la banque face à la crise sanitaire engendrée par la propagation de la Covid-19, ainsi que des répercussions de la pandémie sur les petites exploitations agricoles.

- Les 28 et 29 octobre 2020, l'AFRACA en collaboration avec AGRA a réuni les membres d'Afrique centrale et d'Afrique de l'ouest francophone autour d'un webinaire sous le thème « Repenser le rôle des institutions de financement du développement en tant que catalyseurs essentiels du développement rural et agricole en Afrique ». Le CAM a assuré une présentation sur son modèle de financement de l'agriculture, les différents canaux de distribution qui le constituent, ainsi que leur impact sur la maîtrise des risques. Il a également partagé les grandes lignes de sa stratégie de digitalisation et les opportunités qu'elle représente pour améliorer l'inclusion financière aussi bien en milieu urbain que rural, et ce, en facilitant l'accès aux services bancaires par la mise en place d'un dispositif de solutions innovantes.

4) LE SITE D'INFORMATION FELLAH-TRADE

Le site Fellah-Trade est une référence dans l'information et le conseil destinés aux secteurs agricole et agro-industriel. Dynamique, ergonomique et présentant des informations actualisées, le site Fellah Trade a continué d'attirer de nombreux visiteurs tout au long de l'année 2020. Ainsi, à fin décembre 2020, près de 300.000 sessions ont été ouvertes par plus de 200.000 utilisateurs et 436.000 pages vues. Le graphe ci-dessous montre l'évolution de la fréquentation du site au cours de l'année 2020.

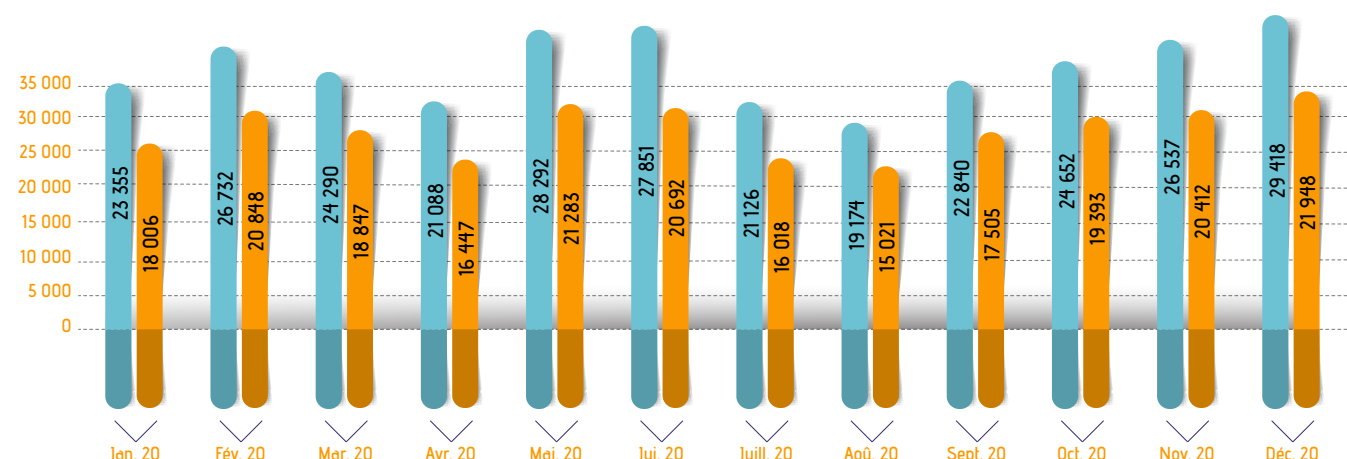


Figure 1 : Tracking des fréquentations FT

Le site continue également de proposer, en plus des newsletters mensuelles, des services utiles et pratiques pour les opérateurs du secteur agricole tels que la veille sectorielle, la météo agricole ou les cours des produits agricoles sur plusieurs marchés internationaux en France, Espagne, États-Unis, etc.

Par ailleurs, afin de rendre le site Fellah-Trade toujours plus attractif pour les internautes qui se connectent de plus en plus à partir de leur téléphone, une nouvelle version adaptée pour les mobiles et les tablettes a vu le jour en 2020 afin d'améliorer l'expérience d'utilisation.



ACCOMPAGNEMENT NON FINANCIER

(CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE DU CAM)

Millenium Challenge Account : Élaboration d'un programme de formation pour les ayants droit de l'opération de Melkisation des terres collectives

Ce programme est dédié aux futurs porteurs de projets ayant bénéficié de l'opération de Melkisation des terres collectives dans toutes les régions du Maroc. Une première opération pilote a pour cible 24 400 bénéficiaires et 66 000 hectares de terres collectives (16 000 agriculteurs sur 51 000 hectares dans le Gharb et 8 400 sur 15 000 hectares dans le Haouz). Le GCAM participe à ce programme à travers le déploiement de modules de formations visant la sensibilisation de la population ciblée à la gestion financière des investissements agricoles mais aussi à la bancarisation de ces populations, ce qui positionnera le GCAM en tant qu'acteur principal en amont et en aval des opérations de Melkisation.

Le programme de formation comporte un volet d'éducation financière afin de sensibiliser les porteurs de projets à l'importance des chiffres dans une exploitation agricole mais aussi une présentation générale sur le programme AMAQ permettant ainsi le financement de ce type de projets (conditions d'éligibilité du programme, secteur d'activités, taille d'entreprises, l'âge d'entreprise...).

Initialement prévue pour un lancement effectif le 18 mars, l'opération pilote a été reportée à une date ultérieure en raison des contraintes sanitaires imposées par la Covid-19.

CONVENTION GCAM- NESTLÉ MAROC

Signée en 2019, l'objectif de cette convention est de faire bénéficier les éleveurs-producteurs de lait, leurs conjoints, les jeunes adultes ainsi que les responsables et membres de bureau des coopératives affiliées à la société Nestlé Maroc, des programmes d'éducation financière et de conseil de gestion développés par le CERCAM (Centre d'Études et de Recherche du Crédit Agricole du Maroc).

Les sessions de formation couvrent les thématiques suivantes:

Formation en éducation financière de base :

Démystification de la banque, priorisation des objectifs d'investissement, élaboration et analyse d'un budget simplifié d'exploitation agricole, nécessité de l'épargne et recours au crédit.

Formation aux outils de gestion de l'élevage laitier :

Rentabilité / production laitière, calcul de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE), tableau de financement (répartition des résultats de l'EBE), tableau de trésorerie prévisionnelle (flux monétaire de l'année), analyse économique comparative de la productivité et de la rentabilité entre plusieurs coopératives et entre les membres d'une même coopérative.

Une première opération de formation sur le terrain a eu lieu au mois de février 2020 au siège de la coopérative Atair-Al-Hor (région de Doukkala). Ainsi, les experts du CERCAM ont animé :

- Des modules de conseil de gestion au profit des responsables et membres de bureau de 10 coopératives laitières ;
- Des séances d'éducation financière dédiées exclusivement aux femmes des coopératives concernées. Malheureusement, la suite du programme qui visait progressivement toutes les coopératives fournisseuses de lait à la société Nestlé-Maroc a dû être subitement arrêtée en raison des contraintes sanitaires imposées par la Covid-19.



Photos de la première opération menée dans la région de Doukkala (Février 2020)

ÉTUDES SUR LE SECTEUR AGRI-AGRO

Eu égard à la conjoncture de 2020, le CERCAM a décidé d'investir davantage dans la recherche fondamentale afin de s'étoffer d'études ciblées qui serviront à éclairer certaines thématiques clés par rapport aux champs d'activités du GCAM.

Il a ainsi réalisé un certain nombre d'études :

ÉTUDE GÉNÉRALE SUR LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE AU MAROC :

Cette étude s'intéresse au secteur agroalimentaire au Maroc de manière globale. Elle présente tous les chiffres et indicateurs clés du secteur actualisés à l'exercice 2020. Elle détaille également les produits exportés et importés par filière, volume et prix.

Le dossier fait également un zoom sur l'industrie agroalimentaire en tant que secteur hautement stratégique pour le pays : secteur qui permet au Maroc de bénéficier d'une quasi-autonomie alimentaire. On y retrouve les principales transformations faites au Maroc pour les fruits, les légumes, les viandes, etc. Un chapitre est dédié aux répercussions de la pandémie de la Covid - 19 sur ce secteur avec des recommandations par filière.

ÉTUDE SUR L'AGRICULTURE HYDROPONIQUE

L'agriculture hydroponique, dite également hydroponie ou agriculture hors sol, est une culture de végétaux sans sol simplement dans l'eau. Les racines des plantes sont plongées dans un substrat inerte irrigué par une solution nutritive. Cette étude s'intéresse à cette technique, à la nature des plantes cultivées en hydroponie ainsi qu'aux avantages et inconvénients de cette activité.

ÉTUDE SUR LE DESSALEMENT DE L'EAU DE MER

Les ressources en eau douce dans le monde sont en diminution sous l'effet de la croissance démographique, de l'expansion de l'activité industrielle et du changement climatique. Le manque d'eau potable concerne principalement quelques pays ayant des réserves en eau limitées ou bien se trouvant dans des zones arides tels que le Moyen Orient et l'Afrique du Nord. Ces pays ont recours au dessalement de l'eau de mer pour satisfaire leurs besoins.

Pour faire face à cette pénurie annoncée d'eau, des techniques nouvelles de production d'eau potable ont été mises en place. Une des techniques prometteuses pour certains pays est le dessalement de l'eau de mer ou des eaux saumâtres.

Cette étude présente, dans un premier temps, les différentes techniques et met le zoom sur le coût de chaque technique en s'appuyant sur des cas réels. Elle analyse aussi des expériences réussies dans ce domaine.

ÉTUDE BIOTECHNOLOGIE SUR LE SECTEUR LAITIER AU MAROC

La présente étude expose l'évolution des biotechnologies dans les secteurs de l'élevage et de la viande. Elle constitue une évaluation de l'éventuelle incidence du progrès technologique sur la compétitivité et la structure commerciale des produits concernés.

L'étude se fonde sur un examen de la nature des brevets délivrés pour les procédés et les manipulations biotechnologiques de base sur les animaux. Elle s'intéresse, aussi, aux brevets relatifs aux méthodes d'amélioration de la productivité animale et de la reproduction animale, aux nouvelles compétences vétérinaires et à ceux délivrés à d'autres fins.

ÉTUDE SUR LES PROJETS INNOVANTS EN AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Le secteur agricole et alimentaire, à l'instar de tout secteur clé, démontre une relation étroite entre l'innovation, le progrès et la technologie d'un côté et la productivité, la qualité et la durabilité d'un autre. Ainsi la grande majorité des projets innovants que nous pouvons tracer actuellement s'appuient sur les nouvelles technologies principalement en digital et en robotique.

Cette étude présente un bon nombre de projets réussis et innovants en agriculture et en industrie agroalimentaire, et ce à travers le monde. L'étude relate, à titre d'exemple, des expériences réussies d'utilisation de la smart agriculture, de la mise en place d'applications pour les agriculteurs, de l'emploi des drones agricoles et de l'introduction des nouvelles technologies de bio-ingénierie.

ÉTUDE SUR LES STARTUPS AGRICOLES AU MAROC

Cette étude fait état des startups agricoles au Maroc. Elle débute par une définition d'une startup en soulignant la différence fondamentale entre une TPE, une PME et une startup.

L'étude brosse, au préalable, le paysage des startups au Maroc et à l'international en s'appuyant sur des chiffres comparatifs.

ÉTUDE SUR LES PROGRAMMES DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES AU MAROC

Ce dossier regroupe tous les programmes d'intervention des institutions internationales au Maroc. Pour chaque programme, on détaille : le nom du programme, l'intervenant international, les coordonnées, les personnes à contacter, la philosophie d'intervention, les domaines d'intervention, les types d'intervention, les budgets disponibles.

ÉTUDE SUR LES FEMMES RURALES AU MAROC

Cette étude met la lumière sur la réalité de la femme rurale au Maroc. Il s'agit d'une approche appuyée par des chiffres et statistiques récents.

Les principaux aspects analysés sont : 1. La population des femmes rurales ; 2. La sante des femmes rurales ; 3. Le mariage des femmes rurales ; 4. La participation au budget familial ; 5. L'éducation ; 6. L'emploi ; 7. La violence ; 8. La pauvreté et la vulnérabilité.

A travers l'étude, il ressort qu'il est nécessaire de franchir certaines contraintes socioculturelles et économiques pour permettre à la femme rurale de montrer tout son potentiel et renforcer ses capacités. Ceci lui permettra de jouer pleinement son rôle dans la transformation du monde rurale et agricole aux côtés des hommes. Elle est à même d'être un puissant moteur de progrès.

ÉTUDE SUR LES SERVICES FINANCIERS NUMÉRIQUES

Ce dossier est une synthèse du manuel de la SFI intitulé « SERVICES FINANCIERS NUMÉRIQUES POUR L'AGRICULTURE ».

Les innovations en matière de services financiers ruraux et agricoles présentent un important potentiel d'amélioration des moyens de subsistance et de sécurité alimentaire des personnes pauvres. Toutefois, les rouages de l'extension de l'accès à la finance rurale et agricole demeurent encore largement méconnus.

Le manuel en question souligne clairement l'importance des réalités auxquelles se heurtent les petits exploitants agricoles, notamment la prédominance de l'agriculture de subsistance et le manque d'accès aux instruments financiers modernes. Par ailleurs, il propose des solutions numériques pour améliorer l'accès aux services financiers. En effet, l'émergence des technologies ouvre de nouvelles possibilités aux activités bancaires en milieu rural, en permettant de réduire les coûts commerciaux et les asymétries de l'information.

Ce manuel présente, également, des informations quant à la façon dont la technologie numérique a changé la prestation de services financiers et d'information destinés aux acteurs de la chaîne de valeur agricole ainsi que les leçons tirées de quelques expériences pionnières sur le marché.



SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

TAMWIL EL FELLAH



Tamwil El Fellah تمويل الفلاح

Société de Financement pour le Développement Agricole شركة التمويل للتنمية الفلاحية

L'année 2020 a été marquée par une conjoncture difficile : une crise sanitaire conjuguée à des conditions climatiques défavorables. La pandémie de la Covid-19 s'est répandue à travers le monde et a eu des effets, aussi bien sur la santé que sur les autres activités, telle que l'agriculture.

Pour la deuxième année consécutive, la faiblesse du régime pluviométrique accentuée par la mauvaise répartition spatiale et temporelle des pluies ont impacté négativement les résultats de cette campagne agricole, notamment la production des céréales et la disponibilité des eaux d'irrigation.

Cependant, en dépit de ce contexte, TEF a réalisé des performances commerciales encourageantes. Ces résultats ont été obtenus grâce à une politique de développement reposant sur la responsabilité et l'engagement durable, qui sont ancrés dans les valeurs et la culture du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

Les principales réalisations de l'année sont :



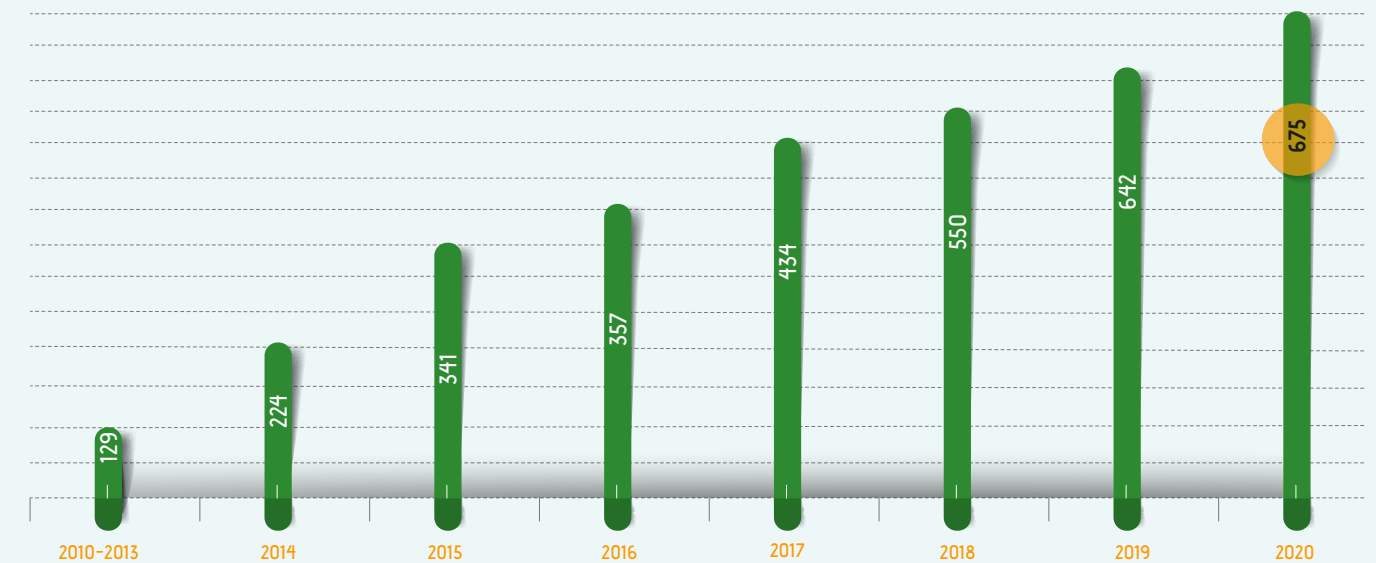
1. Elargissement de la base clientèle

A fin décembre 2020, le portefeuille global clientèle a atteint 95.864 petits agriculteurs, en accroissement de 5.206 nouveaux clients par rapport à 2019. Cette période a également enregistré le financement de 33 nouvelles coopératives agricoles, portant ainsi le nombre total d'organisations professionnelles accompagnées à 675 groupements, composées de 26.899 adhérents bénéficiaires. Quant aux organisations professionnelles féminines accompagnées depuis le démarrage de l'activité, elles représentent 67 coopératives, composées de 2.327 membres, dont 3 coopératives de 69 adhérentes financées en 2020.



Evolution de la base clientèle (nombre)

* dont 23,000 adhérents à des coopératives agricoles enregistrées dans les livres du CAM pour le compte de TEF



Evolution du nombre de coopératives financées



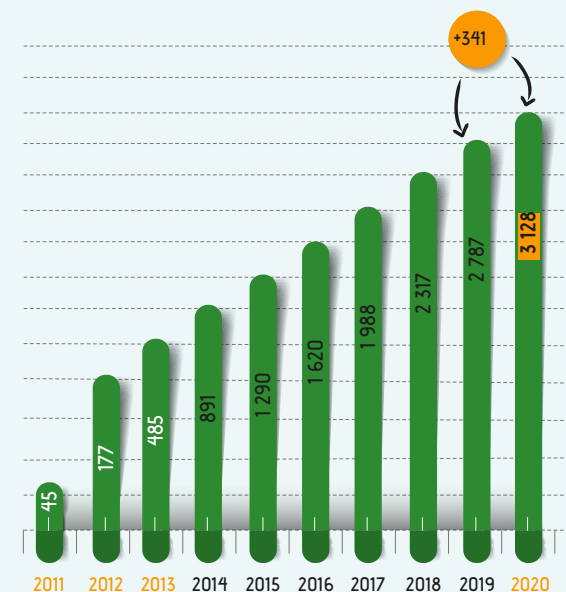
2. Attributions/ Déblocages de crédits

La production globale de crédits s'est élevée à 3.128 millions de dirhams, marquant une croissance de 12% par rapport à l'année 2019. Les crédits d'investissement représentent 51 % du total.

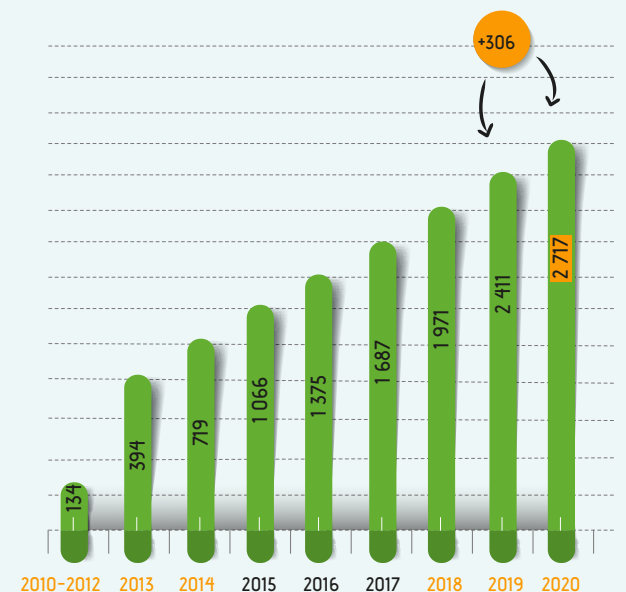
La production de l'année 2020 est de 341 millions de dirhams composés de :

- 156 millions de dirhams de crédits d'investissement ;
- 85 millions de dirhams de crédits de fonctionnement.

Quant aux décaissements cumulés, ils se sont établis à 2.717 millions de dirhams, dont 306 millions de dirhams au titre de l'exercice 2020, et enregistrent une croissance de 12% comparativement à l'année écoulée.



Evolution des attributions de crédits (MDH)

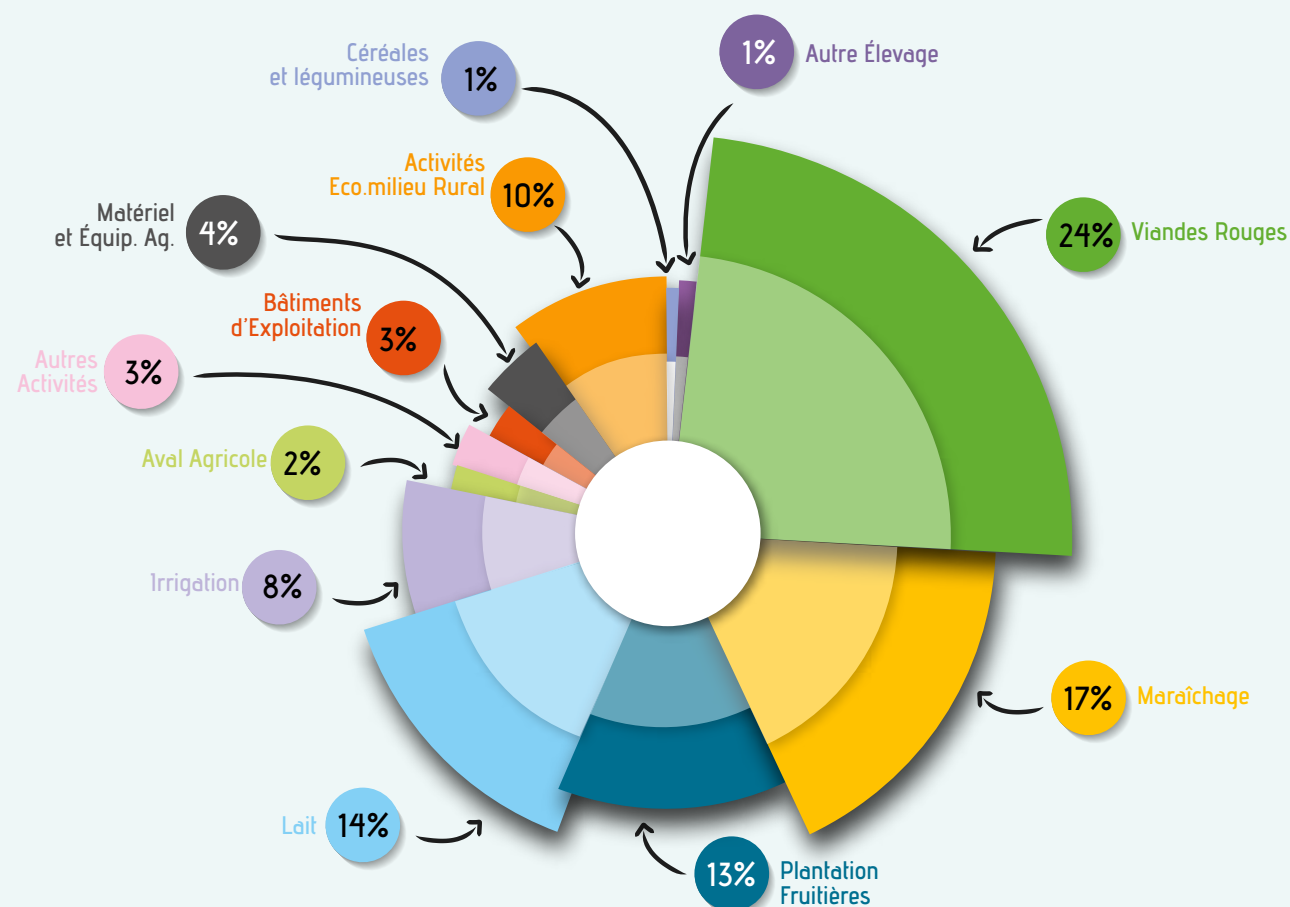


Evolution des déblocages de crédits (MDH)

Par ailleurs, TEF a contribué activement au programme Al Moustatmir Al Qaraoui lancé par le Crédit Agricole du Maroc. A fin décembre 2020, le volume de crédits attribués dans le cadre de ce programme est de 36,9 Millions pour 770 clients ayant 874 dossiers. Les crédits d'investissement représentent 29,8 millions de dirhams, soit 81% du total.

3. Structure des crédits

La cartographie des financements octroyés en 2020 révèle la politique de TEF orientée vers la promotion des investissements et les activités génératrices de revenus. La filière viande rouge occupe 24% des financements suivie du maraîchage, de la production laitière, des plantations fruitières et de l'irrigation avec respectivement 17%, 14%, 13% et 8% du total des crédits.



4. Réseau de distribution

A fin décembre 2020, le réseau de distribution de TEF se compose de :



5. Faits marquants 2020

Les principales actions/événements ayant marqués l'année 2020 sont comme suit :

- Lancement du chantier de renforcement de la digitalisation TEF.
- Poursuite de la mise à niveau de TEF en matière de gouvernance et de procédures : la dématérialisation de traitement des dossiers : processus de recouvrement et de déblocage (garanties), mise à jour de la procédure de gestion des risques LAB/FT (lutte anti- blanchiment et contre le financement du terrorisme) et mise à jour du manuel des procédures crédit TEF.

FONDATION ARDI POUR LE MICROCRÉDIT



La population cible du microcrédit, travaillant essentiellement dans l'informel, très vulnérable face aux chocs économiques, a été très fortement impactée par la pandémie de la Covid-19.

Impact de la pandémie sur le secteur du Microcrédit

Les premières conséquences de la pandémie de la Covid-19 sur le secteur étaient d'abord l'arrêt total de l'activité, pendant plus de trois mois, et l'annulation de toutes les manifestations régionales et nationales (foires, salons, expositions, rencontres).

Pour éviter la dégradation des indicateurs, aussi bien des AMC que des clients, le secteur a procédé à une opération de report massif des échéances. Cette opération a concerné 86% de l'encours global du secteur. Le coût de ce report, évalué à 350 MDH, a été entièrement supporté par les AMC dont 20 MDH pour La Fondation ARDI.

Effets négatifs sur le PNB et le coût du risque du secteur

A cause de la pandémie de la Covid-19, le PNB du secteur a enregistré une régression à hauteur de -212 %, en passant de +185 MDH en 2019 à -207 MDH en 2020. Pour La Fondation ARDI, le résultat net est passé de +7 MDH en 2019 à -16 MDH en 2020. Le coût du risque du secteur a augmenté de 5,61 points, passant de 4,24% à 9,85%.

Intervention de BAM et du MEF

Pour faire face à ces conséquences, BAM et le Ministère de l'Economie et des Finances ont mis en place des mesures en faveur du secteur. La banque centrale a accordé un assouplissement des conditions de provisionnement et ce, jusqu'à fin juin 2021. Le Ministère de l'Économie et des Finances a décidé de la mise en place d'un fonds de garantie « DAMANE AGR », pour couvrir l'opération de restructuration des crédits contractés par les clients impactés par la pandémie. La restructuration permet également l'octroi d'un crédit additionnel pour permettre aux micro entrepreneurs de redémarrer leurs activités.



Indicateurs de production de La Fondation ARDI

Au titre de l'année 2020, les décaissements ont été de 167 MDH contre 324 MDH en 2019, soit une chute de presque 50%, alors que les charges sont restées presque inchangées. Le cumul des crédits accordés, à la fin de la même année, a atteint 3 876 MDH contre 3 710 MDH à la fin de l'année 2019. L'encours des prêts actifs s'établit, en 2020, à hauteur de 235 MDH contre 295 MDH en 2019. La Fondation ARDI compte actuellement 215 points de vente. Le total bilan est de 243 MDH, au 31/12/2020, contre 318 MDH en 2019. Le nombre de clients actifs de la Fondation ARDI au 31/12/2020 est de 71 243. Le nombre de collaborateurs ARDI est de 573 personnes.



Mesures prises par la Fondation ARDI

En vue d'atténuer l'impact de la pandémie de la Covid - 19 sur les équilibres financiers, la Fondation ARDI a mis en place, en synergie avec les filiales du GCAM, notamment Al Filahi Cash et Tamwil El Fellah, un plan d'action visant la diminution des charges par la fermeture ou fusion d'agences non rentables et le transfert ou redéploiement d'une partie des ressources humaines. Par ailleurs, une diversification de l'activité par, entre autres, la commercialisation du produit AMAQ, en tant que rapporteur d'affaires pour le Crédit Agricole du Maroc, a été entamée durant le dernier trimestre de l'année 2020.

D'autre part, pour encourager la population du microcrédit à reprendre ses activités, et montrer les bonnes initiatives dans le domaine, nos partenaires ont repris l'organisation des éditions de choix et d'octroi des primes d'encouragement aux meilleures projets financés par les AMC.



Prix Fondation CDG

Cet événement, dans sa 5^{ème} édition, a consacré 31 lauréats de la Fondation ARDI, classée 2^{ème} parmi les associations bénéficiaires. Les projets primés ont touché plusieurs secteurs, service de livraison à domicile, cordonnerie, production de poulet fermier, production et commercialisation d'huile d'argan.... Le montant des primes distribuées s'est élevé à 256 802,00 dirhams.



Prix du meilleur microentrepreneur

Organisé chaque année par le Centre Mohamed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire (CMS) et la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM), ce prix honore les meilleurs microentrepreneurs sur l'ensemble du Maroc. Lors de la 7^{ème} édition, cinq lauréats, clients de la Fondation ARDI ont gagné le trophée du meilleur microentrepreneur, dont le 1^{er} prix du CMS, le prix de l'innovation, le prix de l'entreprise féminine ainsi que 2 femmes leadership, gérantes de microentreprises créatrices d'emplois.

FONDATION CAM POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



FONDATION CREDIT AGRICOLE DU MAROC
POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE



La Fondation CAM pour le Développement Durable

Malgré la crise sanitaire qui a restreint un certain nombre de ses activités sur le terrain, la Fondation CAM pour le Développement Durable (FCAMDD) a réitéré son engagement pour promouvoir une transition agro-écologique à travers :

- La plantation en février 2020 de 12.000 amandiers et noyers, après en avoir déjà planté 8.000 en 2019, au profit de petits agriculteurs de la commune du Toubkal. Certains d'entre eux ont commencé à être accompagnés dans le processus de certification bio de leur production, l'objectif de la Fondation à travers ce projet étant justement de développer le matériel pédagogique et le produit de financement qui permettront une mise à l'échelle de la certification bio collective, encore peu développée au Maroc.



- Le lancement en février, toujours, du projet d'élevage laitier durable dans le bassin du Tadla cofinancé par le gouvernement néerlandais à travers lequel un groupement de bureaux d'études maroco-néerlandais accompagnera pendant 2 ans une vingtaine d'éleveurs, clients du CAM, à produire plus avec moins de ressources naturelles. La crise sanitaire a retardé la première phase de l'accompagnement et interdit tout déplacement au Maroc des experts néerlandais, mais une nouvelle répartition des tâches entre experts des deux rives a permis de poursuivre l'accompagnement des éleveurs.

- La clôture du projet d'appui à la commercialisation des fermes agro-écologiques, porté par le Réseau des Initiatives Agro-écologiques au Maroc (RIAM), visant le renforcement des marchés paysans, à travers la mise en place pour la première fois au Maroc d'un Système Participatif de Garantie (SPG), label de confiance reconnu par la FAO et moins onéreux que la certification bio par tierce partie. Une trentaine de fermes approvisionnant le marché paysan de

Rabat sont désormais certifiées « SPG Agro-écologie Maroc » car conformes à la charte, au cahier des charges et au règlement intérieur élaborés par les consommateurs et les producteurs de ce marché sur la base des principes de la Fédération Internationale des Mouvements d'Agriculture Biologique (IFOAM) avec l'assistance technique du CIRAD.



- La coordination avec le Domaine Vert et le CERCAM de l'assistance technique assortie à la ligne de crédit de l'Agence Française de Développement de 50 millions d'Euros pour financer les investissements dans les projets agricoles et agro-industriels durables. En effet, la Fondation participera à la mise en œuvre de l'assistance technique d'un montant d'1,5 millions d'euros qui accompagnera les secteurs les moins matures, à savoir les investissements liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, la certification biologique et la valorisation des déchets agricoles, secteurs dans lesquels la Fondation a déjà conduit des projets pilotes avec des clients du CAM.



- Le partage de l'expertise accumulée pendant près de 10 ans sur le terrain avec des acteurs nationaux et internationaux, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) qui a diffusé sur sa plateforme dédiée à l'agriculture familiale « Family Farming Knowledge Platform » le matériel pédagogique développé par la Fondation. Les initiatives de la Fondation pour promouvoir l'agroécologie ont également été retenues par le projet multi-pays AVACLIM, financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), la FAO et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), qui vise à réaliser en 3 ans un recensement et une évaluation scientifique des initiatives agro-écologiques menées dans 7 pays (Afrique du Sud, Ethiopie, Maroc, Burkina Faso, Sénégal, Inde et Brésil). Au niveau national, la Fondation a été sélectionnée pour intégrer, pour une durée de 3 ans, le Comité National de Pilotage du Programme de Micro-financements du FEM/PNUD.

DÉMARCHE RSE

IMPACT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA BANQUE

Banque universelle, le Crédit Agricole de Maroc propose des services financiers aussi bien au client particulier qu'au professionnel ou à l'entreprise et s'engage en faveur de l'agriculture et du développement socio-économique en milieu rural. Travaillant en coordination avec les pouvoirs publics, l'objectif de la banque est de valoriser les activités agricoles et de stabiliser les populations rurales en améliorant durablement leur niveau de vie.

La banque va au-delà de sa vocation commerciale car elle est investie d'une mission de service public qui se répartit en plusieurs actions :

- Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ;
- Appuyer la création d'entreprises agricoles et améliorer leur accessibilité au crédit ;
- Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;
- Valoriser la production agricole par l'intégration ;
- Soutenir l'économie sociale de production et de services, relative à l'économie rurale.



IMPACTS SUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Par-delà sa mission primaire de banque chargée du financement de l'agriculture et des activités de développement du monde rural, le CAM s'est inscrit dans une logique de développement humain, économique et social de la population du pays. Dans le domaine de l'engagement du CAM vis-à-vis de la communauté, il a été défini cinq axes d'intervention pertinents et qui répondent aux directives des hautes instances nationales et à l'intérêt général du Royaume :

- L'environnement ;
- Le développement territorial ;
- La solidarité ;
- L'éducation ;
- La formation.

Aussi, une attention toute particulière est accordée à la promotion et la protection du patrimoine immatériel. Porté par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans le cadre de la COP 22, l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) vise à réduire la vulnérabilité de l'Afrique, et de son agriculture, face aux changements climatiques. Cette initiative a un double objectif : d'une part mettre l'Adaptation de l'Agriculture Africaine au cœur des négociations climatiques et, d'autre part, favoriser la mise en œuvre des solutions, en particulier dans le cadre du Global Climate Action Agenda.

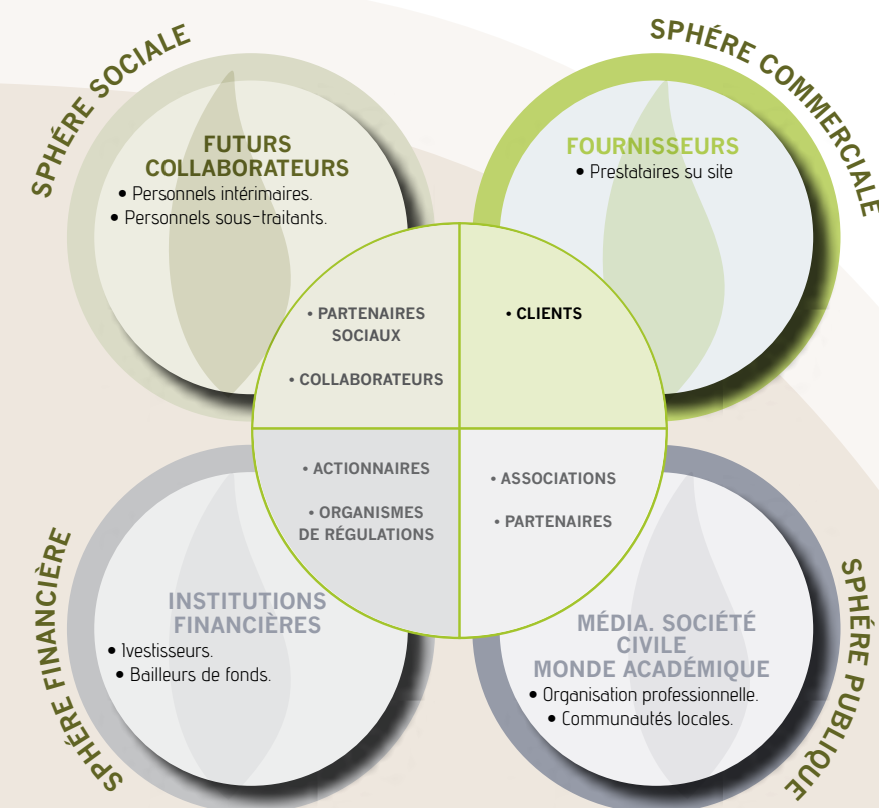
Conscient que la coopération Sud-Sud est une des clés du développement, le CAM s'est engagé dans une politique de coopération en mettant ses outils et son savoir-faire à la disposition des partenaires africains et au soutien du développement des projets d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

CONDITIONS DE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'identification des parties prenantes est la première condition à la mise en place d'un dialogue pour préparer un plan d'engagement robuste. En effet, pour assurer la durabilité de son développement, le GCAM échange avec ces parties prenantes directement ou indirectement affectées par ses activités : salariés, clients, fournisseurs, société civile, collectivités, etc, tant au niveau local qu'à l'échelle internationale.

Chaque partie prenante étant motivée par des enjeux qui lui sont propres, c'est à travers une démarche d'écoute et de dialogue continue, que le CAM construit ses relations avec l'ambition d'aligner ses projets sur les attentes de l'ensemble des acteurs qui composent son écosystème d'affaire. En retour, le CAM tient compte de l'expertise de ses partenaires et bénéficie de leur implication pour répondre à ses propres enjeux environnementaux, sociaux ou économiques.

C'est pourquoi, et afin d'identifier les attentes prioritaires des différentes parties prenantes, une matrice de matérialité a été élaborée à la suite d'un diagnostic. Celle-ci fait ressortir plusieurs éléments encourageants sur la situation de la RSE comme la qualité de la protection sociale des collaborateurs, les contributions aux causes d'intérêt général du CAM, la loyauté des messages publicitaires et le respect des fournisseurs.



OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE RSE

Suite à l'identification des parties prenantes qui composent l'écosystème du GCAM, et de leurs attentes, c'est conscient de l'importance de l'adoption d'une politique RSE transparente, que le Groupe s'est engagé sur différents objectifs en concertation avec les entités opérationnelles. Ceux-ci portent sur les problématiques liées aux droits humains, aux ressources humaines, à l'environnement, à la prévention de la corruption, au respect de la saine concurrence, à la gouvernance, au volet clientèle et aux fournisseurs ainsi qu'à l'engagement sociétal.

Le GCAM s'est dès lors doté d'une stratégie globale intégrant toutes les dimensions du développement durable. Articulée autour de 4 axes et de 12 engagements, notre charte RSE vise à offrir un cadre respectueux de nos clients, valorisant nos collaborateurs, préservant l'environnement tout en contribuant au développement socio-économique de notre pays.

Cette charte a, par ailleurs, fait en 2019 l'objet d'une diffusion large auprès des collaborateurs du GCAM mais aussi à un public plus large à travers le réseau d'agences.



ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET BANCAIRE

05

- Conjoncture économique
- Aperçu du secteur bancaire et financier



CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT -7,0%

Sous l'effet combiné de la pandémie de la Covid-19 et de la deuxième année de déficit pluviométrique, l'économie nationale -au titre de l'année 2020- a été marquée par une contraction de la croissance à -7,0%. En effet, l'année 2020 a connu une baisse de -7,1% de la valeur ajoutée agricole et un repli de -6,6% de la valeur ajoutée non-agricole.

INFLATION +0,7%

Au terme de l'année 2020, l'indice national des prix à la consommation a augmenté de +0,7%, comparativement à l'année 2019. Les variations les plus marquantes enregistrées ont concerné les produits non alimentaires : -1,6% pour le transport et +2,7% pour l'enseignement. Par ailleurs, l'indicateur d'inflation sous-jacente a connu une hausse de +0,5% au cours de l'année 2020 par rapport à 2019.

BALANCE COMMERCIALE -26,2%

A fin novembre 2020, le déficit commercial enregistre un allègement de 26,2% en année glissante, équivalent à 49,2 Mrds dirhams. Le taux de couverture s'établit à 63,3%, enregistrant une amélioration de +5,1 points. Cette évolution est due à une baisse plus importante des importations (-15,9%) que celles des exportations (-8,4%).

Dans ce contexte, la facture énergétique s'établit à 44 813 Mdirhams à fin novembre 2020 contre 69 733 Mdirhams une année plus tôt, soit -35,7%. Ce recul est dû essentiellement à la baisse des approvisionnements en gas-oils et fuel-oils (-14 724 M dirhams). Cette évolution s'explique notamment par un effet prix de -33,6% (3 748 DH/T à fin novembre 2020 contre 5 645 DH/T un an auparavant) et un effet volume en baisse également de -13% à 5 514 mT contre 6 269 mT.

S'agissant des importations de produits alimentaires, celles-ci atteignent 50 907 M dirhams à fin novembre 2020 contre 43 758 M dirhams une année auparavant, suite à la hausse des achats de blé (+3 600 M dirhams) et de l'orge (+1 582 M dirhams).

Pour leur part, les exportations enregistrent une baisse de -22 032 M dirhams : 239,2 Mrds dirhams contre 261,3 Mrds dirhams un an auparavant. Ce recul fait suite à la diminution des ventes de la quasi-totalité des secteurs. Ce recul est atténué toutefois par la hausse des ventes des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire (+1,0%) et des phosphates et dérivés (+0,3%).

Par ailleurs, les recettes extérieures ont enregistré une forte baisse, notamment celles liées au tourisme qui se replient de -57,7% par rapport à novembre 2019 conjointement au recul des investissements directs étrangers de -20,0%. Les recettes des marocains résidant à l'étranger ont, pour leur part, enregistré une hausse de +3,9%.

FINANCES PUBLIQUES -1,8%

A fin décembre 2020, la situation des charges et des ressources du Trésor laisse apparaître des recettes ordinaires brutes en retrait de -1,8% à 249,4 Mrds dirhams et une hausse des dépenses ordinaires de +1,5% à 243,6 Mrds dirhams dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 5 764 Million de dirhams.

Par ailleurs, le recul des recettes ordinaires brutes s'explique principalement par la baisse des recettes fiscales de -5,7%.

La hausse des dépenses ordinaires émises, est pour sa part, due essentiellement à l'augmentation de +5,7% des dépenses de biens et services. Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- Un solde ordinaire de 5,8 Mrds dirhams contre un solde ordinaire de 14,0 Mrds dirhams à fin décembre 2019 ;
- Un déficit du Trésor de 82,0 Mrds dirhams contre un déficit du Trésor de 46,5 Mrds dirhams un an auparavant.

A fin décembre 2020, le compte d'affectation spéciale intitulé « fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus Covid-19 » a enregistré des recettes pour 34,5 Mrds dirhams et des dépenses pour 29,3 Mrds dirhams.

A noter que le solde positif du fonds spécial pour la gestion de la pandémie de la Covid - 19 contribue à la réduction du déficit du Trésor.

APERÇU DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

ACTIVITÉ

Malgré les impacts de la crise sanitaire de la Covid-19 au cours de l'exercice 2020, le secteur bancaire a su montrer une forte résilience en enregistrant une augmentation de +4,5% par rapport à 2019.

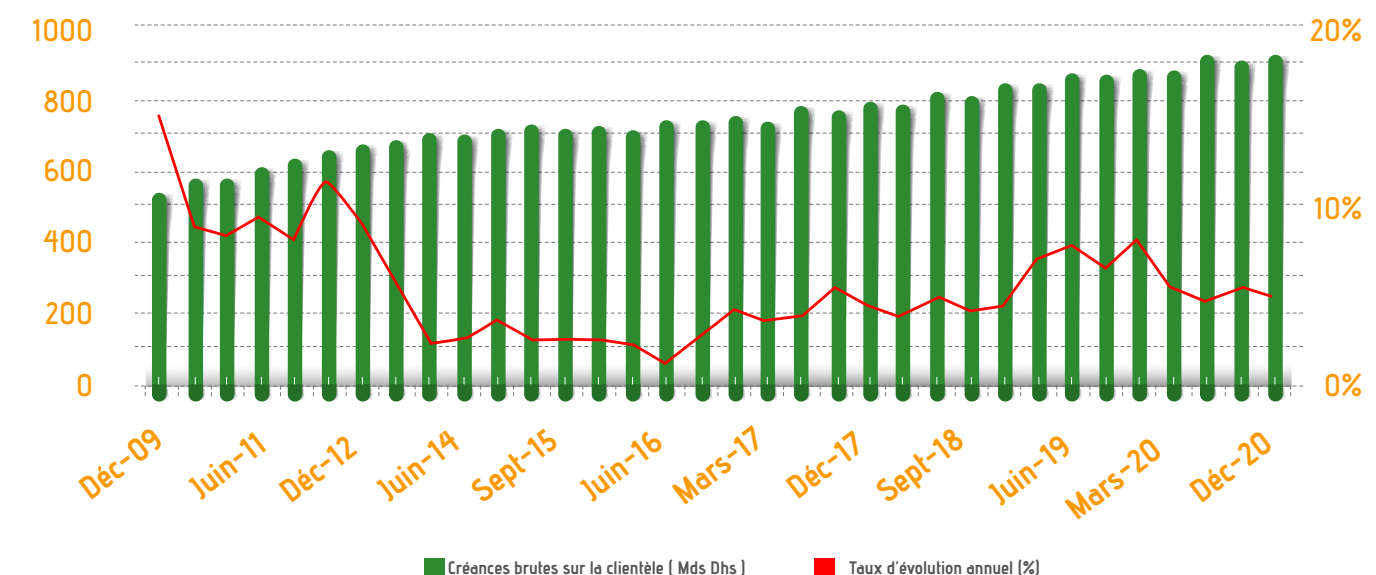
Cette évolution relève essentiellement de la hausse des crédits de trésorerie de +7,23% (sous l'effet des mesures d'accompagnement mises en place par le Comité de Veille Economique, notamment, Damane Oxygène et Damane Relance.) et des crédits aux particuliers de +0,2%.

En revanche, les crédits à l'équipement et les crédits aux promoteurs immobiliers ont enregistré des replis respectifs de -0,6% et -0,7%.

S'agissant des dépôts de la clientèle, ceux-ci affichent une hausse de +5,3%. Ladite performance tient compte de l'augmentation des ressources à vue de +10,35% et de la hausse des comptes d'épargne de +1,9%. Néanmoins, les dépôts à terme affichent une baisse de -11,7%. Hors dépôts à terme, les dépôts de la clientèle augmentent de +8,6%.

Les créances en souffrance augmentent, quant à elles, de +15,9% compte tenu des impacts de la crise sur la situation financière des entreprises et la capacité de remboursement des particuliers.

Ainsi, le taux de contentialité du secteur bancaire est en hausse de 85 pbs à 8,7%, avec un taux de couverture de 67,5%.



MARCHÉ BOURSIER

Lourdement impacté par les retombées de la crise sanitaire sur l'économie nationale, la bourse des valeurs de Casablanca a clôturé l'exercice 2020 en repli (Masi -7,3% et Madex -7,4%).

Par ailleurs, la volumétrie annuelle sur le marché central a connu un accroissement de +5,8%.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Dans un contexte marqué par le recul de la masse monétaire attribué à la baisse des avoirs officiels des réserves, le besoin de liquidité des banques au terme de l'exercice 2020 est en légère hausse.

Afin de soutenir les banques dans un contexte mondial complexe, Bank Al-Maghrib a adopté de nouvelles dispositions :

- Les avances à 7 jours (40,7 Mrds dirhams) ;
- Les pensions livrées (25,2 Mrds dirhams) ;
- Les prêts garantis (32 Mrds dirhams) ;
- Les swaps de change (6,4 Mrds dirhams).

Par ailleurs, les réserves de change se situent à 292,7 Mrds dirhams, représentant 7 mois et 6 jours d'importation de biens et services, soit une baisse de -4,5%. Cette évolution est corrélée au remboursement de l'emprunt obligataire à l'international en octobre 2020.

Aussi, le Trésor a effectué une nouvelle sortie sur le marché international en décembre qui s'est traduite par la levée de 3 Mrds USD, sur des périodes de 7, 12 et 30 ans.



DONNÉES FINANCIÈRES DU GROUPE

06

- Faits marquants et performance du CAM
- Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale sur les points inscrits à l'ordre du jour
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire
- Etats financiers consolidés
- Etats financiers sociaux

FAITS MARQUANTS ET PERFORMANCE DU CAM

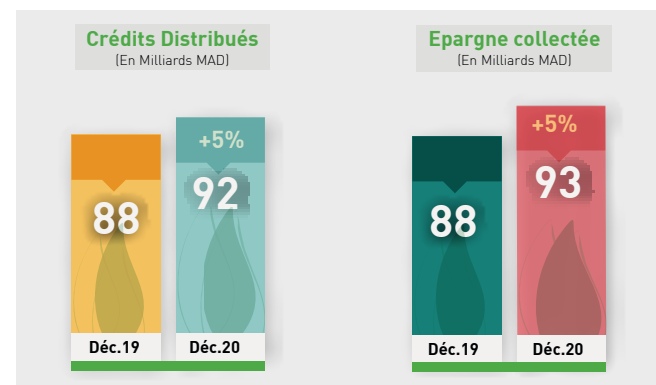
Fortement mobilisé dans la lutte contre la pandémie à travers son implication dans l'élan de solidarité national pour pallier les effets de la Covid-19, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage également pour la promotion de la relance économique.

UNE STRATÉGIE COMMERCIALE À L'ÉPREUVE DE LA CRISE

Grâce à la mobilisation de ses collaborateurs et à l'adaptation de son offre aux spécificités du contexte pandémique et de sécheresse ayant marqué l'exercice 2020, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a porté l'encours des crédits distribués à 92 milliards de dirhams contre 88 milliards de dirhams au 31 décembre 2019, soit une progression de 5%.

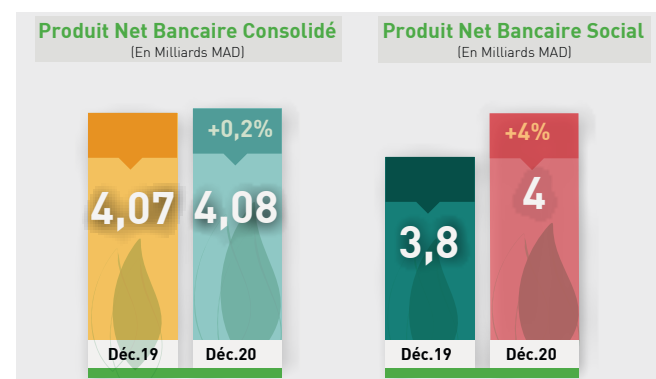
La performance réalisée est principalement due à l'évolution des crédits de trésorerie suite au financement des nouveaux produits « Relance » et « Damane Oxygène » destinés aussi bien au monde rural qu'au milieu urbain, pour soulager la trésorerie des entreprises et leur permettre de redémarrer ou poursuivre leurs activités.

Par ailleurs, l'épargne mobilisée par le Groupe au terme de l'exercice 2020 s'est élevée à 93 milliards de dirhams contre 88 milliards de dirhams au titre de l'exercice 2019, marquant ainsi une hausse de 5%. La dynamique de collecte adoptée s'est principalement axée sur les comptes à vue créditeurs de 8% (+3,1 milliards de dirhams).



UN PRODUIT NET BANCAIRE RÉSILIENT

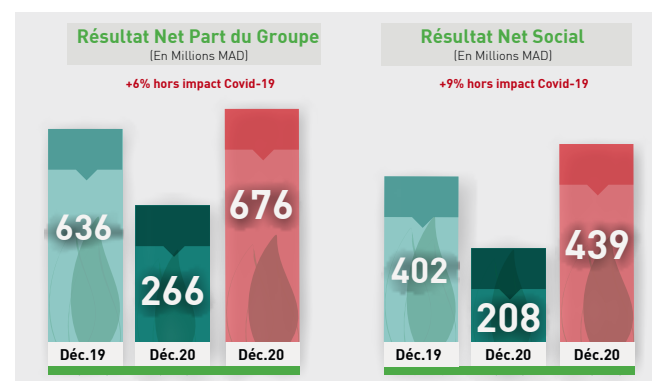
A fin décembre 2020, le Produit Net Bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc reste relativement stable par rapport à l'exercice précédent et s'affiche à 4,08 milliards de dirhams. Le Produit Net Bancaire Social ressort, quant à lui, à 4 milliards de dirhams, marquant une progression de 4% par rapport à fin décembre 2019 où il s'affichait à 3,8 milliards de dirhams. Cette progression est essentiellement liée à la bonne tenue des marges d'intérêts, sur commissions et des activités de marché.



CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE POSITIVE MALGRÉ L'IMPACT DE LA CRISE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc clôture l'exercice 2020 avec un Résultat Net Consolidé de 205 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 266 millions de dirhams. Hors impact de la contribution de la banque au fonds de soutien de la Covid-19 pour la gestion de la pandémie et le provisionnement supplémentaire au titre du « Forward Looking » en anticipation des risques futurs liés à la conjoncture économique actuelle, le Résultat Net Consolidé (630 millions de dirhams) et le Résultat Net Part du Groupe (676 millions de dirhams) affichent des progressions respectives de 2% et 6%.

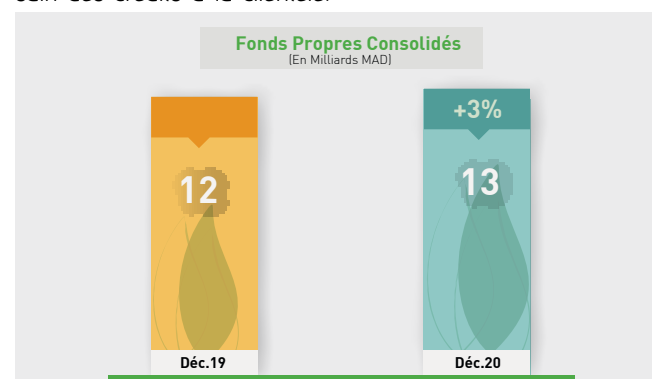
Par ailleurs, le Résultat Net Social ressort à 208 millions de dirhams, correspondant à un solde de 439 millions de dirhams (+9%) hors impact de la crise de la Covid-19.



RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE ET DE LA COUVERTURE DES RISQUES

Au terme de l'exercice 2020, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a hissé l'encours de ses Fonds Propres Consolidés à 13 milliards de dirhams, soit une hausse de 3% comparativement à fin décembre 2019.

Par ailleurs, le Groupe a constaté des provisions au niveau des comptes consolidés, au titre du « Forward Looking », en anticipation des risques futurs liés à l'impact de la Covid-19. Ainsi, le Coût du Risque Consolidé ressort à 1,6 milliards de dirhams à fin 2020, en augmentation de 73% comparativement à fin 2019. Au niveau des comptes sociaux, la Banque renforce les Provisions pour Risques Généraux de 355 millions de dirhams, en les portant à 1,3 milliards de dirhams, soit 1,6% de l'encours sain des crédits à la clientèle.



RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Directoire du Crédit Agricole du Maroc propose d'affecter le Bénéfice Net de l'exercice 2020 selon la répartition suivante :

Bénéfice Net	208 263 544,30
Mise en réserve légale	10 413 177,22
Bénéfice distribuable	197 850 367,09
Report à nouveau 2019	382 314 850,74
Bénéfice distribuable Global	580 165 217,83
Affectation en réserves facultatives	580 165 217,83

RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Au titre des exercices 2018, 2019 et 2020, aucune rémunération sous forme de jetons de présence n'a été attribuée aux membres du Conseil de Surveillance du CAM.

À fin décembre 2020, les rémunérations des dirigeants (Directeurs de Pôle et grades supérieurs) se sont élevées à 65 millions de dirhams.

PRÊTS ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

L'encours des prêts octroyés par le CAM à ses dirigeants (Directeurs de Pôle et grades supérieurs) s'élèvent au 31 décembre 2020 à 77 MDH et obéissent aux conditions définies pour l'ensemble du personnel du CAM.

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Il n'existe pas de politique d'intéressement et de participation du personnel.

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs

En application des statuts du Groupe Crédit Agricole du Maroc et de la loi N°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, l'Assemblée Générale du CAM s'est réunie pour rendre compte de l'activité de la Banque au titre de l'année 2019.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le rapport de gestion du Directoire ainsi que les documents prévus par l'article 141 de la loi ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales.

Les convocations prescrites par la Loi ont dûment été adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation ont été tenus à disposition dans les délais impartis.

L. ACTIVITÉ DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est réuni à une reprise au cours de l'exercice 2020 en vue d'examiner les rapports du Directoire et les sujets relevant du Conseil de Surveillance que lui a présenté le Directoire, conformément à la Loi.

Cette réunion a eu lieu le 05 juin 2020 pour statuer sur :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance du 5 décembre 2019;
2. Examen du rapport trimestriel du Directoire au 31/12/2019 et des comptes arrêtés au 31/12/2019 ;
3. Examen du rapport du Directoire au 31/03/2020 et des comptes arrêtés par le Directoire au 31/03/2020;
4. Point sur la gestion de la pandémie/déficit pluviométrique ;
5. Reporting des travaux des comités réglementaires ;
6. Projet de rapport du Directoire à l'Assemblée Générale relatif à l'opportunité de lancement du programme d'émission obligataire ;
7. Approbation du rapport du Conseil de Surveillance à présenter à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire ;
8. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, fixation de l'ordre du jour et projets de résolutions ;
9. Questions diverses :
 - Contribution du Crédit Agricole du Maroc au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus à hauteur de 200 millions de dirhams soit 50% de son bénéfice annuel pour l'année 2019 ;
 - Prêt BEI d'un montant de 200 Millions d'Euros en faveur du Crédit Agricole du Maroc.
10. Décisions du Conseil de Surveillance.

II. RAPPORT SUR LES QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR ET TEXTES DE PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Le Conseil de Surveillance s'est assuré de la conformité des éléments présentés par le Directoire avec la Loi et les dispositions statutaires de la banque, à savoir :

- Les questions portées à l'ordre du jour ;
- Le rapport relatif aux dites questions ;
- Le projet d'affectation du résultat ;
- Le texte des projets de résolutions.

III. OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

En vertu de la Loi, le Conseil de Surveillance a examiné et s'est assuré de la conformité du rapport de gestion du Directoire établi au titre de l'exercice 2019.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 font apparaître les principaux agrégats suivants (En milliers de Dirhams) :

Total Bilan	112 850 726
Produit Net Bancaire	3 769 874
Résultat Brut d'Exploitation	1 931 287
Résultat Courant	572 725
Résultat Net	402 437

Enfin, il est à signaler que le rapport de gestion établi par le Directoire, après contrôle et vérification, n'appelle aucune remarque.

Crédit Agricole du Maroc

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN

en milliers de dh			
ACTIF IFRS	Note	31/12/20	31/12/19
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP		8 589 438	2 003 078
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		5 045 664	9 467 199
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5.15	4 272 497	9 318 699
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	773 167	148 500
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres		3 779 982	3 700 283
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5.16	3 451 777	3 405 454
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	5.16	328 205	294 829
Titres au coût amorti	5.7	3 316 717	2 985 478
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	1 062 915	2 425 043
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	89 683 756	83 946 909
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	5.8	72 003	41 251
Actifs d'impôt différé	5.8	361 344	217 503
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	1 806 072	1 671 619
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immuebles de placement	5.11	2 293 212	1 827 004
Immobilisations corporelles	5.11	7 556 723	7 295 166
Immobilisations incorporelles	5.11	142 968	125 382
Ecart d'acquisition	5.12	306 908	306 908
TOTAL ACTIF		124 017 702	116 012 823

en milliers de dh			
PASSIF IFRS	Note	31/12/20	31/12/19
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux		14 015	23 263
Passifs financiers à la JV par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	5.17	14 015	23 263
Passifs financiers à la JV par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.4	15 080 849	12 808 935
Dettes envers la clientèle	5.5	83 981 748	79 109 012
Titres de créance émis	5.6	7 540 681	7 492 364
Passifs d'impôt exigible	5.8	100 985	86 303
Passifs d'impôts différés	5.8	1 000 781	1 016 486
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	2 774 115	2 349 022
Provisions pour risques et charges	5.14	355 288	338 732
Subventions et Fonds assimilés		7 169	12 174
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	4 582 821	4 382 358
CAPITAUX PROPRES		8 579 250	8 394 174
Capital et réserves liées		5 653 042	5 653 042
Réserves consolidées		2 721 285	2 102 152
Réserves consolidées - Part du groupe		2 431 834	1 792 331
Réserves consolidées - Part des minoritaires		289 451	309 821
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		238	19 482
Résultat net de l'exercice		204 684	619 498
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		265 859	635 678
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		-61 175	-16 180
TOTAL PASSIF		124 017 702	116 012 823

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS

en milliers de dh			
	Note	31/12/20	31/12/19
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		4 929 976	4 631 529
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-1 871 284	-1 759 777
MARGE D'INTERETS	2.1	3 058 692	3 071 752
Commissions (produits)		519 476	529 691
Commissions (charges)		-25 178	-19 616
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	494 298	510 075
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	2.3	741 291	567 910
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		634 704	509 703
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		106 587	58 207
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	2.3	-17 709	36 813
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-21 162	36 870
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		3 453	-57
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	2.5	29 955	104 986
Charges des autres activités	2.5	-226 229	-218 287
PRODUIT NET BANCAIRE		4 080 298	4 073 249
Charges générales d'exploitation	2.9	-1 981 033	-1 950 814
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-352 305	-407 995
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 746 959	1 714 440
Coût du risque de crédit	2.6	-1 612 319	-930 774
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		134 640	783 666
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence		-2 380	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.7	-8 078	68 895
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		124 181	852 561
Impôts sur les bénéfices		80 503	-233 063
RÉSULTAT NET		204 684	619 498
Résultats minoritaires		-61 175	-16 180
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		265 859	635 678
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAMS)		6,29	15,04
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAMS)		6,29	15,04

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh			
	31/12/20	31/12/19	
Résultat avant impôt	124 181	852 561	
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	352 305	407 995	
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition			
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 163 810	196 230	
+/- dotations nettes aux provisions	156 326	110 039	
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	2 380		
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-295 524	-175 389	
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement			
+/- autres mouvements	-8 175	-4 448	
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 371 122	534 427	
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	3 684 408	-1 188 660	
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	-2 002 476	-2 585 745	
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	4 061 468	1 531 849	
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-117 092	1 269 535	
Impôts	-79 918	-69 920	
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	5 546 390	-1 042 941	
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	7 041 694	344 047	
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	-49 589	-49 701	
+/- flux liés aux immeubles de placement			
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-246 765	-761 044	
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-296 354	-810 745	
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-2 400	-1 600	
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-156 580	-1 628 605	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-158 980	-1 630 205	
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 586 360	-2 096 903	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 003 078	4 099 972	
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	2 003 078	4 099 972	
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissement de crédit			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	8 589 438	2 003 070	
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	8 589 438	2 003 070	
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissement de crédit			
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	6 586 360	-2 096 902	

ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh			
	31/12/20	31/12/19	
Résultat net	204 684	619 498	
Éléments recyclables en résultat net:	14 687	21 683	
Écarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	23 312	34 417	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence			
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables			
Impôts liés	-8 625	-12 734	
Éléments non recyclables en résultat net:	-14 449	-2 201	
Réévaluation des immobilisations			
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-56 540	-42 712	
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	33 744	39 217	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	-88		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables			
Impôts liés	8 435	1 294	
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	238	19 482	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	204 922	638 980	
Part du groupe	266 097	655 160	
Part des minoritaires	-61 175	-16 180	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh										
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total	
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2019	4 227 677	1 425 365		2 430 008	21 683	-2 201	8 102 532	291 642	8 394 174	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat										
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)										
Autres										
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2020.	4 227 677	1 425 365		2 430 008	21 683	-2 201	8 102 532	291 642	8 394 174	
Changement de méthodes - Décembre 2020										
Autres				-1 149			-1 149	658	-491	
Capitaux propres clôture corrigés	4 227 677	1 425 365		2 428 859	21 683	-2 201	8 101 383	292 300	8 393 683	
Variation de capital										
Paiements fondés sur des actions										
Opérations sur actions propres										
Dividendes								-2 400	-2 400	
Autres										
Résultat de l'exercice				265 859			265 859	-61 175	204 684	
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)				2 976			2 976	-450	2 526	
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-6 997	-3 448	-10 444		-10 444	
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies						-8 712	-8 712	-	-8 712	
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)						-87	-87		-87	
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				2 976	-6 997	-12 247	-16 268	-450	-16 717	
Variation de périmètre										
Autres mouvements - Décembre 2020										
CAPITAUX PROPRES CLOTURE	4 227 677	1 425 365		2 697 693	14 686	-14 448	8 350 974	228 277	8 579 250	

5.4 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers de dh		
PRETS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE Crédit	31/12/20	31/12/19
Comptes à vue	1 059 389	1 333 968
Prêts	3 526	215 880
Opérations de pension		875 195
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DEPRECIATION	1 062 915	2 425 043
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DEPRECIATION	1 062 915	2 425 043

en milliers de dh		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE Crédit	31/12/20	31/12/19
Dettes envers les établissements de crédit	157 671	255 062
Emprunts	7 147 700	5 951 644
Opérations de pension	7 775 478	6 602 229
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE Crédit	15 080 849	12 808 935

5.5 - PRÊTS,CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

en milliers de dh		
PRETS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTELE	31/12/20	31/12/19
Comptes ordinaires débiteurs	14 697 991	15 789 118
Prêts consentis à la clientèle	80 449 318	72 453 323
Opérations de pension		
Opérations de location financement		
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	95 147 309	88 242 441
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-5 463 553	-4 295 532
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	89 683 756	83 946 909

en milliers de dh		
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	31/12/20	31/12/19
Comptes ordinaires créditeurs	43 985 366	40 710 190
Comptes à terme	22 818 127	22 629 377
Comptes d'épargne	13 411 255	13 118 783
Autres dettes envers la clientèle	3 435 211	2 275 550
Intérêts courus à payer	331 789	375 112
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	83 981 748	79 109 012

en milliers de dh		
VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE	31/12/20	31/12/19
Secteur public	5 838 124	10 224 587
Entreprises financières	11 336 133	13 142 862
Entreprises non financières	14 353 362	12 294 168
Autre clientèle	52 454 129	43 447 395
TOTAL EN PRINCIPAL	83 981 748	79 109 012
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	83 981 748	79 109 012

en milliers de dh		
VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31/12/20	31/12/19
Maroc	83 981 748	79 109 012
CIB		
Afrique		
Europe		
TOTAL EN PRINCIPAL	83 981 748	79 109 012
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	83 981 748	79 109 012

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/20		31/12/19	
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 520 464	-1 963 741	7 556 723	-1 840 114
Terrains et constructions	2 872 810	-293 513	2 579 297	-370 819
Equipeement, mobilier, installations	994 918	-856 760	138 158	-808 967
Biens mobiliers données en location	394 660	-44 184	350 476	-1 800
Autres immobilisations	4 794 571	-769 284	4 025 287	-549 617
Droits d'utilisation des contrats de location	661 824	-198 319	463 505	-108 911
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	624 318	-481 350	142 968	-441 465
Logiciels informatiques acquis	5 121	-4 024	1 097	-6 127
Logiciels informatiques produits par l'entreprise			-	
Autres immobilisations incorporelles	619 197	-477 326	141 871	-435 338
IMMEUBLES DE PLACEMENTS	2 430 789	-137 577	2 293 212	-92 474
TOTAL	12 575 571	-2 582 668	9 992 903	-2

5.16 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh	
	31/12/20	31/12/19
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	3 779 982	3 700 283
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 451 777	3 405 454
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	328 205	294 829
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 451 777	3 405 454
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3 449 067	3 027 239
Autres titres de créance négociables	-	-
Obligations	2 710	378 215
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	328 205	294 829
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés	328 205	294 829

5.17 PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	en milliers de dh	
	31/12/20	31/12/19
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	14 015	23 263
Passifs financiers à la iv par résultat sur option		
TOTAL	14 015	23 263

5.20 ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

	en milliers de dh		
Portefeuille Créances sur la Clientèle :	Bucket 1	ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2019.Décembre	77 158 525		3 924 849
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre	15 865 928		7 159 067
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Décembre		853 816	-2 857 788
Encours Bilan au 2020.Décembre	81 753 608		5 374 622
Encours Hors Bilan au 2020.Décembre	11 805 907		8 017 080
Provisions sous IFRS 9 au 2020.Décembre		-640 809	-2 070
Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit :	Bucket 1	ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2019.Décembre	2 425 043		
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre			
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Décembre			
Encours Bilan au 2020.Décembre	1 062 915		
Encours Hors Bilan au 2020.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2020.Décembre			
Portefeuille Titres en JV/OCI :	Bucket 1	ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2019.Décembre	3 405 888		
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Décembre		-434	
Encours Bilan au 2020.Décembre	3 451 781		
Encours Hors Bilan au 2020.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2020.Décembre		-4	
Titres au coût amorti :	Bucket 1	ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2019.Décembre	2 985 478		
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Décembre			
Encours Bilan au 2020.Décembre	3 316 717		
Encours Hors Bilan au 2020.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2020.Décembre			

5.21 CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

VARIATION DU DROIT D'UTILISATION	31/12/19	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/20
Immobilier					
Valeur brut	635 280	5 018	-24 577	5 311	621 032
Amortissements et dépréciations	-96 175	-99 153	22 507	-4 834	-177 655
Total Immobilier	539 105	-94 135	-2 070	477	443 377
Mobilier					
Valeur brut	40 733	4 830	-4 759	-11	40 792
Amortissements et dépréciations	-12 737	-12 645	4 714	1	-20 666
Total Mobilier	-27 996	-7 815	-65	-9	-20 126
Total droit d'utilisation	567 101	-101 950	-2 115	467	463 504
VARIATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE	31/12/19	Augmentations	Remboursements	Autres	31/12/20
Dette locative	575 338	6 813	-105 236	1 339	478 253

2.1 MARGE D'INTÉRÊTS

	31/12/20			31/12/19		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 710 542	-1 135 200	3 575 342	4 696 422	-1 122 239	3 574 183
Comptes et prêts/emprunts	4 655 682	-1 080 820	3 574 862	4 696 422	-1 122 239	3 574 183
Opérations de pensions	-131	-10 527	-10 658			
Opérations de location financement	54 991	-43 853	11 138			
Opérations interbancaires	4 728	-477 852	-473 124	20 539	-422 945	-402 406
Comptes et prêts sur emprunts	769	-324 458	-323 689	-3 267	-147 401	-150 668
Opérations de pensions	3 959	-153 394	-149 435	23 806	-275 544	-251 738
Emprunts émis par le groupe		-211 597	-211 597		-197 121	-197 121
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions	2 216		2 216	4 281		4 281
Titres à revenus fixes	2 216		2 216	4 281		4 281
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	103 205	-22 205	81 000	42 606		42 606
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	109 285	-7 586	101 699	67 681		67 681
Charges d'intérêts sur dettes locales		-16 844	-16 844		-17 472	-17 472
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS OU ASSIMILES	4 929 976	-1 871 284	3 058 692	4 831 529	-1 759 777	3 071 752

2.2 COMMISSIONS NETTES

	31/12/20			31/12/19		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	474 786	-25 178	449 608	468 576	-19 616	448 960
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	472 686	-25 178	447 508	466 932	-19 616	447 316
Sur titres De change	2 100		2 100	1 644		1 644
Sur instruments financiers à terme						
Engagements de financement						
Prestation de services bancaires et financiers	44 690		44 690	61 115		61 115
Produits de gestion d'apcvm						
Produits sur moyens de paiement	44 690		44 690	61 115		61 115
Assurance						
Autres						
TOTAL	519 476	-25 178	494 298	529 691	-19 616	510 075

2.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR

	en milliers de dh	
	31/12/20	31/12/19
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	741 291	567 910
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	634 704	509 703
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	106 587	58 207
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	-17 709	36 813
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-21 162	36 870
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	3 453	-57

5.19 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh		
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/20	31/12/19	
Valeur au bilan			
Bons du Trésor	3 449 067	25 562	-2 295
Obligations	2 710	65	
Autres titres de créance négociables			
Total des Instruments de dette Comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (JVOCI RI)	3 451 777	25 607	-2 295
Impôt		-9 475	849
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3 451 777	16 132	-1 446
Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	31/12/20	31/12/19	
Valeur au bilan			
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	328 205	44 189	-10 444
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	328 205	44 189	-10 444
Impôt		-16 350	3 864
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	328 205	27 839	-6 580

2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	en milliers de dh					
	31/12/20			31/12/19		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	29 955	-226 229	-196 274	104 986	-218 287	-113 301
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	29 955	-226 229	-196 274	104 986	-218 287	-113 301

2.6 COÛT DU RISQUE

	en milliers de dh	
	31/12/20	31/12/19
Dépréciation sur actifs saines [Bucket 1 et 2]	46 637	11 683
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	-56 880	-88 498
Plus ou moins-values de cessions réalisées au coût amorti (y compris EPS)	-56 880	-88 498
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	103 517	100 181
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	103 517	100 181
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-1 182 767	-218 752
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-1 182 767	-218 752
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Risques et Charges	-132 506	-100 937
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-1 268 636	-308 006
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres recyclables		
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-388 867	-659 535
Récupérations sur prêts et créances	45 184	36 767
Comptabilisés au coût amorti	45 184	36 767
Comptabilisés au JV OCI recyclables		
Décote sur les produits restructurés		
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	-1 612 319	-930 774

2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	en milliers de dh	
	31/12/20	31/12/19
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	159 563	175 388
Plus value de cession	159 563	175 715
Moins value de cession		-327
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus value de cession		
Moins value de cession		
Autres	-167 641	-106 493
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	-8 078	68 895

2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	en milliers de dh	
	31/12/20	31/12/19
IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	31/12/20	31/12/19
Impôts courants	72 003	41 251
Impôts différés	361 344	217 503
Actifs d'impôts courants et différés	433 347	258 754
Impôts courants	100 985	86 303
Impôts différés	1 000 781	1 016 486
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFERES	1 101 766	1 102 789

	en milliers de dh	
	31/12/20	31/12/19
CHARGES NETTES DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES	31/12/20	31/12/19
Charge d'impôts courants	-79 918	-69 920
Charge nette d'impôts	160 421	-163 143
TOTAL	80 503	-233 063

	en milliers de dh	
	31/12/20	31/12/19
LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	31/12/20	31/12/19
Résultat net	204 684	619 498
Charge d'impôt sur les bénéfices	80 503	-233 063
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	-39%	38%

2.8.4 ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

	en milliers de dh	
	31/12/20	31/12/19
Taux d'impôt en vigueur	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Employés (équivalent plein temps)		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-76%	1%
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	-39%	38%

2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	en milliers de dh	
	31/12/20	31/12/19
Charges de personnel	-1 205 728	-1 199 399
Impôts et taxes	-40 118	-37 751
Charges externes	-695 952	-656 449
Autres charges d'exploitation	-162 160	-183 035
Annulation Charges relatives aux contrats de location	122 925	125 820
CHARGES D'EXPLOITATION	-1 981 033	-1 950 814

2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	en milliers de dh	
	31/12/20	31/12/19
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-240 586	-292 139
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-111 719	-115 856
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-352 305	-407 995

2.11 DÉTAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

	en milliers de dh	
	31/12/20	31/12/19
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-16 844	-17 472
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-111 719	-115 856

3.1 INFORMATIONS GENERALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en cinq pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc.
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires Holdagro et la société Targa
- Sociétés de financement Spécialisées : ce domaine regroupe la société de leasing (ICAM LEASING) et Tamwil El Feilhal qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux
- Micro crédit : ce domaine regroupe la fondation Ardi et l'association Ismailia pour le micro-crédit
- Gestion d'actifs : ce domaine regroupe la société de bourse MSIN et MAROGEST
- Banque Participative : ce domaine regroupe les activités de la filiale AL AKHDAR BANK
- Autres : Au 31 Décembre 2020, ce domaine comprend les filiale GCAM DOC et AFC

3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPERATIONNEL

3.2.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPERATIONNEL

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Marge d'intérêts	2 886 346	1 054	53 918	57 884	1 105	58 391	-6	3 058 692
Marge sur commissions	479 864	-	1 550	480	28 014	-15 441	-169	494 298
Produit net bancaire	3 879 562	1 054	55 357	59 764	32 318	52 418	-175	4 080 298
Résultat brut d'exploitation	1 773 361	-3 799	15 218	-2 849	5 777	-35 328	-5 420	1 746 960
Résultat d'exploitation	235 181	-3 799	-7 657	-53 581	6 255	-36 338	-5 420	134 641
Résultat avant impôts	227 028	-4 180	-7 659	-55 733	6 180	-36 338	-5 117	124 181
Résultat net	294 448	-5 187	-6 861	-42 135	6 185	-36 617	-5 149	204 684
Résultat net part du groupe	294 446	-5 193	-6 861	-1 840	4 374	-13 918	-5 149	265 859

7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTERIEURS À L'EMPLOI

en milliers de dh		
	31/12/20	31/12/19
Charge normal de l'exercice	8 370	7 707
Charge d'intérêt	4 277	5 123
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	12 647	12 830
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

en milliers de dh		
	31/12/20	31/12/19
Dette actuarielle d'ouverture	150 238	149 767
Charge normale de l'exercice	8 370	7 707
Charge d'intérêt	4 277	5 123
Ecart de l'expérience	13 828	7 037
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-22 326	-19 396
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dette actuarielle de clôture	154 387	150 239
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ETAT MAROCAIN	31 780 465	75,2%	75,2%
MAMDA	3 134 311	7,4%	7,4%
MCMA	3 134 311	7,4%	7,4%
CDG	4 227 678	10%	10%
TOTAL	42 276 765	100%	100%

en milliers de dh		
RÉSULTAT PAR ACTION	31/12/20	31/12/19
Nombre d'actions	42 276 765	42 276 765
Résultat Part du Groupe	265 859	635 678
RÉSULTAT PAR ACTION (DH)	6,29	15,04

8.4 PARTIES LIÉES

en milliers de dh		
RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE	31/12/20	31/12/19
Prêts, avances et titres	-1 800 300	-852 193
Comptes ordinaires	-1 546 999	-667 172
Prêts		
Titres	-253 301	-185 021
Opération de location financement		
Actif divers	-290 799	-204 294
TOTAL ACTIF	-2 091 099	-1 056 487
Dépôts	-1 574 000	-681 011
Comptes ordinaires	-709 532	
Autres emprunts	-864 468	-681 011
Dettes représentées par un titre		
Passif divers	-517 099	-375 476
TOTAL PASSIF	-2 091 099	-1 056 487
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

en milliers de dh		
ELEMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES	31/12/20	31/12/19
Intérêts et produits assimilés	-58 691	-11 807
Intérêts et charges assimilées	38 190	11 743
Commissions (produits)	-15 093	-15 244
Commissions (charges)	3 951	3 744
Prestations de services données		
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		
Autres	15 043	-6 836

AUTRES ÉTATS

Référence	État	
5.2	Instruments de couverture	Néant
5.10	Participations dans les sociétés mises en équivalence	
5.13	Provisions techniques des sociétés d'assurance	

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES CONSOLIDÉS

en milliers de dh		
	31/12/20	31/12/19
FONDS PROPRES	12 470 395	12 454 828
Fonds propres de base	9 346 762	9 123 754
Fonds propres réglementaires	3 123 633	3 331 074
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	6 468 602	5 996 586
Risque de marchéen approche standard	185 251	311 726
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	606 212	598 657

Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%)	10,30%	10,57%
Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%)	13,74%	14,43%

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES DE TAWIL EL FELLAH

	31/12/20	31/12/19
FONDS PROPRES	132 462	141 970
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	102 462	101 970
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	102 462	101 970
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	125 000	125 000
Instruments de fonds propres de base versés		
Prime d'émission		
Résultats non distribués	-22 155	-22 332
Autres réserves		
Autres immobilisations incorporelles		
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		

FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)

FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)		
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	30 000	40 000
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)		
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1		
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de %50 des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de %50 des fonds propres de catégori2 (T2)		

TOTAL RISQUES	44 851	45 234
EXIGENCE/Risque de crédit	44 851	45 234
EXIGENCE/Risque de marché		
EXIGENCE/Risque opérationnel		

RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	18,28%	18,03%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	23,63%	25,11%



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020 ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 8 579 250 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 204 684. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Directoire le 24 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

APPRÉCIATION DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Risque identifié
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque. En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :
- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2020, les prêts et créances sur la clientèle s'élevaient à MMAD 89 684 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à eux ont été estimées à MMAD 5 463 dont :

- MMAD 641 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 750 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 4 072 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (72% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :
- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significatives du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécie le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs, notamment en ce qui concerne le risque lié à Covid-19.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2021

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



ETATS FINANCIERS SOCIAUX

BILAN			en milliers de dh		
ACTIF		31/12/20	31/12/19	PASSIF	
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX		8 451 736	1 941 642	BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		1 774 005	2 705 742	DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILES	
A vue		1 517 474	1 810 922	A vue	
A terme		256 531	894 820	A terme	
CRÉANCES SUR LA CLIENTELE		85 774 611	80 226 417	DEPÔTS DE LA CLIENTELE	
Crédits de trésorerie et à la consommation		38 346 251	35 890 456	Comptes à vue créditeurs	
Crédits à l'équipement		20 701 293	20 497 403	Comptes d'épargne	
Crédits immobiliers		17 247 228	17 552 093	Dépôts à terme	
Autres crédits & financement participatifs		9 479 838	6 286 465	Autres comptes créditeurs	
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE		808 636	880 278	TITRES DE CRÉANCE EMIS	
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT		8 364 439	12 782 268	Titres de créance négociables	
Bons du Trésor et valeurs assimilées		5 049 365	8 614 828	Emprunts obligataires	
Autres titres de créance		2 657	364 474	Autres titres de créance émis	
Titres de propriété		3 312 418	3 802 965	AUTRES PASSIFS	
AUTRES ACTIFS		4 505 103	3 502 688	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
TITRES D'INVESTISSEMENT		3 285 792	2 944 598	PROVISIONS RÉGLEMENTEES	
Bons du Trésor et valeurs assimilées		3 285 792	2 944 598	SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE	
Autres titres de créance				DETTES SUBORDONNEES	
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES		765 822	749 881	ECARTS DE REEVALUATION	
Participations dans les entreprises liées		668 194	649 801	RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL	
Autres titres de Participations et emplois assimilés		97 628	100 080	CAPITAL	
Titres de Moubadara & Moucharaka				ACTIONNAIRES.CAPITAL NON VERSE(-)	
CRÉANCES SUBORDONNEES		560	840	REPORT A NOUVEAU (+/-)	
DEPÔTS D'INVESTISSEMENT & WAKALA BIL ISTITHMAR PLACES		605 154	150 000	RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION				RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA				TOTAL DU PASSIF	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		424 197	410 383		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6 471 144	6 555 987		
TOTAL DE L'ACTIF		121 231 199	112 850 726		

HORS BILAN

			en milliers de dh		
		31/12/20	31/12/19		
ENGAGEMENTS DONNES		11 805 907	12 117 844		
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		36 815	166 372		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		7 726 482	7 782 914		
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		524 885	516 696		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		3 517 725	3 651 862		
Titres achetés à réméré					
Autres titres à livrer					
ENGAGEMENTS RECUS					
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés					
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés					
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers					
Titres vendus à réméré					
Autres titres à recevoir					

COMPTES DE RÉSULTATS

			en milliers de dh		
		31/12/20	31/12/19		
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		6 175 215	5 989 320		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC		25 075	30 824		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle		4 497 323	4 493 832		
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		181 878	110 287		
Porduits sur titres de propriété & certificats de Sukuk		27 630	35 883		
Commissions sur prestations de service		490 545	493 856		
Autres produits bancaires		952 763	824 638		
Transferts de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus					
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		2 258 778	2 219 446		
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC		472 653	399 716		
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		1 091 347	1 122 239		
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis		211 597	197 121		
Autres charges bancaires		483 181	500 370		
Transferts de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus					
PRODUIT NET BANCAIRE		3 916 437	3 769 874		
Produits d'exploitation non bancaire		169 074	275 578		
Charges d'exploitation non bancaire		101 917	117 193		
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		1 988 312	1 959 560		
Charges de personnel		1 124 223	1 121 174		
Impôts et taxes		37 349	35 377		
Charges externes		607 002	555 849		
Autres charges générales d'exploitation		42 542	47 681		
Dotations aux amortissements et aux provisions des immo		177 196	199 480		
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOUVRABLES		2 073 622	1 898 808		
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature		912 898	921 409		
Pertes sur créances irrécouvrables		345 507	634 020		
Autres dotations aux provisions		815 216	343 380		
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES		507 801	502 834		
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature		442 343	401 659		
Récupérations sur créances amorties		43 268	34 981		
Autres reprises de provisions		22 190	66 194		
RESULTAT COURANT		429 461	572 725		
Produits non courants		3 503	1 257		
Charges non courantes		147 179	107 748		
RESULTAT AVANT IMPÔTS		285 785	466 234		
Impôts sur les résultats		77 521	63 798		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		208 264	402 437		

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh		
	31/12/20	31/12/19
Produits d'exploitation bancaire perçus	6 175 215	5 989 320
Récupérations sur créances amorties	43 268	34 981
Produits d'exploitation non bancaire perçus	172 576	276 835
Charges d'exploitation bancaire versées	-3 867 867	-3 650 402
Charges d'exploitation non bancaire versées	-249 096	-224 940
Charges générales d'exploitation versées	-2 012 233	-2 036 736
Impôts sur les résultats versés	-77 521	-63 798
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	184 343	325 261
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	931 737	-1 753 840
Créances sur la clientèle	-5 931 706	-5 504 554
Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	4 076 634	-3 013 886
Autres actifs	-1 002 415	285 856
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 445 747	476 471
Dépôts de la clientèle	4 573 474	4 357 887
Titres de créance émis	48 317	1 522 778
Autres passifs	245 109	362 053
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	5 386 897	-3 267 234
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	5 571 239	-2 941 974
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	912 149	547 283
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-173 760	-1 031 613
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	738 389	-484 330
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées	200 465	1 308 845
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Augmentation des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés		
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	200 465	1 308 845
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV+ V)	6 510 093	-2 117 459
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 941 642	4 059 101
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 451 735	1 941 642

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh						
CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/20	31/12/19
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	6 831 919	50 000	468 170	899 286	8 249 376	1 091 314
VALEURS RECUES EN PENSION						875 153
Au jour le jour						200 047
A terme						675 107
COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE		100 000			100 000	1 332 447
Au jour le jour		100 000			100 000	1 119 478
A terme						212 969
PRETS FINANCIERS			256 531		256 531	
AUTRES CREANCES		1			1	1
INTERETS COURUS A RECEVOIR		17			17	209
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	6 831 919	150 018	724 701	899 286	8 605 924	3 299 124

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

					en milliers de dh	
CREANCES	Secteur	Secteur privé			31/12/20	31/12/19
		Entreprises Financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits DE TRESORERIE	889 295	104 975	17 809 793	16 138 163	34 942 226	32 657 312
Comptes à vue débiteurs	687 016	104 975	8 440 252	5 155 022	14 387 265	15 453 773
Créances commerciales sur le maroc	2 279		1 485 181	1 108 830	2 596 290	3 107 021
Crédits à l'exportation			247 872	24 634	272 506	325 979
Autres crédits de trésorerie	200 000		7 636 488	9 849 678	17 686 166	13 770 539
Crédits A LA CONSOMMATION					2 054 522	2 067 332
Crédits A L'EQUIPEMENT	763 920		10 193 347	8 515 484	19 472 751	19 302 827
Crédits IMMOBILIERS			7 413 846	9 171 754	16 585 600	16 943 663
AUTRES Crédits	50 000	5 389 048	159 167	1 617 557	7 215 772	4 288 453
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	784 533		24 104		808 636	880 278
INTERETS COURUS A RECEVOIR				3 239 673	3 239 673	2 968 819
CREANCES EN SOUFFRANCE		4 467	1 972 076	287 523	2 264 066	1 998 012
TOTAL	2 487 748	5 498 490	37 572 333	41 024 677	86 583 247	81 106 695

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

en milliers de dh		
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/20	31/12/19
Intérêts et produits assimilés	4 704 276	4 634 944
Intérêts et charges assimilés	1 775 597	1 719 076
MARGE D'INTERET	2 928 679	2 915 868
Commissions perçues	490 545	493 856
Commissions servies	11 969	21 827
MARGE SUR COMMISSIONS	478 576	472 028
Résultat des opérations sur titres de transaction	423 130	424 714
Résultat des opérations sur titres de placement	72 428	63 030
Résultat des opérations de change	205 398	82 800
Résultat des opérations sur produits dérivés		
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ	700 957	570 545
Résultat des opérations sur titres de Moudaraba & Moucharaka		
Divers autres produits bancaires	38 533	35 892
Diverses autres charges bancaires	230 308	224 458
Parts des titulaires de compte de dépôts d'investissement		
PRODUIT NET BANCAIRE	3 916 437	3 769 874
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-25 677	-37 412
Autres produits d'exploitation non bancaire	169 074	275 578
Autres charges d'exploitation non bancaire	101 917	117 193
Charges générales d'exploitation	1 988 312	1 959 560
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 969 605	1 931 287
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	772 794	1 118 788
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	767 350	239

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		31/12/20	31/12/19
			financiers	non financiers		
TITRES COTES	535 792	8 335 156	2 622 203	157 079	11 650 230	15 726 214
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées		8 335 156			8 335 156	11 559 426
Obligations				2 657	2 657	363 823
Autres titres de créance						
Titres de propriété	535 792		2 622 203	154 422	3 312 417	3 802 965
TITRES NON COTES						652
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						652
Titres de propriété						
TOTAL	535 792	8 335 156	2 622 203	157 079	11 650 230	15 726 865

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	4 194 435	4 194 435	4 078 391			
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	1 625 844	1 625 844	1 509 800			
Titres de propriété	2 568 591	2 568 591	2 568 591			
TITRES DE PLACEMENT	4 180 110	4 149 614	3 992 506	26 247	56 743	56 743
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3 379 656	3 403 543	3 246 500	26 182	2 295	2 295
Obligations	25 153	2 718	2 653	65	22 500	22 500
Autres titres de créance						
Titres de propriété	775 300	743 353	743 353		31 947	31 947
TITRES D'INVESTISSEMENT	3 230 576	3 366 997	3 208 161	138 412	1 990	
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3 230 576	3 366 997	3 208 161	138 412	1 990	
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL	11 605 121	11 711 046	11 395 103	163 898	57 973	56 743

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

	31/12/20	31/12/19
ACTIF		
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES		
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DEBITEURS DIVERS	597 001	607 070
Sommes dues par l'Etat	492 344	502 017
Divers autres débiteurs	104 658	105 053
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	2 430 790	1 919 478
COMPTES DE REGULARISATION	1 477 312	976 140
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES		
TOTAL	4 505 103	3 502 688

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Valeur Comptable Nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro Industrie	160 000	0,98%	50	-	
COMAPRA	Agro Industrie	66 800	0,01%	-	8	
SNDE	Agriculture	40 965	0,24%	-	100	
SOGETA	Agriculture	-	0,00%	-	300	
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311	-	172
SOCIETE LAITIERE CENTRALE DU NORD	Agro Industrie	50 000	0,39%	-	197	
FRUMAT	Agro Industrie	-	0,00%	-	14 499	
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200	-	
AGRICULTURE & PECHE				14 561	15 104	172
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%	102 672	22 328	
HOLDAGRO	Agro Industrie	36 376	99,66%	36 251	-	
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403	-	
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%	1 795	-	
SWIFT	Service	-	0,00%	23	-	
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Service	98 200	10,18%	10 000	-	3 500
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548	-	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	5 610	3 172	
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%	7 969	696	
REGIONAL GESTION	Société de gestion	1 000	18,00%	146	34	
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	5 234	5 516	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250	-	
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	822	6 678	
FINEA	Nantissement de marchés	200 000	0,22%	340	-	-
SMAEX	Assurance	50 000	0,48%	356	-	
CAM LEASING	Leasing	100 000	100,00%	73 438	26 562	
AL FILAHI CASH	Société de Paiement	5 000	100,00%	5 000	-	
MSIN	Société de bourse	10 000	80,00%	15 410	-	9 600
MSIN GESTION	Gestionnaire OPCVM	1 000	30,00%	287	13	
SGFG	Gestion de Fonds	1 000	5,88%	59	-	
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387 518	3,00%	11 765	-	
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	400 000	51,00%	204 000	-	
AFREXIMBANK	Banque	47 500 000	0,06%	4 727	-	
AMIFA	Micro finances		40,00%	2 467		
BANQUE, FINANCE & SERVICES				490 572	65 000	13 100
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%	16 565	-	
GCAMDOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%	1 548	8 452	
CASA PATRIMOINE		31 000	1,61%	500	-	
DIVERS				18 613	8 452	-
DOTATIONS DIVERSES				242 076	65 018	
TOTAL				765 822	153 573	13 272

CRÉANCES SUBORDONNÉES

CREANCES	MONTANT				Dont Entreprises liées et Apparenté	
	31/12/20			31/12/19	31/12/20	31/12/19
	Brut 1	Prov. 2	Net 3	Net 4	Net 5	Net 6
Créances subordonnées	560	-	560	840	560	840
Etablissements de crédit et assimilés						
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL	560	-	560	840	560	840

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties / Reclassements	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	842 138	44 146			886 284	431 755	30 332		462 087	424 197
- Droit au bail	20 149				20 149	8 170			8 170	11 979
- Immobilisations en recherche et développement										
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	821 989	44 146			866 135	423 585	30 332		453 917	412 218
- Immobilisations incorporelles hors exploitation										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 674 379	1 207 055	1 231 927		8 649 507	2 118 392	195 903	135 931	2 178 364	6 471 144
- Immeubles d'exploitation	2 243 861	942 996	872 773	672 571	2 986 655	362 652	43 508	118 204	287 957	2 698 698
- Mobilier et matériel d'exploitation	858 515	37 660	3 532		892 643	731 909	36 003	3 532	764 380	128 263
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1 042 282	59 662	1 703	25 838	1 126 080	767 587	65 882	1 322	832 148	293 932
- Immobilisations corporelles hors exploitation	4 490 249	152 312	353 920	659 372	3 629 269	256 244	50 510	12 874	293 879	3 335 389
- Immobilisations en cours	39 473	14 425		39 037	14 861					14 861
TOTAL	9 516 517	1 251 201	1 231 927	-	9 535 792	2 550 146	226 236	135 931	2 640 451	6 895 341

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/20	31/12/19
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES Créditeurs		224 369	62 325	1 171	287 865	405 834
VALEURS DONNEES EN PENSION	6 215 224	150 162	1 375 955		7 741 341	6 600 167
- au jour le jour			1 375 955		1 375 955	
- à terme	6 215 224	150 162			6 365 386	6 600 167
EMPRUNTS DE TRESORERIE	3 886 000	315 000	1 000 000		5 201 000	4 217 817
- au jour le jour						
- à terme	3 886 000	315 000	1 000 000		5 201 000	4 217 817
EMPRUNTS FINANCIERS				1 472 898	1 472 898	1 056 520
AUTRES DETTES		41 192			41 192	17 013
INTERETS COURUS A PAYER	17 284	39	2 403	3 594	23 320	24 518
TOTAL	10 118 508	730 761	2 440 683	1 477 663	14 767 616	12 321 869

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

	Secteur public	Secteur privé			31/12/20	31/12/19
		Entreprises Financières	Entreprises "non Financières"	Autre clientèle		
COMPTES A VUE Créditeurs	5 341 735	3 036 424	8 874 956	26 246 418	43 499 533	40 453 196
COMPTE D'EPARGNE				13 411 255	13 411 255	13 118 783
DEPOTS A TERME	353 161	8 294 546	4 154 526	10 015 894	22 818 127	22 629 377
AUTRES COMPTES Créditeurs	100 928	1 852	1 110 424	2 017 505	3 230 709	2 141 470
INTERETS COURUS A PAYER				331 789	331 789	375 113
TOTAL	5 795 824	11 332 822	14 139 906	52 022 861	83 291 413	78 717 939

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

	31/12/20	31/12/19
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	468 698	303 388
Créditeurs DIVERS	381 158	299 639
Sommes dues à l'Etat	249 000	172 140
Sommes dues aux organismes de prévoyance	45 647	47 449
Sommes diverses dues au actionnaires et associés	12 568	12 568
Fournisseurs de biens et services	46 960	49 744
Divers autres créditeurs	26 982	17 737
COMPTES DE REGULARISATION	796 874	798 594
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES		
TOTAL	1 646 730	1 401 621

PROVISIONS

en milliers de dh					
	31/12/19	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/20
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	5 453 368	969 613	434 624		5 988 358
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	4 919 684	908 707	425 809		5 402 581
Titres de placement	32 730	31 638	7 625		56 743
Titres de participation et emplois assimilés	127 896	26 867	1 190		153 573
Titres d'investissement					
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	373 059	2 402			375 461
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1 168 022	790 139	37 534	-93 506	1 827 121
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	20 227	1 790	16 534		5 483
Provisions pour risques de change	16 681				16 681
Provisions pour risques généraux	986 000	355 000	21 000		1 320 000
Provisions pour autres risques et charges	145 114	433 350		-93 506	484 957
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	6 621 390	1 759 752	472 158	-93 506	7 815 479

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

en milliers de dh		
Rubriques	31/12/20	31/12/19
Subventions d'investissement	3 578	3 578
Subvention KFW reçue	15 785	15 785
Subvention Union Européenne reçue	3 578	3 578
Autres subventions reçues de l'Etat		
Montant inscrit à pertes et profits	-15 785	-15 785
Fonds de garantie Union Européenne	3 578	3 578
TOTAL	7 157	7 157

DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh									
Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Durée	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contre valeur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
						Montant N (ou contre valeur en KDH)	Montant N-1 (ou contre valeur en KDH)	Montant N (ou contre valeur en KDH)	Montant N-1 (ou contre valeur en KDH)
MAD	210 500		7 ANS		210 500				
MAD	3 239 500		10 ANS		3 239 500				
MAD	1 050 000		Perpétuelles		1 050 000				
TOTAL	4 500 000				4 500 000				

CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh				
CAPITAUX PROPRES	31/12/19	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/20
Ecarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	2 780 345	20 122		2 800 467
Réserve légale	80 746	20 122		100 867
Autres réserves	1 256 479			1 256 479
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 443 120			1 443 120
Capital	4 227 677			4 227 677
Capital appelé	4 227 677			4 227 677
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)		382 315		382 315
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Dividendes distribués				
Résultat net de l'exercice (+/-)	402 437	-402 437	208 264	208 264
TOTAL	7 410 458	0	208 264	7 618 722

OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

en milliers de dh		
	31/12/20	31/12/19
Opérations de change à terme	6 275 602	2 565 473
Devises à recevoir	1 017 692	783 763
Dirhams à livrer	719 903	268 472
Devises à livrer	2 384 764	1 014 028
Dirhams à recevoir	2 153 243	499 211
Engagements sur produits dérivés		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
TOTAL	6 275 602	2 565 473

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

en milliers de dh				
	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde de fin de l'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	46 336	196 461	211 880	30 917
B. T.V.A. Récupérable	3 313	146 071	137 004	12 380
sur charge	2 318	107 954	102 697	7 574
sur immobilisations	995	38 117	34 307	4 805
C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A.=(A-B)	43 023	50 390	74 875	18 537

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

en milliers de dh		
	31/12/20	31/12/19
Engagements de financement et de garantie donnés	11 805 907	12 117 844
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	36 815	166 372
Engagements de financement en faveur de la clientèle	7 726 482	7 782 914
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	524 885	516 696
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 517 725	3 651 862
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		

VALEURS ET SURETÉS RECUES ET DONNÉES EN GARANTIE

en milliers de dh			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons duTrésor et valeurs assimilées	4 056 859	4 056 859	
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	4 056 859	4 056 859	

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	13 008 381	13 008 381	
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	13 008 381	13 008 381	

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

en milliers de dh		
	31/12/20	31/12/19
ACTIF :	4 520 791	4 103 248
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	200 003	150 182
Créances sur les établissements de crédit et assimilés.	899 286	660 654
Prêts de trésorerie		
Créances sur la clientèle	2 983 242	2 846 211
Titres de transaction et de placement et invest	364 188	358 506
Autres actifs	71 605	85 266
Titres de participation et emplois assimilés	2 467	2 429
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	4 520 791	4 103 248
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		613
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 471 242	2 221 889
Dépôts de la clientèle	704 157	524 943
Emprunts de trésorerie à terme		
Titres de créance émis		
Autres passifs	2 345 392	1 355 803
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
HORS BILAN :		
Engagements donnés	1 208 327	1 660 353
Engagements reçus		
Autres cautions & garanties données d'ordre établissement de crédit & assimilés	524 885	516 696

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
Immobilisations d'exploitation	874 475	128 531	745 945	905 256	159 312	
Immobilisations hors exploitation	353 920	456	353 463	357 828	4 364	
Mobliers & Matériels de bureau	3 532	3 532	-	251	251	
TOTAL	1 231 927	132 519	1 099 408	1 263 335	163 927	

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

en milliers de dh		
CATEGORIE DES TITRES	31/12/20	31/12/19
Titres de participations & titres de placement	27 630	35 883
TOTAL	27 630	35 883

MARGE D'INTÉRÊT

en milliers de dh		
	31/12/20	31/12/19
INTERETS PERCUS	4 704 276	4 634 944
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	25 075	30 824
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 497 323	4 493 832
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	181 878	110 287
INTERETS SERVIS	1 775 597	1 719 076
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	472 653	399 716
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 091 347	1 122 239
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	211 597	197 121
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
MARGE D'INTERET	2 928 679	2 915 868

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

en milliers de dh		
	31/12/20	31/12/19
PRODUITS	941 861	824 629
Gains sur les titres de transaction	550 491	577 606
Plus value de cession sur titres de placement	140 935	85 436
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	7 625	41 388
Gains sur les produits dérivés	-	-
Gains sur les opérations de change	242 810	120 200
CHARGES	240 904	254 084
Pertes sur les titres de transaction	127 361	152 891
Moins value de cession sur titres de placement	44 494	35 276
Etialement de la prime d'investissement / placement		
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	31 638	28 518
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur opérations de change	37 411	37 399
Diverses autres charges bancaires		
RÉSULTAT	700 957	570 545

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh		
	31/12/20	31/12/19
CHARGES DE PERSONNEL	1 124 223	1 121 174
Dont salaires & appointements	106 497	106 619
Dont charges d'assurances sociales	86 716	86 294
Dont charges de retraite	103 624	104 247
Dont charges de formation	16 168	19 643
Dont autres charges de personnel	811 217	804 370
IMPOTS ET TAXES	37 349	35 377
Taxes urbaines & taxes d'élidité	6 807	6 580
Patente	22 068	22 105
Autres impôts & taxes	8 474	6 692
CHARGES EXTERNES	607 002	555 849
- Loyers de crédit-bail et de location	134 687	126 554
- Frais d'entretien et de réparation	129 134	110 596
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	37 324	36 743
- Transports et déplacements	49 998	41 009
- Publicité,publications et relations publiques	53 115	37 314
- Autres charges externes	202 743	203 634
AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	42 542	47 681
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	177 196	199 480
TOTAL DES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 988 312	1 959 560

COMMISSIONS

en milliers de dh		
	31/12/20	31/12/19
COMMISSIONS PERCUES :	555 518	552 491
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle	64 974	58 636
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	1 995	1 584
Commissions sur fonctionnement de compte	184 515	177 267
sur moyens de paiement	211 990	214 231
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	92 045	100 773
Commissions sur opérations de change		
COMMISSIONS VERSEES	11 969	21 827
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	11 969	21 827

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

TITRES (Clientèle CAM)	Nombre de comptes (Client)		Montants en milliers de dirhams	
	31/12/19	31/12/20	31/12/19	31/12/20
Titres dont l'établissement est dépositaire [Actions]	2 262	2 212	421 666	392 148
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	48	59	1 423 977	1 398 878
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire [TCN]	5	3	696 600	142 900
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh			
	31/12/20	31/12/19	
Produit Net Bancaire	3 916 437	3 769 874	
Résultat Brut d'exploitation	1 969 405	1 931 287	
Résultat avant impôt	285 785	466 234	

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

en milliers de dh			
	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'assemblée Générale du 22 Juin 2020			
Report à nouveau		Réserve légale	20 122
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	
Résultat net de l'exercice	402 437	Dividendes	
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	382 315
Autres prélèvements		Résultats nets en instance d'affectation	
TOTAL A	402 437	TOTAL B	402 437

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

en milliers de dh		
	31/12/20	31/12/19
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	952 763	824 638
Gains sur titres de transaction	550 491	577 606
Plus-values de cession sur titres de placement	140 935	85 436
Produits sur opérations de change	242 810	120 200
Divers autres produits bancaires	10 902	8
Reprises de provision sur depreciations des titres de placement	7 625	41 388
AUTRES CHARGES BANCAIRES	483 181	500 370
Charges sur emprunts de titres	95 069	78 949
Pertes sur Titres actions / OPCVM	32 291	73 942
Charges sur titres de placements		
Moins-values sur titres de placement	44 494	35 276
Charges sur moyens de paiement		
Cotisation au fonds de garantie	119 249	108 973
Charges opération de change	37 411	37 399
Commissions sur achats et cession de titres	11 969	21 827
Autres charges	111 058	115 485
Provisions sur titres	31 638	28 518
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	169 074	275 578
Plus values de cession d'immobilisation	163 927	274 354
Subventions reçues		
Autres produits non bancaires	5 147	1 224
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	101 917	117 193
Charges sur valeurs et emplois divers	101 917	117 193
AUTRES CHARGES		
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	2 073 622	1 898 808
AUTRES PRODUITS		
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	507 801	502 834
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		
Produits non Courants	3 503	1 257
Charges non Courantes	147 179	107 748

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

en milliers de dh		
	31/12/20	31/12/19
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	429 461	572 725
Réintégrations fiscales	115 289	863 206
Déductions fiscales	191 558	1 157 014
Résultat courant théoriquement imposable	353 192	278 916
Impôt théorique sur résultat courant	130 681	103 199
RESULTAT COURANT APRES IMPÔTS	222 511	175 717

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

en milliers de dh		
	31/12/20	31/12/19
I - RESULTAT NET COMPTABLE	208 264	
. Bénéfice net	208 264	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	192 810	
III - DEDUCTIONS FISCALES		191 558
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut		209 516
. Déficit brut fiscal		
. Cumul des amortissements différés imputés		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES		
VI - RESULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal		209 516
. Déficit net fiscal		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		

DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- Date de clôture [1]	31/12/2020
- Date d'établissement des états de synthèse [2]	24/02/2021
[1] Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
[2] Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

DATES	INDICATIONS DES ÉVÉNEMENTS
	NÉANT

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

en milliers de dh			
Montant du capital :	4 227 677		
Montant du capital social souscrit et non appelé			
Valeur nominale des titres	100		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
ETAT MAROCAIN	31 780 465	31 780 465	75,2%
MAMDA	3 134 311	3 134 311	7,4%
MCMA	3 134 311	3 134 311	7,4%
CDG	4 227 678	4 227 678	10%
TOTAL	42 276 765	42 276 765	100%

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

en milliers de dh			
	31/12/20	31/12/19	31/12/18
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	12 157 638	11 748 910	10 037 628
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1- Produit net bancaire	3 916 437	3 769 874	3 618 605
2- Résultat avant impôts	285 785	466 234	402 265
3- Impôts sur les résultats	77 521	63 798	30 300
4- Bénéfices distribués			
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	3 391 045	3 182 782	2 780 345
RESULTAT PAR TITRE (en Dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	5	10	9
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 124 223	1 121 174	1 070 597
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 923	3 946	3 902

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

en milliers de dh							
Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Maturité	Taux	Principal	Intérêts	Total
CD	15/03/2016	15/03/2021	5 ANS	3,55	297 000	1 222	298 222
CD	19/04/2017	19/04/2024	7 ANS	3,71	20 000	82	20 082
CD	27/03/2019	27/03/2021	2 ANS	2,81	780 000	5 049	785 049
CD	01/04/2019	01/04/2021	2 ANS	2,79	212 000	1 162	213 162
CD	24/06/2019	24/06/2021	2 ANS	2,72	40 000	205	40 205
CD	02/08/2019	02/08/2021	2 ANS	2,74	190 000	1 202	191 202
CD	17/10/2019	17/10/2021	2 ANS	2,72	120 000	2 047	122 047
CD	14/11/2019	14/11/2024	5 ANS	3,00	585 000	13 548	598 548
CD	18/02/2020	16/02/2021	52 SEMAINES	2,63	1 052 000	16 897	1 068 897
CD	18/02/2020	18/02/2022	2 ANS	2,73	65 000	672	65 672
CD	20/02/2020	18/02/2021	52 SEMAINES	2,63	30 000	170	30 170
CD	20/02/2020	20/02/2022	2 ANS	2,73	29 000	164	29 164
CD	08/05/2020	08/05/2022	2 ANS	2,80	158 000	3 614	161 614
CD	17/06/2020	17/06/2027	7 ANS	3,40	270 000	5 210	275 210
CD	25/06/2020	24/06/2021	52 SEMAINES	2,42	130 000	1 591	131 591
CD	25/06/2020	25/06/2022	2 ANS	2,64	320 000	6 795	326 795
CD	05/08/2020	04/08/2021	52 SEMAINES	2,00	400 000	7 373	407 373
CD	22/09/2020	21/09/2021	52 SEMAINES	2,05	215 000	4 013	219 013
CD	24/09/2020	24/03/2021	26 SEMAINES	1,95	86 000	1 873	87 873
CD	24/09/2020	23/09/2021	52 SEMAINES	2,05	10 000	39	10 039
CD	14/10/2020	14/04/2021	26 SEMAINES	1,92	25 000	98	25 098
CD	15/10/2020	15/04/2021	26 SEMAINES	1,92	1 407 000	24 829	1 431 829
CD	15/10/2020	14/10/2021	52 SEMAINES	2,09	115 000	3 300	118 300
CD	15/10/2020	15/10/2022	2 ANS	2,40	860 000	23 522	883 522

PASSIF ÉVENTUEL

Conformément à législation fiscale en vigueur, l'exercice clos le 31 décembre 2020 n'est pas prescrit. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) ainsi que les déclarations sociales de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes. Au Titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie des rôles peuvent faire l'objet de révision

VENTILATION, EN FONCTION DE LA DURÉE RÉSIDUELLE, DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 ← Durée ≤ 3	3 ← Durée ≤ 6	6 ← Durée ≤ 12	1 ← Durée ≤ 2	2 ← Durée ≤ 5	Durée → 5	
PRETS FINANCIERS					2 957	249 435		252 392
FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRESORERIE	9 712 268	3 005 223	2 757 297	4 964 355	8 602 899	11 441 776	19 113 087	59 596 905
EMPRUNTS FINANCIERS		4 600	1 725 844	167 854	4 189 245	3 704 256	1 813 323	11 605 122
CREANCES SUBORDONNEES					560			560
DEPOTS D'INVESTISSEMENT PLACES				255 154		350 000		605 154
TOTAL EMPLOIS	9 712 268	3 009 823	4 483 141	5 387 363	12 795 661	15 745 467	20 926 410	72 060 133

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 ← Durée ≤ 3	3 ← Durée ≤ 6	6 ← Durée ≤ 12	1 ← Durée ≤ 2	2 ← Durée ≤ 5	Durée → 5	
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT	5 816 610	548 776						6 365 386
COMPTES & EMPRUNTS DE TRESORERIE A TERME	60 000	961 000	650 000	3 530 000				5 201 000
EMPRUNTS FINANCIERS				171 304	1 301 594			1 472 898
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	2 428 246	5 935 044	6 465 259	6 666 829	1 004 115	318 633		22 818 126
TITRES DE CREANCE EMIS		2 051 000	1 089 000	851 000	1 658 000	767 000	1 000 000	7 416 000
DETTES SUBORDONNEES					1 440 500	829 500	2 230 000	4 500 000
TOTAL RESSOURCES	8 304 856	9 495 820	8 204 259	11 219 133	5 404 209	1 915 133	3 230 000	47 773 410

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
3	4 599 635	3 940 318	443 789	215 528

ACTIFS A RISQUE, RESTRUCTURÉS & IMPRODUCTIFS

	Encours	Provisions
Créances en Souffrance Brutes	7 689 223	5 408 064
Watchlist	3 378 316	657 586

EFFECTIF

	31/12/20	31/12/19
Effectifs rémunérés	3 885	3 961
Effectifs utilisés	3 885	3 961
Effectifs équivalent plein temps	3 885	3 961
cadres équivalent plein temps	2 575	2 591
Employés équivalent plein temps	1 310	1 370
Dont effectifs employés à l'étranger		

RÉSEAU

	31/12/20	31/12/19
Guichets permanents	520	521
Guichets périodiques		
Guichets automatiques de la banque	520	521
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

	31/12/20	31/12/19
Comptes courants	146 438	124 843
Comptes chèques, hors MRE	447 165	446 151
Comptes MRE	13 389	13 810
Comptes d'épargne	738 482	705 934
Comptes à terme et bons de caisse	3 048	2 808
TOTAL	1 348 522	1 293 546

FONDS PROPRES

	31/12/20	31/12/19
FONDS PROPRES	11 981 019	11 713 502
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	8 198 226	7 838 509
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	7 188 751	6 988 509
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	5 670 797	5 670 797
-Instruments de fonds propres de base versés	4 227 677	4 227 677
-Prime d'émission	1 443 120	1 443 120
Résultats non distribués	1 846 858	1 658 916
Autres réserves	100 868	80 745
Autres immobilisations incorporelles	-429 772	-421 949
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)	1 009 475	850 000
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2)	3 782 793	3 874 993
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	3 086 464	3 278 900
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	696 329	588 936
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Eléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-429 772	-421 949
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		7 157
Elément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Elément à déduire à raison de 50% des fonds propres de cathégorie2 (T2)		
TOTAL RISQUES	6 941 904	6 544 635
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	6 191 408	5 686 193
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	185 251	311 726
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	565 246	546 716
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	9,45%	9,58%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	13,81%	14,32%

ICAAP

En réponse aux exigences de BAM en matière de gestion des risques et de leur couverture en fonds propres, le Crédit Agricole du Maroc a mis en œuvre le processus d'Evaluation de l'Adéquation des Fonds Propres Internes, dit ICAAP, qui s'intègre de manière systématique et effective dans le fonctionnement quotidien de la banque. Partant de l'analyse du cadre d'appétence aux risques, le CAM a recensé tous les risques significatifs auxquels la banque est/ou peut-être exposée. Ceux-ci ont été évalués et quantifiés selon une méthodologie basée sur une série d'indicateurs prudentiels et spécifiques à la banque. La résultante de ce processus a permis l'allocation des fonds propres internes. Il s'agit d'une part du calcul du besoin total en fonds propres internes, d'autre part de l'allocation du capital interne disponible aux différentes entités.

CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

en milliers de dh				
Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux en vigueur
2015	140 500	140 500	7 ANS	4,42% (fixe)
2015	759 500	759 500	10 ANS	4,8% (fixe)
2016	70 000	70 000	7 ANS	4,11% (fixe)
2016	180 000	180 000	10 ANS	3,51% (variable)
2016	350 000	350 000	10 ANS	4,43% (fixe)
2017	1 000 000	1 000 000	10 ANS	4,22% (fixe)
2018	500 000	500 000	10 ANS	4,10 % (fixe)
2019	450 000	450 000	10 ANS	3,71% (fixe)
2019	631 600	631 600	PERPETUELLE	5,78% (variable)
2019	218 400	218 400	PERPETUELLE	5,11% (variable)
2020	60 000	60 000	PERPETUELLE	5,44% (variable)
2020	140 000	140 000	PERPETUELLE	4,70% (variable)

VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENTS

en milliers de dh				
Ventilation des risques	31/12/20		31/12/19	
	Risque brut (Bilan & HB)	Risque net pondéré (après ARC)	Risque brut (Bilan & HB)	Risque net pondéré (après ARC)
Risque de crédit	Souverains	15 313 205	8 501 471	
	ECA	3 123 329	3 388 809	790 562
	Entreprises	62 877 713	42 152 696	53 408 877
	Clientèle de détail	38 372 902	20 837 906	39 060 731
	autre actif	18 465 919	12 885 054	19 944 138
	TOTAL	138 153 068	77 392 595	124 304 026
Risque de marche (risque de change)		2 315 638		3 896 575
Risque opérationnel (Approche indicateur de base)		7 065 573		6 833 953

AUTRES ETATS

ETATS	
Immobilisations données en crédit bail avec option d'achat et en location simple	Néant
Engagements sur titres	
Déroгations	
Changements de méthodes	
Actifs éventuels	

Fidaroc

Grant Thornton

L'institut de la croissance

Fidaroc Grant Thornton

47, rue Atlat Ben Abdellah

20 000 Casablanca

Maroc

COOPERS AUDIT

Avenue Hassan II, 83

Casablanca 20.100

Maroc

Rapport général des commissaires
aux comptes sur les comptes sociaux
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaire (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 12 157 638 dont un bénéfice net de KMAD 208 264. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Directoire le 24 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date. Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

CLASSIFICATION DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE ET ESTIMATION DES PROVISIONS

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions. L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2020, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 86 583 (montant net). Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 7 667, provisionnés à hauteur de MMAD 5 403. Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 5 pour un encours de MMAD 23. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (71% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Étudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghreb ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

RAPPORT DE GESTION

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque, prévue par la loi.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS DE SYNTHÈSE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances. Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Casablanca, le 29 avril 2021

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON

Membre Réseau Grant Thornton International

47, Rue Atlat Ben Abdellah - Cas.

Faïçal MEKOUAR 0522 54 48 90 - Fax: 0522 54 48 91

Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC

Siège: 83 Avenue Hassan II

CASABLANCA

Bureau: 50 - 30, Rue Abdellatif Benkaddour

CASABLANCA

Tel 0522 42 11 90 - Fax 0522 37 47 54

Abdelaziz ALMECHATT

Associé

136

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

137

RÉSEAU DE LA BANQUE



RESEAU CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Agences Bancaires

Agences	Adresse	Téléphone	Fax
Agadir Arganier (Centres d’Affaires)	Avenue General Kettani (RDC Siège régional CAM)- Agadir	05 28 82 71 60/ 90/ 91	05 28 82 71 82
Agadir El Farabi	Angle Ave Kawakibi Et Ave El Farabi, Hay Dakhla- Agadir	05 28 23 72 14/ 15	05 28 23 72 16
Agadir Gaugin	Place Guaguin Imm. Metqal	05 28 82 88 32	05 28 82 88 36
Agadir Hassan 1er	93 Av Hassan 1er cité Dakhla Agadir	05 28 21 57 40/ 41	05 28 21 57 42
Agadir Hassan II	Ave Hassan II- Agadir	05 28 84 25 25	05 28 84 21 01
Agadir Islane	Local n°4, imm GHI4-M4, Projet Islan, Hay Mohammadi	05 28 23 72 05/ 06	05 28 23 72 08
Agadir Kettani	Av Générale Kettani - Agadir	05 28 82 68 36	05 28 82 68 37
Agadir la Corniche	Hotel Tamelalet Zone Balneaire- Agadir	05 28 84 35 27/05 28 84 34 71	
Agadir Port	Ancien Port Agadir	05 28 84 28 11	05 28 84 38 11
AGADIR SAFAA	Mag n°1 CID Rés Safaa Hay Mouhammadi- Agadir	05 28 23 88 06/ 07	05 28 29 25 72
Agadir Salam	160 Angle quartier Al Houda et Quartier Salam Agadir	05 28 32 06 01/ 11	05 28 32 06 16
Agadir Sidi Bibi	Route Agadir - Tiznit Sidi Bibi Centre	05 28 81 64 60/ 96	05 28 81 64 88
Agri Business Centre Casa	Imm Msurel, Bd Yacoub El Mansour et angle rue Maloj Bnou Morhile - Cas	0522254520/ 0522256724	05 22 25 19 54
Ahfir -Oued Kiss	21 Lot Boukhriss -Ahfir	05 36 62 60 78/ 88 /89	05 36 62 60 88
Ain Attiq	33, Lot Essada Ain Atiq	05 37 64 45 42/ 61	05 37 64 46 42
AIT Azza	Route De Taroudant Ouled Berhil	05 28 53 65 16/ 20	05 22 53 65 07
Ait Melloul route de Tiznit	Immeuble Bicha route de Tiznit	05 28 24 62 79/ 80	05 28 24 62 77
Aknoul	14 BV almassira Lot al fath Aknoul	05 35 27 70 20	05 35 27 70 08
Al Boughaz Tanger	13, rue de Belgique, Tanger	0539375061/ 62	05 39 37 50 63
Asilah	Place Mohammed V Asilah	05 39 41 71 12	05 39 41 73 52
Azemmour	241 Av Mohammed V	05 23 34 71 08	05 23 35 76 26
Azilal	Av. Hassan II- Azilal	05 23 45 82 47	05 23 45 80 23
Bab Bered	Bab Berred Centre	05 39 89 29 92/ 94	05 39 89 29 97
Benguerir Hassan II	Bd Hassan II- Benguerir	05 24 31 86 22	
Beni Bouayach	163 BV Med v Beni Bouayach	05 39 80 47 93	05 39 80 47 96
Beni Mellal Ain Asserdoune	Bd Mohammed V, Lot Houria- Beni Mellal	05 23 48 01 36	05 23 48 01 37
Beni Mellal Laymoune	311, Avenue Hassan II- Beni Mellal	05 23 48 08 10	05 23 48 09 44
Beni Mellal Med VI	n°4, Bd Mohammed VI, lot Oumnia , Beni Mellal	05 23 48 16 14	05 23 48 15 13
Beni Mellal Zaitoune	84 Bvd Mohamed V Beni Mellal	05 23 48 15 23/ 32	05 23 48 15 35
Beni Nsar	Port Beni N sar	05 36 60 86 60/ 61 05 36 60 86 68	
Berkane Allaymoune	Angle bvd Mohammed V et rue My Youssef	05 36 23 09 55/57	05 36 23 09 99
Berkane Bassatine	107, Route Saadia, Hay Dakhla, Berkane.	05 36 23 10 47/48/ 49	05 36 23 10 47
Berkane Med V	Angle Bld Med V et rue Jeddah Hay Sidi Slimane	05 36 25 65 37/30	05 36 25 65 29
Berkane Qods	Angle Rue Marrakech et Rue 175- Berkane	05 36 61 77 89/90	05 36 61 77 88
Berrechid	Ave Mohammed V- Berrechid	05 22 33 70 13- 05 22 53 49 92	05 22 53 39 35
Berrechid Massira	n°81, Lot Naima, Hay El Massira- Berrechid	05 22 53 34 03/ 04	05 22 53 34 05
Boujdour	BOULEVARD HASSAN IIBoujdour Centre	05 28 88 18 97/ 98	05 28 88 18 96
Boulmane Dades	Avenue Mohammed V- Boulmane Dades	05 24 83 02 39	05 24 83 01 21
Bournazel	Bd Les Forces Auxiliaires n° 108- Casablanca	05 22 70 56 25	05 22 70 82 00
Bouznika	Angle av Hassan II et rue El Arab- Bouznika	05 37 74 54 37/ 39	05 37 74 53 57
CAM Banque Privé	N°46, angle rue Hamza et rue El Bossairi- Agdal- Rabat.	0537 27 54 08 / 13	0537 67 59 87
Casa Yacoub El Mansour (Centre d’Affaires)	Angle Bd Yacoub El Mansour et rue Malik Bnou Mourhil- Casablanca	05 22 98 06 88 / 0522 98 70 26 / 31 / 37	0522 98 70 26
Casa Moulay Abdellah	479 Bd AL Qods Hay My Abdellah	05 22 21 41 05/ 06	05 22 21 41 07
Casa 2 Mars	323 avenue du 2 mars- Casablanca	05 22 28 04 09	05 22 28 77 92
Casa 2 Mars Ain Chok	Angle Bd El Khalil Et Bd Mars- Casablanca	05 22 87 56 83- 05 22 87 57 62	05 22 87 85 95
Casa Abdelkader Sahraoui	25, Bd Abdelkader Sahraoui- Casablanca	05 22 70 53 56	05 22 70 53 59
Casa Ain Harouda	Lot Guessous N° 1 Ain harrouda centre	05 22 33 26 77	05 22 33 26 51
Casa Ain Sebaa	Km 750 Rte de Rabat Ain Sebaa- Casablanca	05 22 34 00 37	05 22 34 00 40
Casa Akid Allam	25 Ave. Akid Allam Hay Salama 3- Casablanca	05 22 37 00 77	05 22 37 00 81
Casa Al Manjra	317 Bd El Fida- Casablanca	05 22 28 54 21/ 28	05 22 85 48 99
Casa Avenue du Phare	124 Ave Du Phare Bourgogne- Casablanca	05 22 26 64 33/ 35	05 22 26 64 39
Casa Bahmad	Angle Bd Ba Hmad et Rue Rahhal Ben Ahmed Belvedere	05 22 40 84 93	05 22 40 85 10
Casa Bandoeng	1 Place Bandoeng- Casablanca	05 22 44 12 43	05 22 44 03 93
Casa Bernoussi Baamrane	46 Bd Baamrane Quartier Tarik Sidi Bernoussi	05 22 76 77 38	05 22 76 77 39
Casa Bnou Hilal	3, rue Bnou Hilal- Casablanca	05 22 39 46 01 - 05 22 39 36 68	05 22 39 36 68
Casa Bouchaib Doukkali	Bd Bouchaib Doukkali n°593- Casablanca	05 22 39 46 01	05 22 39 36 68
Casa Bouskoura	Bouskoura Centre- Casablanca	05 22 59 05 02	05 22 59 05 04
Casa El Chahdia	Rond Point Chahdia Hay EL Oulfa- Casablanca	05 22 89 87 50	05 22 89 13 35
Casa El Fida	10 Derb El Fokara	05 22 28 95 33	05 22 83 33 40
Casa El Khalil	402-404 et 406 Bd Al Khalil Hay Moulay Abdellah Ain Chok Casablanca	05 22 21 26 43	05 22 21 26 28
Casa Errahma 1	3,route My Thami, Oulfa Errahma, Casa	0522915493/ 46	
Casa Grd Ceinture	Lot Al Mouahidine Bd La Grande Ceinture n° 342- Casablanca	05 22 66 07 90	05 22 66 08 67
Casa Hay Baraka	Hay Baraka, Lot 445, Bd Joudar Med Benabdellah, Moulay Rachid	05 22 72 76 53	05 22 72 76 52
Casa Hay Hassani	64 Bd Afghanistan- Casablanca	05 22 93 06 56	05 22 93 06 55
Casa Hay Mohammadi	160 Bd de la grande ceinture- Casablanca	05 22 60 21 68- 05 22 60 21 73	05 22 61 41 84
Casa Khouzama	9, Lot Al Khozama Zoubir- Casablanca	05 22 89 56 10	05 22 89 55 60
Casa Lalla Asma	265 Bd Lalla Asmaa Sidi Moumen- Casablanca	05 22 72 76 32	05 22 72 76 30
Casa Lalla Yacout	80 av Lalla Yacout- Casablanca	05 22 31 52 89- 05 22 31 53 73	05 22 31 62 14

RESEAU CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Agences Bancaires

Agences	Adresse	Téléphone	Fax
Casa Maarif	114 Bd Yacoub El Mansour Maarif- Casablanca	05 22 99 23 88	05 22 99 23 90
Casa Marché de gros	837 Marche de Gros Sidi Othman- Casablanca	05 22 57 77 38/ 10	05 22 57 77 46
Casa Massira (Centres d’Affaires)	181 Bd AL Massira- Casablanca	05 22 98 73 12	05 22 99 06 79
Casa Mechouar	30, rue Constatinople Mechouar- Casablanca	05 22 81 69 94	05 22 81 69 97
Casa Mediouna	Lot Tissir n°138- Mediouna	05 22 33 82 09	05 22 33 86 59
Casa Mers Sultan CA	n°14 Ave Mers Sultan- Casablanca	05 22 26 64 71	05 22 26 64 66
Casa Mokdad Lahrizi	382, Bd Mokdad Lahrizi- Casablanca	05 22 55 02 85/ 86	05 22 55 02 79
Casa My Rachid	59, Bd Mohammed Bouziane My Rachid- Casablanca	05 22 71 79 76/ 81	05 22 71 79 83
Casa Oasis	Bd Abderrahim Bouabi, angle rue Allamtouni	05 22 25 45 28	05 22 25 44 14
Casa Oqba Bnou Nafii	28, lot Tacharouk Route Ben Slimane Casa	05 22 71 85 82	05 22 71 85 88
Casa Oqba Sidi Moumen	Bd Okba Bnou Nafii, n° 71- Casablanca Sidi Moumen	05 22 72 75 52	05 22 70 11 28
Casa Oualaâ	Imm 7 Bd Mohammed Zafzaf Hay Walaa- Casablanca	05 22 70 52 46/ 47	05 22 70 52 51
Casa Oued Dahab	61, Ave Oued Dahab city Jamaa Sbata	05 22 29 18 04	05 22 29 18 07
Casa Ouled Haddou	Rés Mawlid 6 Route Sidi Maarouf- Casablanca	05 22 97 45 39/ 40	05 22 97 45 41
Casa Oulfa	Bd Oued Moulouya Oulfa- Casablanca	05 22 90 97 05/ 24	05 22 90 96 95
Casa oulfa 2	Lot Ilham, Rue 64, n°10, Oulfa 2 Casa	0522913923/ 25/ 26	0522 91 39 27
Casa Oulfa Oum Rabii	43, Bd Oum Rabii Oulfa- Casablanca	05 22 93 21 40	
Casa Oum Rabii Extension	BOULEVARD OUM RABII N°1-3-5Oulfa Casablanca	05 22 93 21 40	
Casa Panorama	20 Bd Panorama Bernoussi- Casablanca	05 22 76 64 66/ 67	05 22 76 64 65
Casa Port	Bd des Almouhades- Casablanca	05 22 30 94 71	05 22 30 25 63
Casa Qods	64, Bd Layt Bnou Saad- Lot El Hamidia Hay Al Qods- Bernoussi	05 22 75 90 52/ 65	05 22 75 90 64
Casa Ryad Oulfa	10 P Ryad Oulfa GH 12 Oulfa- Casablanca	05 22 93 16 59 - 05 22 91 51 36	05 22 93 42 39
Casa Saad El Khair	Lot Saad El Khair, Hay Hassani, n° 40-42- Casablanca	05 22 89 56 63/34	05 22 89 04 47
Casa Salmia	99 Ave Joulan Salmia 2- Casablanca	05 22 55 02 73/ 70	
Casa Sbata	224 Bloc 24 Rue Beda Gdira- Casabanca	06 79 82 62 56	05 22 59 66 05/ 06
Casa Sidi Moumen	ANGLE BD LHOUSSINE SOUSSI ET ABDELLAH IBRAHIM casablance	05 22 70 56 16/ 17	05 22 70 56 21
Casa Sidi Othmane	946, Bd Driss El Harti Cite Djemaa Ben Msik Sidi Othmane	05 22 38 08 46	05 22 38 02 61
Casa Tacharouk	281, Bd Mohammed Zafzaf, Sidi Moumen- Casablanca	05 22 70 81 23/ 24	05 22 70 81 26
Casa Tarik El Kheir	188, rue 9 Avenue Mbarek Ben Boubker Hammadi Sidi Bernoussi- Casablanca	05 22 76 73 37	05 22 76 75 23
Casa tit Mellil	7 Lot Zin Essalam Tit Mellil Centre	05 22 33 18 89/ 90	05 22 33 18 86
Casa Tour Atlas	Tour Atlas Place Zellaka	05 22 30 14 29	05 22 30 53 32
Casa Twin Center	Angle rue Dawud Addahri et rue Chartes Maarif	05 22 99 17 93	05 22 99 18 46
Casa Zenith	Espace sans pareille lot Taoufik Imm 20-22- Casablanca	05 22 78 61 92/ 93	05 22 78 61 72
Casablanca Abdelmoumen (Centre d’Affaires)	52 Bd Abdelmoumen- Casablanca	05 22 99 56 35/47	05 22 99 57 26
Casablanca AL Joulane	N°4 Lot Yasmine 1 Bd EL Joulane	05 22 59 89 69/70	05 22 59 89 71
Casablanca Baladia	Kissariat Khattabi, Association des enfants, Derb Soltan- Casablanca	05 22 81 71 13/11	05 22 81 71 09
Casablanca Idriss Harty	297, Bd Driss El Harti My Rachid- Casablanca	05 22 70 52 32/ 38	05 22 70 52 41
Casablanca Nassim Sidi Maarouf	Hay Nassim, Imm 479 Sidi Maarouf	05 22 91 39 28/ 29	05 22 91 39 31
Chichaoua	C.T.n 12/07 Chichaoua - Quartier administratif	05 24 35 30 03- 05 24 35 36 39	05 24 35 31 05
Dakhla	Imm Chaïmaa Av Ahmed Ben Chakroune Massira II	05 28 93 17 58/ 59	05 28 93 17 57
Dakhla Oued Ed-dahab	Angle Ave Abderrahim Bouabid et rue Oued Tansift- Dakhla	05 28 93 29 76/ 77	05 28 93 29 79
Dar Old Zidouh	202 Lotissement AL Fellah Dar Ould Zidouh	05 23 46 54 71	05 23 46 55 23
Dcheira	Imm Choukri Bd Bir Inzarane Lot Essada Dcheira	05 28 27 33 91	05 28 27 34 31
El Jadida Lalla Zahra	Bd My Ismail Bour Said EL Khiyari Imm 114 EL Jadida	05 23 34 26 50- 05 23 34 27 22	05 23 34 29 83
El Jadida Hay Salam	N° 718, Quartier Es-Salam EL Jadida	05 23 37 39 67/ 68	05 23 37 39 65
El Hajeb	1 Ave EL massira- EL Hajeb	05 35 54 31 09	05 35 54 37 80
El Jadida	80, Ave Bir Anzarane Rés AL Firdaous, 24000- EL Jadida	05 23 34 24 16	05 23 34 05 12/ 34
El Jadida Bir Anzarane	Avenue Bir Anzarane EL Jadida	05 23 37 05 35/ 36	05 23 37 05 34
El Jadida Med VI	Bd MED VI, Résidence YASSIR 2	0523352902	0523355536
El Jadida Sidi Bouzid	Angle Rte Bouzid Et Rue Bendagha- EL Jadida	05 23 37 27 86	05 23 37 27 91
EL KAMAL SETTAT	1601 Bd general Kettani, lotissement kamal 2- Settât	0523404558	
EL KHEIR SETTAT	290, Bd AL Wouroud, Moujamaa EL Kheir Settât	0523721480/ 0523726180	0523721662
Ennahda Temara	39 Ave Abdelkrim Khattabi Hay Nahda- Témara	05 37 60 41 82- 05 37 60 73 19	05 37 61 48 36
Erfoud	Ave My Ismail- Erfoud	05 35 57 67 62/ 35	05 35 57 67 62
Errachidia	Ave My Ali Cherif B.P 51	05 35 57 14 21	05 35 57 29 63
Errachidia Targa	Bd n°50 Local 47 et 48 Targa AL Jadida Errachidia	05 35 79 14 59/ 33	05 35 79 15 75
Essaouira	Hay Lalla Amina B.P 13	05 24 47 27 03	05 24 47 27 02
Essaouira EL Borj	106 AL Borj 1- Essaouira	05 24 78 47 52/ 57	05 24 78 50 55
Fès	17 angle ave Egypte et Bd Lalla Hasnaa	05 35 65 10 81	05 35 62 18 81
Fes Agdal	Angle Imam EL Jouaini et Oussam Bnou Zaid VN Fès	05 35 94 25 94/79/ 81	05 35 94 25 87
Fes Ain Aicha	Route de Fès Taounate- Centre Ain Aicha	05 35 76 92 21	
Fes Atlas	3 Rue Abou Taib Moutanabi Atlas- Fès	05 35 65 87 56	05 35 65 83 19
Fes Bensouda	15 Rue Ecole Bensouda Centre- Fès	05 35 65 52 33	05 35 65 52 15
Fes Bouremmana	2 Ave Mly Hicham Route D’Imouzzer	05 35 65 67 43	05 35 65 67 74
Fes Florence	Immeuble Mamda Place de Florence	05 35 65 07 85/ 86	05 35 94 45 59
Fès Mont Fleuri	N°46, Lot B4, Rés Goulmima, Rue Tislit, Quartier Mont Fleuri 2 n°46, Lot	05 35 61 57 08	05 35 61 88 04

RESEAU CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Agences Bancaires

Agences	Adresse	Téléphone	Fax
Fes Narjiss	Angle Avenue Qaraouiyne et Namae	05 35 65 78 73/ 34	05 35 65 68 52
Fes Nassim	Lot A Bis, Hay Nassim, Bensouda, Fès	05 35 72 92 98	05 35 72 92 90
Fes Route de Sefrou	252 angle Bd Moulay Rachid et El Wafaa route de Sefrou	05 35 61 45 47	05 35 61 45 88
Fes Ryad	Lot 194 /193 Quartier Bel Air Route Sidi Hrazem n 320 Fès	05 35 61 97 23	05 35 61 97 21
Fes Saada	Bd Saint Louis El Adarissa- Route Ain Chkeff	05 35 61 15 09	05 35 61 14 25
Fes Lalla Soukaina	Lot bennis,ave mohammed VI-zouagha.Fes	05 35 69 17 16-05 35 69 19 67	05 35 69 18 37
Figuig	Boulevard Hassan II- Figuig	05 36 89 95 92	05 36 89 95 93/ 87
Fkih Ben Salah	167,Bd Hassan II	05 23 43 65 85	05 23 43 64 57
Fkih Ben salah beni Amir	Ave Allal Ben Abdellah- Fkih Ben Salah	05 23 43 90 68/ 69	05 23 43 71 94
Fnideq	235,Ave Hassan II- Fnideq	05 39 97 66 81	05 39 97 68 78
Guelmim Ben Tachfine	Angle Bd Hassan II et rue Youssef Ben Tachfine	05 28 87 32 25	05 28 87 28 03
Guelmim Bir Anzarane	187 Place Bir Anzarane	05 28 87 23 01	05 28 87 28 10
Guich oudaya	n°801 avenue guiche des oudayas Rabat	05 37 56 22 64/ 65	05 37 56 22 66
Harhoura	Rés Badia, Mag n°2 Ave My Abdellah Harhoura- Témara	05 37 64 64 24/25	05 37 64 64 26
Hattan Khouribga	1, av Mohamed V,Hattane	0523574400/ 01	05 23 57 44 02
Houceima Biranzarane	N° 1,Angle Ave Bir Anzarane er Rue Boukraa, Hay Al Manzah.Al Hoceima	05 39 98 54 92-05 39 98 55 06	05 39 98 54 91
Ifrane	Rés Al Akhawayne, rue Al Barid Hay Riad- Ifrane	05 35 56 71 03/ 48	05 35 56 71 71
Imintanout	Route d'Agadir -Sidi Ali Ishaq	05 24 45 20 65	05 24 45 14 87
Imzouren	225 BLV Casablanca Imzouren Province AL Houceima	05 39 80 56 13	05 39 80 56 10
Inezgane	Angle avenue Mohamed V et rue n 618 - Amougay Dcheira- Inezgane	05 28 83 41 98- 05 28 27 04 13	05 28 83 86 79
Inezgane Kasbah	Angle rue de la Kasbah et av Mohammed V	05 28 83 45 39	05 28 33 26 54
Inezgane Tarrast	Avenue Moulay Ali Cherif Tarast- Inezgane	05 28 83 86 66/ 67	05 28 83 86 65
Jerada	311,Bd Hassan II, N° 406.Jerada	05 36 82 25 55/ 56	05 36 82 28 29
Kasba Tadla	Lot n °8 Quartier Lamhrizat Bd 20 Aout- Kasba Tadla	05 23 44 99 43	05 23 44 99 41
Kasbah Mehdi'a	Lot 1115 Kasabah	05 37 32 84 86/87	05 37 32 84 85
Kelaa des Sraghnas	53 quartier El Mers Bd Youssef bnou tachfine rte Beni Mellal- kelaa des sraghna	05 24 41 02 25/ 62	05 24 41 10 82
Kelaa Errahali El Farouki	54 AV Imam Malki et AV Ahmed EL Mellakh Kelaa Sraghna	0524221756/ 55	05 24 22 16 76
Kelaa M Gouna	60,Ave Mohammed V	05 24 83 61 62	05 24 83 63 91
Kenitra Essayad	Lot 141, Azharoune- Kenitra.	05 37 35 64 75	05 37 35 64 73
Kenitra Ourida	Angle Rue 155 Et Rue 164 Ourida Kenitra	05 37 38 58 51/ 42	05 37 38 58 34
Kenitra Bab Fès	Angle Av. Mohammed V et rue 151 Afka Kenitra	05 37 38 27 44	05 37 38 23 07
Kenitra Maamora	Angle Bd Imam Ali et Ave My Abderrahmane- Kenitra	05 37 36 75 78	05 37 36 75 66/ 67
Kenitra Maghreb Aarabi	Lot 171/A1 Maghrib Arabi	05 37 32 49 94/ 95	05 37 32 49 96
Kenitra Mohammed V	384 Ave Mohammed V, imm A Rés El Aghar- Kénitra	05 37 37 93 28	05 37 37 92 32
Kénitra Ouled Oujhi	Lot 159 Bloc C O/Oujih- Kenitra	05 37 35 64 61/98	05 37 35 65 02
Kénitra Ouled Oujhi II	Bd G , Lot 291,Oulad Oujih 2- Kenitra	05 37 35 64 84	05 37 35 64 81
Kenitra Saknia	145 Bd AL Massira AL Khadra Saknia Kenitra	05 37 38 42 07- 05 37 38 41 99	05 37 38 42 00
Khouribga Al Qods	527,Quartier Al Qods 2P2 Khouribga	05 23 56 78 04/ 09	05 23 56 78 05
Khouribga Ennahda	35, Lot ezzahra Bd maalainine- Khouribga	05 23 49 70 53/ 55	05 23 49 70 52
Khouribga Zellaqua	71, Bd Zellaqa- Khouribga	05 23 49 60 44/ 48	05 23 49 60 41
Ksar El Kbir Oued Makhazine	Bd Oued El Makhazine, Hay Doukhane, n° 123. Ksar El Kebir	05 39 91 90 62/61	05 39 91 90 64
Ksar El Kbir route Larache	Route Larache, n° 15 Bis. Ksar El Kebir	05 39 91 90 68/67	05 39 91 90 70
Kser Sghir	Kser Sghir centre	0539390908/ 07	05 39 39 08 80
Laaouamra	216, Lot Mabrouka, Laaouamra	0539901943/ 0539901944	05 39 90 19 42
Laayoune Al Marssa	Angle Bd Mohammed V & Bd Balafrej, Place Chouhada- Laayoune Marsa	05 28 99 83 81- 05 28 99 83 55	05 28 99 83 50
Laayoune Al Massira	Bd La Mecque - Laayoune	0528996170/ 72	
Laâyoune El Khaima	Angle Ave Skikima Et Rue Mililia	05 28 89 41 37	05 28 89 38 48
Laayoune Sakia Hamra	Sakia Hamra- Laayoune	05 28 99 32 65	05 28 99 32 21
Laayoune(Agro Business Centre)	Avenue Mekka - Laayoune	05 28 99 61 69/ 70	05 28 99 61 69
Laqliaa	Oussi- Route principale- Laaqliaa	05 28 31 16 92	05 28 31 15 98
Larache	56 Ave Khalid Bnou Walid- Larache	05 39 91 52 70	05 39 91 61 46
Martil	Avenue moulay hassan.Martil	05 39 68 67 38 - 05 39 68 67 40	05 39 68 67 39
Marrakech (Centres d'Affaires)	Ave Abdelkrim El Khattabi Rés Sofia 1- Marrakech	05 24 43 63 91	05 24 42 04 76
Marrakech Abdelkrim Khettabi	Bd Abdelkrim Khettabi, Rés Sofia Palmeraie Mag n°2- Marrakech	05 24 44 97 27 - 05 24 45 85 07	05 24 44 74 39
Marrakech Agro Business Center	Bd Mohammed V Gueliz- Marrakech	05 24 43 30 92/ 93	05 24 43 30 99
Marrakech Al Mazar	Lot Agdal, Route Ourika, Commune Mechouar	05 24 38 21 14	05 24 38 21 15
Marrakech Allal AL Fassi	Imm Brahim Frej, Avenue Allal Fassi	05 24 31 34 99	05 24 31 34 86
Marrakech Assaada	530 Lot Acharaf Manar 3 Saada- Marrakech	05 24 29 29 11/ 12	05 24 29 29 13
Marrakech Bab Agnaou	75 rue Bab Agnaou	05 24 42 63 52	05 24 44 08 01
Marrakech Bd Doukkala	2av Hassan II imm des Habous	05 24 44 85 11	05 24 44 84 49
Marrakech Bab Ennakhil	Lot Azzohour 2 Madkhal Ennakhil n 11 Route de Fès- Marrakech	05 24 32 86 94/ 42	05 24 32 99 04
Marrakech Daoudiate	AveAllal El Fassi- Marrakech	05 24 30 14 38	05 24 30 13 95
Marrakech Forum Doha	Magasin n 8 Projet Forum Doha Sud Route Agadir Marrakech	05 24 39 29 24	05 24 39 29 48/ 26
Marrakech Gueliz	92, Bd Zerkouni Gueliz- Marrakech	05 24 43 71 69	05 24 43 04 32
Marrakech Izdihar	Lot Assanaoubar, n° 21, quartier Al Izdihar- Marrakech	05 24 33 63 37/ 27	05 24 33 63 18

RESEAU CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Agences Bancaires

Agences	Adresse	Téléphone	Fax
Marrakech La marche verte	602, Massira 2/ A Marrakech	0524395710/0524342267	05 24 49 40 52
Marrakech Les Palmiers	N° 247, Lot Sidi Mbarek.	05 24 49 80 42- 05 24 49 81 22	05 24 39 47 15
Marrakech Mansour Dahbi	22, rue Mansour Eddahbi	05 24 43 55 07/ 05	05 24 43 55 08
Marrakech Massira II B	n° 396 MASSIRA II/B MARRAKECH	05 24 34 90 29- 05 24 49 42 52	05 24 49 78 94
Marrakech Massira III	N°14,15 et 16 hay massira III-marrakech	05 24 49 21 65/55	05 24 49 21 54
Marrakech Med V	15, Ave Mohammed V	05 24 42 16 01	05 24 42 16 02
Marrakech Mhamid	n° 169 Quartier Mhamid B.	05 24 37 37 17/ 96	05 22 37 32 37
Marrakech Ourika	Douar Timskrine, Rte Provincale n° 2017- Ourika	05 24 48 23 33/ 31	05 24 48 23 27
Marrakech Rmila	Quartier Bab Doukkala Rmila Rue Mehdi Glaoui	0524385116/18	0524385119
Meknès Ibn Khaldoun	n°176 Ave des FAR ville nouvelle Meknès 176	05 35 40 01 07- 05 35 52 84 94	05 35 52 89 83
Meknes Ibn Sina	Ave Ibn Sina, Quartier Bel Air, Borj Moulay Omar- Meknès	05 35 51 75 59/ 56	05 35 51 75 54
Meknès Kortoba	Imm 01 tranche 3 Marjane 1- Meknès	05 35 46 94 61	05 35 46 89 11/ 12
Meknes Marjane	Imm 44 Bd Med VI Marjane 2 - Meknès	05 35 46 94 40/ 45	05 35 46 94 46
Meknès Med V	22, Bd Mohammed V - Imm Sentissi Meknès VN	05 35 52 34 86	05 35 52 34 75
Meknes Ouislane	40, Ave Massira Ouislane - Meknès	05 35 54 80 94/ 51	05 35 54 80 85
Meknès Place 2 septembre	15 Place 2 septembre- Ville nouvelle- Meknès	05 35 52 00 22	05 35 52 48 60
Meknès Sidi Bouzekri	21, Lot Al Yosr, Route El Hajeb Sidi Bouzekri- Meknès	05 35 45 43 57/ 58	05 35 45 02 58
Meknes Toulal	Bd 1 n°51, Toulal Meknes	0535556296/ 97	05 35 55 62 98
Meknès Zitoune	Bd Abdelkrim Khattabi- Meknès	05 35 45 13 13	05 35 45 13 14
Meknès Assalam	292 hay essalam 2 sidi said. Meknès	05 35 55 64 01	05 35 53 12 60
Meknès Nasr	19 bd annasr.Meknès	05 35 45 34 96 -05 35 45 34 82	05 35 45 34 79
Midar	BD Hassan II Midar Centre	05 36 36 58 33	05 36 36 57 90
Mohammadia Hassan II	Ave Hassan II Rés Demnat Quartier Parc	05 23 31 30 34/ 35	05 23 31 30 57
Mohammadia Sebta	Bd Sebta Mohammadie.	05 23 28 68 13/ 14	05 23 28 68 19
Mohammadia El Alia	12, Rue Mokhtar Soussi Hassania El Alia	05 23 32 78 43	05 23 31 04 13
Mohammadia Fallah	Bd Mohammed VI Lot Falah- Mohammedia	05 23 31 76 92/93	05 23 31 76 89
Mohammadia Md VI	Bd Mohammed VI, Lot Massira n°16- Mohammedia	05 23 28 20 53/ 54	05 23 28 41 44
Mohammadia Med 6 extension	Bd Mohammed VI, lot El Falah N°5-7-1, Mohammedia El Alia	05 23 28 72 79/ 80	05 23 32 45 28
Mohammadia Mohammed V	Angle Bd Mohammed V et rue Benchekrout- Mohammedia	05 23 32 34 72	05 23 32 56 80
Nador Al Wahda	Angle Route Segangan Ouled Mimoun	05 36 60 13 96/ 57 05 36 60 14 41	
Nador Av des FAR	62,ave des f,a,r - nador	05 36 33 76 52	05 36 33 76 53
Nador Ben Tayeb	Bd Driss 1 Ben Tayeb Centre	05 36 40 19 46/ 47	05 36 40 19 48
Nador Gare	ONCF Gare Centre Nador	05 36 32 01 51/ 53	05 36 32 01 58
Nador Hassan II	130, Bd Hassan II- Nador	05 36 60 39 90/ 53	05 36 60 68 31
Nador Méditerranée	Route de Taouima - Nador	05 36 32 44 67- 05 36 32 44 55	05 36 32 02 47
Nador Mohamed VI	488, Angle Bd Mohammed VI Et Rue Chabab	05 36 60 58 16- 05 36 60 33 12	05 36 60 58 14
Nador Sakia El Hamra	Bd Sakia El Hamra- Nador	05 36 33 54 47	05 36 33 55 44
Oualidia	Hay Moulay Abdesslam Route Regionale n°301- Oualidiya	05 23 36 61 23	05 23 36 61 32
Quarzazate Med V	12, Ave Mohammed V- Ourzazate	05 24 88 42 47	05 24 88 42 50
Quarzazate Oued Deraa	Route De Zagora- Tarmikt	05 24 85 48 71 - 05 24 85 48 08	05 24 85 47 73
Oued Zem	Angle Bd Md V et rue du Moulin Oued Zem	0523417498/ 0523417349	05 23 41 68 01
Quezzane Dar Dmana	Lot n°3 Karima 1- Ouezzane	0537466000/ 0537460998	05 37 46 09 96
Oujda Angad	1 Bd Allal El Fassi - Bloc 63	05 36 70 33 00- 05 36 70 16 17	05 36 70 29 29
Oujda Assalam	Route El Aounia, Lot El Aounia, lot 109	0536748292/ 0536749304	05 36 74 34 31
Oujda El Fath	Angle Bd Allal Fassi et Rue F1 n°1 Hay Al Wafaa Lazaret - Oujda	05 36 74 69 45/ 57	05 36 74 69 80
Oujda Idriss Al Akbar	01 Bd Idriiss Al Akbar - Oujda	05 36 68 89 47- 05 36 68 27 72	05 36 68 89 72
Oujda IRIS	Angle Bd Oum Errabia et rue Sebou- Oujda	05 36 53 36 07 - 05 36 53 35 94	05 36 53 35 90
Oujda Isly	96, Bd Mbarek El Bekkay route de Taza	05 36 51 74 06- 05 3 651 03 62	05 36 51 74 42
Oujda Jouhara	Bd Malika El Farisi Hay El Jouhara- Oujda	05 36 51 76 59/ 65	05 36 51 76 61
Oujda Mansour Dahbi	Bd Al Mansour Eddahbi, Hay El Hassani n°79- Oujda	05 36 52 48 73- 05 36 52 47 17	05 36 52 46 70
Oujda Med Derfoufi	92, Bd Mohammed Derfoufi	05 36 71 14 98	05 36 68 35 82
Oujda Mohamed V	Angle Bd Med V et Rue Amina Berhilia -Oujda	05 36 68 27 83/ 90	05 36 68 28 13
Oujda My Hassan	Bd Prince My El Hassab Ex Rue D'Ahfir n° 3 - Oujda	05 36 68 86 97	05 36 68 56 71
Oujda Zaitoune	3, Angle Bd Abderrahim Bouabid Et Rue A9	05 36 74 15 79	05 36 74 15 81
Oulad Teima Hassan II	Angle Ave Hassan II & Rue El Malouia	05 28 52 86 32/29	05 28 52 86 30
Ouled Teima trik souk	Angle Ave Med VI et Ave Houria	05 28 52 18 02 - 05 28 52 17 52	05 28 52 18 28
Ouled Youssef	Centre ville Ouled Youssef	0523488480/ 0523420437	05 23 48 84 24
Ounagha	Douar Ait Hamed, Commune Ounagha, Centre	0524475946/ 48	05 24 47 59 43
Outa Hamman Chefchaouen	Place Outa Hammam, Chefchaouen	0539882870/ 0539882149/ 0539882131	05 39 98 93 78
Outat Al Haj	Rue de la Mosquee Outat Al Haj Centre	05 35 59 20 45	05 35 59 23 98
Rabat Agdal	33, Ave Al Abtal Agdal- Rabat	05 37 77 48 74	05 37 77 48 58
Rabat Agdal Atlas	29, Ave Atlas Agdal- Rabat	05 37 67 44 00/15	05 37 67 43 90
Rabat Akkari	Avenue Med Ben Abdellah	05 37 69 21 93 - 05 37 69 21 84	05 37 69 21 92
Rabat Al Kifah	9 Ave Kifah cite Bouhlaïl Yem	05 37 29 56 30	05 37 29 56 51
Rabat Annaba	11 rue Annaba- Rabat	05 37 76 62 60/ 18	05 37 76 62 86
Rabat Annakhil	Hay Ryad N° 4, Avenue Annakhil Immeuble High Tech	05 37 71 76 21	05 37 71 76 23
Rabat Centre	Angle Ave Amir My Abdellah et Rue Dimachk- Rabat	05 37 70 28 64/ 66	
Rabat Chellah	Angle Av d'Alger et Rue Moascar- Rabat	05 37 70 24 18/ 51	05 37 70 24 53
Rabat El Menzeh	963, Ave Marche Verte - Hay El Menzeh Cite Yacoub El Mansour	05 37 28 29 37	05 37 28 29 42

RESEAU CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Agences Bancaires

Agences	Adresse	Téléphone	Fax
Rabat Ennakhil (Centres d’Affaires)	26 avenue Annakhil espace les Palmiers- Rabat	05 37 56 62 87/88	05 37 71 30 76
Rabat Espace Bank	Angle Ave Allal Ben Abdellah et Ave Abou Fariss Al Marini	05 37 26 23 23	05 37 26 23 2
Rabat Grands Comptes	28 Av.Abou Faris Al Marini- Hassan Rabat	05 37 72 85 78/ 79	05 37 72 85 81
Rabat Hassan II	Angle AveHassan II et Ave Al Maghrib El Arabi	05 37 73 35 96 - 05 37 72 90 40	05 37 73 36 40
Rabat Hay Riad	Hay Riad centre commercial Riad 1 secteur 21 bloc D- Rabat	05 37 71 24 36 - 05 37 71 11 60	05 37 71 24 37
Rabat Jnane Nahda	N°201, Hay Nahda II- Rabat	05 37 63 11 45/51	05 37 63 11 53
Rabat Mabella	31, Ave Tadla Mabella- Rabat	05 37 75 34 61 - 05 37 75 32 74	05 37 75 34 79
Rabat Madagascar	Angle Ave Madagascar et rue Mali Mag n°1 et 3- Rabat	05 37 73 61 70	05 37 73 61 74
Rabat Mahaj Riad	Imm 9 Magasin n 5 Complexe Mahaj Riad	05 37 71 05 18- 05 37 56 62 62	05 37 56 62 63
Rabat Marché de gros	Marché de gros de rabat , cité yacoub et mansour - rabat	05 37 69 89 28 - 05 37 69 31 76	05 37 69 61 00
Rabat Nahda	382, angle rue Ourika et Beni Jaber Hay Nahda- Rabat	05 37 75 79 21	
Rabat Ocean	69, ave Abdelkarim Khattari	05 37 72 01 07 - 05 37 72 08 47	05 37 20 25 97
Rabat Riad Al Andalous	N°5 Ryad Al Andalous, Hay Ryad - Rabat	0537563469/ 0537565680/ 0537565681	05 37 71 34 82
Rabat Sidi Mohamed BenAbdellah	47, Avenue Sidi Med Ben Abdellah, Hay El Khair- Rabat	05 37 23 00 88/ 82	05 37 23 00 79
Rabat Souissi	Ave Imam Malik- Souissi- Rabat	05 37 63 06 60/61	05 37 63 05 58
Rabat Yacoub El Mansour	6 Av.Assalam C.YM RABAT	05 37 69 43 14	05 37 69 43 15
Rachidia Youssef Ibn Tachafine	32 angle Targa et rue Youssef Bni Tachfne, Errachidia	0535790937/ 29	05 35 79 09 06
Rhafsai	121 Bd Hassan II	05 35 69 90 29	05 35 69 94 03
Ribat El Kheir	G2 QUARTIER EL MAHATTA, RIBAT EL KHEIR	05 35 69 63 77 - 05 35 69 65 67	05 35 69 61 03
Rich	47 Place Med V	05 35 58 91 14	05 35 36 82 61
Rissani My Ali Cherif	AV HASSAN II RISSANI	05 35 77 04 72	05 35 77 04 73
S.Youssef Bnali	N° 12,13,14,15 avenue du golf résidence errabia 2 sidi youssef ben ali	05 24 40 05 88/ 89	05 24 40 05 90
Safi Aziz Darii	BD IBN BATTOUTA N° 101 AAZIB DARIISAFI	05 24 62 20 61/ 63	05 24 62 20 60
Safi Miftah Lkhir	Route Had Hrara Sanaa 1 SAFI	05 24 66 96 07/ 08	05 24 66 96 06
Safi Zaouia	N° 85, QUARTIER SIDI OUASSEL RUE ABDERRAHMANE EL OUAZZANI	05 24 65 29 22	05 24 65 29 24
Saidia	26 AV HASSAN II	05 36 62 59 51/ 02	05 36 62 59 43
Sala Jadida	26 Angle Av Atlas et Av Bellevue Baytis Mag 364 et 365 Sala Al Jadida - Sale	05 37 53 49 31/32	05 37 53 49 33
Sala Jadida II	n 7 Angle av mohamed Hassar et Abderrahim Houabid Sala Al Jadida:SALA ALJADIDA CENTRE	05 37 53 42 38 - 05 37 81 44 32	05 37 53 42 56
Salé Bettana	AV Mediouna Residence Fadlallah 2 Bettana - Sale	05 37 81 47 65/ 66	05 37 81 47 71
Salé Dar El Hamra	N° 271 AVENUE MED V LOTISSEMENT FROGUI SGHIR DAR EL HAMRASALE	05 37 87 43 70/65	05 37 87 43 71
Salé Hay Essalam II	N 670 avenue 20 aout secteur 11 hay salam salen°670, avenue 20 aout, secteur 11 hay salam sale	05 37 81 44 33 - 05 37 81 45 83	05 37 81 41 60
Salé Karia	2 angle Moulay Rachid et Moulay Youssef El Karia Sale	05 37 82 87 30	05 37 82 87 77
Salé Médina	24 Av Ahmed Ben Aboud Medina Sale (pres Bab lamrissa) Sale	05 37 88 37 47 - 05 37 88 05 52	05 37 88 38 68
Salé Route de Kénitra	7 IMM 6 RES NADA SALE ROUTE DE KENITRA SALE	05 37 87 70 61 - 05 37 87 72 70	05 37 87 73 24
Salé Tabriquet	4 AV MED V IM AMMOR TABRIQUET SALE	05 37 86 59 59- 05 37 89 18 02	05 37 86 17 68
Selouane	HAY EL WIFAK, ANGLE BD. MOHAMED V ET RUE N° 3, SELOUANE	05 36 60 97 60/ 61	05 36 60 97 57
Settat Hassan II	27 Av Hassan II	05 23 72 11 87/ 88	05 23 72 11 80
Sidi Allal Bahraoui	Lot 279 lotissement Chana Route Principale de Rabat Sidi Allal Bahraoui	05 37 52 00 26	05 37 52 00 28
Sidi Slimane Hassan II	N°2 Av.Hassan II Sidi Slimane	0537503150/ 0537505946/ 0537502995	05 37 50 56 31
Sidi Slimane Ibn Khaldoun	Hay Ibn Khaldoun route de Kenitra Sidi Slimane	0537505592/ 23	05 37 50 26 22
Skhirat Hassan II	AV HASSAN II LOT AIN LAATARIS LOT F SKHIRAT	05 37 74 27 14/ 15	05 37 74 27 16
Tamansouret	PP TAMANSOURT	05 24 33 64 35/ 24	05 24 33 64 16
Tamesna	Centre Commercial Tamesna local n 2 Ville Tamesna.	05 37 61 91 97 - 05 37 61 93 75	05 37 61 96 09
Tamsia	Immeuble Bouchtaoui Temsia Centre Route Agadir-Ouled Teima	05 28 31 97 55/ 56	05 28 31 97 54
Tanger My Ismail	Residence CHELTENHAM AV MY ISMAIL Tanger	05 39 94 28 98/ 72	05 39 94 29 48
Tanger Abi Zarae	17 Bvd Abi Zarae Branes Tanger	05 39 31 65 17- 05 39 31 36 66	05 39 31 13 72
Tanger Afghani	6 rue Jamal Eddine Afghani- Tanger	05 39 32 44 46	05 39 32 44 49
Tanger Holland	115rue de Hollande Tanger	05 39 33 29 29- 05 39 93 82 59	05 39 94 96 04
Tanger Jirari Ben Makada	71 Rue Chahida Aicha Al Moussafir Jirari Tanger	05 39 35 27 61- 05 39 35 28 02	05 39 35 27 75
Tanger Med V	18 Bd Mohammed V Tanger	05 39 94 12 93- 05 39 32 22 39	05 39 94 46 07
Tanger Place à Taureau	ANGLE ROUTE DE TETOUAN ET ROUTE RGAYAE, TANGER	05 39 95 15 67/ 76	05 39 95 14 69
Tanger port tanger MED	CENTRE TERTIAIRE INTERMODAL PORT TANGER MED	05 39 33 27 19	
Tanger Port/Tanger Med	Enceinte portuaire Tanger	05 39 93 05 30	05 39 93 05 42
Tanger Val Fleuri	N° 61, AVENUE ANFA, AL BASSATINE, VAL FLEURI, TANGER	05 39 31 36 49	05 39 31 36 50
Tantan	Av Hassan II	05 28 87 74 11	05 48 87 75 32
Taounate	BOULEVARD HASSAN II,HAY AL AMAL TAOUNATE	05 35 68 85 51/ 52	05 35 68 85 53
Targuiste	9 BLV DES FAR-CENTRE VILLE TARGUISTE	05 39 80 83 47/ 44	05 39 80 83 42
Taroudant Bab Targhounte	AVENUE MOHAMED V BAB TARGHOUNTE	05 28 85 46 25/ 29	05 28 85 46 24
Tata	Avenue Mohamed V Tata centre	05 28 80 21 35/ 41	05 28 80 21 20
Taza My Youssef	Av My Youssef Im Mabrouka	05 35 67 20 80- 05 35 67 21 18	05 35 67 20 69
Temara Centre	ANGLE AV HASSAN II ET RUE D'IRAN Temara	05 37 61 12 49/ 61	05 37 64 01 63
Temara Maghreb AL Arabi	18,sec hay al maghreb al arabi 114 lot 18 mag hma-Temara	05 37 60 61 54/ 56	05 37 60 61 50
Témara Med V	23 lot Melk Allah Av Med V Temara	05 37 64 11 80	05 37 64 11 83
Témara My Ali Cherif	60, Ave My Ali CHRIFTEMARA	05 37 60 77 95	05 37 60 78 61
Témara Skikina	88, Ave Hassan II, Skikina, Témara		

RESEAU CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Agences Bancaires

Agences	Adresse	Téléphone	Fax
Temara Wifak	Lot Al Wifak Secteur 2 Lot 2127 TEMARA	05 37 64 56 04	05 37 64 56 05/ 06
Tétouan Allal Ben Abdellah	4 Av Allal Ben Abdellah Tetouan	05 39 70 39 62	05 39 70 39 72
Tétouan El Hamama	AV Hassan II Place LA Colombe TETOUAN	05 39 70 35 68	05 39 70 35 69
Tétouan M'Diq	Bd Lalla Nezha M'diq	05 39 66 32 02	05 39 66 32 03
Tétouan Mhannech	N° 215, AVENUE CASABLANCA, LOT MOUNIA. TETOUAN	05 39 99 06 76/ 85	05 39 99 37 79
Tétouan Saniat R'Mel	4 Angle Av. Abdelkhalek Torres et rue Kenitra Tetouan	05 39 97 20 38- 05 39 97 14 27	05 39 97 24 53
Tétouan Sidi Mandri	22 Av Sidi Mandri Tetouan	05 39 96 71 76	05 39 96 68 65
Tiflet	Bd Mohammed V	05 37 51 41 31	05 37 51 23 23
Tikiouine	30 secteur A Lotissement Zaitoune Rte Tikiouine Agadir Tikiouine	05 28 28 89 38/ 38	05 28 28 89 40
Tinghir	Av Mohammed V Adiss N'Ighir	05 24 83 56 09	05 24 83 56 89
Tinjedad	AVENUE HASSAN II TINJEDAD	05 35 88 01 85/ 86	05 35 88 01 87
Tiznit AL QODS	9 Place El Yousseoufia	05 28 60 17 62	05 28 60 17 63
Tiznit Ville nouvelle	n 30 Bv 20 Aout ville nouvelle	05 28 60 04 15/ 12	05 28 60 04 17
Yousseoufia	84 Bd Bir Anzarane Yousseoufia Centre	05 79 82 49 92	05 24 64 66 22
Zagora	Av Mohammed V	05 24 84 70 60	05 24 84 89 96
Zghenghen	146-148 blv Med V zghenghen	05 36 35 14 38	05 36 35 14 63/ 26
Caisses Locales			
Aghbala	Rue du Souk Aghbala	05 23 51 01 69	05 23 51 02 64
Agourai	Av de la Marche verte Agourai	05 35 43 01 33	05 35 43 01 34
Ahfir	7 Avenue Mohammed V	05 36 62 95 61/ 64	05 36 62 95 63
Ain Aouda	Centre Ain Aouda	05 37 74 80 97	05 37 74 85 94
Ain Beni Mathar	Complexe commercial Ain Beni Mathar	05 36 65 90 42	05 36 65 93 36
Ain Dorrij	Route Nationale FES Ouazzane AIN DORRIJ Centre	05 37 90 76 88/ 91	05 37 90 76 94
Ain Taoujdate	Av Ibn Sina - Centre	05 35 44 12 22	05 35 45 12 23
Ait Ourir	Ait Ourir - Centre	05 24 48 00 35	05 24 48 05 24
Aklim	8 lotissement Saâda	05 36 63 41 13	05 36 63 41 14/ 08
Amizmiz	Quartier Administratif	05 24 45 40 15	05 24 45 48 41
Aoulouz	IMM JALLALI, AVENUE MOHAMED V AOULOUIZ	05 28 53 94 21 - 05 28 53 90 01	05 28 53 91 09
Aourir	Immeuble Hadim, Hay Assergui, Route Immouzer, Aourir	0528314880/ 81	05 28 31 48 71
Attaouia	Lotissement Badou Centre	05 24 23 50 85	05 24 23 58 18
Azemmour Sidi Ali	LOT FEDDAN EL MANZAH N°3 SIDI ALI BENHAMDOUCHE AZEMMOUR	05 23 35 86 77/ 79	05 23 35 86 76
Azrou	Route de Khenifra Quartier Administratif	05 35 56 21 98	05 35 56 21 98
Arbâa Boutaib	Center arbâa boutaib commune rurale inchaden. chtouka ait baha	05 28 30 38 92 - 05 28 30 38 93	05 28 30 38 94
Ben Ahmed	Rue El Hansali	05 24 46 34 69	05 24 46 31 24
Ben Guerir	Bd Mohamed V, Ben Guerir	0524317705/ 02	05 24 31 75 98
Beni Drar	Av Hassan II	05 36 65 03 02	05 36 65 03 01
Benslimane	Angle Av des F.A.R. et Av Oued Zem	05 23 29 10 92	05 23 29 15 32
Berkane	Rue Oued Deraa Hay Massira B.P 201	05 36 61 46 10	05 36 61 55 70
Berrechid	Av My El Hassan	05 22 53 44 33	05 22 33 71 69
Bhalil	N°45, HAY AMSILLA, AL MASSIRA AL KHADRA, BHALIL	05 35 69 29 46/ 47	05 35 69 29 49
Biougra	Imm Hida av Hassan II BIOUGRA	05 28 81 98 90/ 91	05 28 81 98 89
Bouarfa	Angle Bd Hassan II et Bd Mohammed VI B.P 110	05 36 79 83 72	05 36 99 81 21
Boudnib	HAY MASSIRA BLOC 16 N°76 BOUDNIB 05 35 78 03 55/25	05 35 78 02 56	
Boufekrane	Lot Tarik n 112 Boufekrane	0535 43 62 65	05 35 43 62 67
Boujaad	9 Boulevard Hassan II Boujaad	05 23 41 40 06	05 23 41 49 81
Boujniba	4 Boulevard Mohamed V Boujniba	05 23 57 08 36	05 23 57 08 41
Boulmane	Bd Hassan II	05 35 58 40 40 05 35 58 44 81	
Boumia	BOUMIA - CENTRE	05 35 59 71 54 - 05 35 59 71 56	05 35 59 71 59
Bouznika	204 Bd Bir Anzarane Bouznika	05 37 74 56 25/ 26	0537 74 30 80
Bzou	Bd Mohammed V Hay El Madrassa	05 23 46 60 83	05 23 46 61 38
Dar Gueddari	Bd Med V Dar Gueddari centre	05 37 31 02 70	05 37 31 02 68
Demnate	Av Mohammed V Ait Ouganoune	05 23 50 60 73	05 24 45 81 93
Drargua	Immeuble NAIT Ahmed, Hay Sidi Said, Route DRARGUA, Tikouine	0528297841/ 42	05 28 29 78 40
Driouch	Bd Hassan II n 178	05 36 36 71 92	05 36 36 60 61
El Aioun	9 Rue Bir Anzarane	05 36 69 31 11	05 36 69 27 50
El Brouj	Bd Mohammed V	05 24 23 07 26	05 24 23 00 26
El Gara	50 Bd Hassan II	05 22 32 30 32	05 22 32 21 79
El Jadida	138 Bd Abou Chouaib Doukkali	05 23 34 20 27	05 23 37 39 15
El Kbab	Av Hassan II Hay takaddoune	05 35 39 40 35	05 35 39 41 51
El Ksiba	Bd de la Marche Verte	05 23 41 50 69	05 23 41 59 77
Errachidia El Jorf	Place Mohamed V El Jorf	05 35 78 95 57	05 35 78 95 59
Fes	2 rue 11 Hay Lamsallah Bendebbab	05 35 70 20 61	05 35 70 20 56
Fes El Menzel	Bâtiment Menbaa El Ouafaa Avenue Med V El Menzel	05 35 66 73 19/ 05 35 66 71 19	05 35 66 72 73
Goulmima	AVENUE HASSAN IIGOULMIMA Centre	05 35 78 46 95/ 96	05 35 78 46 92
Had Belfaa	Imm Dakous Had Belfa centre	05 28 20 94 41/ 47	05 28 20 94 46
Had Bradia	Lot Essanabil no 11 HAD BRADIA	05 23 47 98 82	05 23 47 98 79
Had Hrara	Centre de Had Hrara Route de Casablanca	05 24 64 25 61/ 69	05 24 64 25 94

RESEAU CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Caisses Locales

Agences	Adresse	Téléphone	Fax
Had Kourt	Av Hassan II Centre	05 37 89 99 63	05 37 89 97 38
Had Ouled Frej	C.M.V.Had Ouled Frej	05 23 36 40 17	05 23 36 43 70
Had Soualem	Route Casa El jadida - Centre	05 22 96 47 64	05 22 96 47 74
Issaguen	Route nationale El Ouhda- Issaguen Centre	0539 81 35 97	
Jemaa Shaim	Av Mohammed V	05 24 64 20 36	05 24 64 25 14
Jorf El Melha	Centre Jorf El Melha route barrage Al Ouahda	05 37 99 01 06	05 37 99 00 26
Kariat Arekmane	Kariat Arekmane centre	05 36 36 07 25/26	05 36 36 07 27
Kenitra	162 Av Mohammed Diouri	05 37 37 47 68	05 37 37 89 73
Khemiss Sahel	Khemis Sahel centre	05 39 52 92 79	05 39 52 91 10
Khemiss Zemamra	Av Hassan II Khemiss Zernamra	05 23 34 60 91	05 23 36 67 51
Khemisset	374 Bd Mohammed V	05 37 55 28 07	05 37 55 28 87
Khénichat	Boulevard Hassan II route Jorf El Melha Khenichat Centre	05 37 99 85 97/ 98	05 37 99 85 99
Khenifra	Rue 4 Cite de la MosqueeVVA	05 35 58 62 57	05 35 58 63 39
Khmis Ait Amira	IMMEUBLE BOUA - ROUTE BIOUGRA KHISS AAMIRA CENTRE	05 28 81 29 84 - 05 28 81 29 82	05 28 81 29 83
Laayoue Al Farah	Bd Mohamed Salem Baida- Hay El Farah - Laayoune	0528981921	
Laayoune Sabaa Aioune	Avenue Hassan II- Laayoune	05 35 54 68 15	05 35 54 68 18
Lalla Mimouna	Centre Lalla Mimouna	05 37 44 05 33	05 37 44 08 06
Larbaa Aounate	Route Had Ouled Frej Aounate - Centre	05 23 58 00 30	05 23 58 09 47
Machraa Belksiri	Av Bir Anzarane Imm. Laasal	05 37 90 69 63	05 37 90 62 50
Marrakech Loudaya	Loudaya Centre Route d'Essaouira Marrakech	05 24 36 44 57/ 58	05 24 36 44 56
Meknès	Complexe Walili Quartier Sidi Said	05 35 53 30 98	05 35 53 30 97
Midelt	Rue Al makbara	05 35 58 23 93	05 35 58 23 93
Mkansa	Centre Mkanssa, Cercle de Karia ba Mohamed	0523721480/ 0523726180	05 23 72 16 62
Mont Aruit	273 Boulevard Hassan II	05 36 36 36 19	05 36 36 10 03
Moulay Bousselham	Lot. El Habous n 202	05 37 43 22 81	05 37 43 22 45
M'Rirt	Av Mohammed V B.P 82	05 35 39 00 09	05 35 39 05 64
My Bouazza	Route Oued Zem Centre My Bouazza	05 35 39 50 14	05 35 39 54 10
Ouaouizerth	Ouaouizerth Centre B.P 24	05 23 44 20 32	05 23 44 23 80
Oued Amlil	9 Complexe immobilier commercial	05 34 27 48 59/ 60	05 35 27 48 73
Oued Laou	Av Hassan II ouad loud	05 39 67 09 78	05 39 67 09 78
Ouezzane	Quartier Haddadine Rue Lalla Zouaoua n 84	05 37 90 72 75	05 37 90 77 96
Ouled Abbou	Av Hassan II	05 23 71 02 71	0523 71 04 37
Ouled ayad	BD MED V,HAY AL QODS- OULED AYAD	05 23 44 47 84/ 85	05 23 44 47 86
Ouled Berhil	Imm Ait Mouisse Route Ouled Berhil-Taroudant	05 28 53 19 95/ 96	05 28 53 19 94
Ouled Mbarek	Province Beni Mellal sur Laxe routier Beni Mellal Fes	05 23 46 17 51	05 23 46 17 52
Ouled Omrane	4 Av Ibn Battouta cercle SIDI BENNOUR	05 23 34 64 53	05 23 34 64 83
Ouled Said	Ouled Said - Centre	05 23 72 34 56	05 23 72 17 33
Ouled Yach	Province Beni Mellal sur Laxe routier Beni Mellal Marrakech	05 23 51 60 03	05 23 51 60 04
Oulmès	Oulmes - Centre	05 37 52 31 64	05 37 52 35 72
Ras Tabouda	ROUTE FÈS-OUIDA ,RAS TEBOUDARoute Fès-Oujda ,Ras tebouda	05 35 97 53 03/ 04	05 35 97 53 05
Rommani	Quartier Administratif Rommani	05 37 51 61 38	05 37 51 62 90
Salé Hay Karima	45 Lot Frougi Sghir Sale	05 37 85 28 60/ 63	05 37 85 28 61
Sebt Guerdane	Imm Chouikh Hay Essafssaf route Sebt El Guerdane-Agadir	05 28 54 04 61	05 28 54 03 98/ 99
Sebt Gzoula	Route d'Essaouira	05 24 64 03 39	05 24 64 03 47
Settat	107 Place Mohammed V	05 23 40 83 04	05 23 40 30 55
Sidi Aissa	Centre ville Sidi Aissa	0523430343/ 42	0523430341
Sidi Allal Tazi	Sidi Allal Tazi - Centre	05 37 31 91 59	05 37 31 92 39
Sidi Bennour	Av des FAR	05 23 35 92 22	05 23 34 91 98
Sidi Hajjaj	Bd Mohammed V	05 23 71 50 84	05 23 71 52 99
SIDI IFNI	IMMEUBLE ABOUSSAHL, RUE BEN ABDELLAH	05 28 78 06 56 - 05 28 78 06 53	05 28 78 06 42
Sidi Kacem	47 rue 4 nouveau quartier	05 37 59 06 86	05 37 59 06 87
Sidi Moussa El Hamri	Imm Bakchich,Route Agdair, Taroudant, Sidi Moussa El Hamri Centre	0528526643/ 0528521118	05 28 52 07 25
Sidi Slimane	Av Hassan II Bloc D n 2	05 37 50 26 47	05 37 50 54 39
Sidi Smail	Imm. Oujda Route Safi - Centre	05 23 36 20 57	05 23 36 21 80
Sidi Yahia	2 Boulevard Mohammed V	05 37 30 00 32	05 37 30 00 08
Skhirat	6 Lotissement Maatouka B.P 4392 Skhirat	05 37 74 22 62	05 37 74 22 59
Skhour Rhamna	Av Mohammed V	05 24 36 60 36	05 24 36 61 79
Souk El Arbaa	Angle Bir Anzarane et Abdelmoumen Ben Ali	05 37 90 24 92	05 37 90 26 57
Souk Sebt	PAM II Rue El hansali	05 23 47 19 44	05 23 43 02 54
Tahala	Bd Atlas - Centre	05 35 67 80 44	05 35 67 81 86
Tahanaoute	Route Tahanaout Ait Ourir	05 24 48 40 28	05 24 48 40 26/ 29
Taliouine	Av Hassan II	05 28 53 40 94	05 28 53 43 73
Talsint	Place de la Marche Verte	05 35 78 14 28- 05 35 78 10 21	05 35 78 11 29
Tamellalet	Lotissement El Jadida	05 24 23 40 66	05 24 23 42 55
Tendrara	Angle boulevard hassan ii et boulevard armée de libération-tendrara centre	05 36 66 24 35 - 05 36 66 24 25	05 36 66 24 20
Tiftet	Quartier administratif	05 37 51 26 72	05 37 51 04 41

RESEAU CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Caisses Locales

Agences	Adresse	Téléphone	Fax
Timhdite	TIMAHDITE CENTRE	05 35 56 10 34/ 35	05 35 56 10 36
Tissa	Hay Dakhla Tissa	05 35 68 00 33	05 35 68 03 83
Zaida	ZAIDA CENTRE	05 35 35 36 46 45/ 46	05 35 36 49 73
Zaio	17 Av Sidi Othmane B.P 198	05 36 33 99 64- 05 36 33 81 85	05 36 33 83 22
Zaouat Cheikh	Boulevard d Mohammed V	05 23 51 96 64	05 23 51 96 75
Caisses Régionales			
Agadir	Av General Kettani B.P 160	05 28 84 53 20	05 28 84 03 63/ 01
Ait Melloul	Bvd Hassan II Rte de Tiznit	05 28 24 19 45	05 28 24 73 65/ 57
Al Hoceima	95 Bd Mohammed V Alhouceima	05 39 98 25 21- 05 39 98 24 20	05 39 98 48 16
Azrou	Av Hassan II	05 35 56 22 70	05 35 56 22 62
Ben Ahmed	Angle Bd Moulay Abdellah et Rue Lalla Amina	05 23 40 80 10- 05 23 40 72 61	05 23 40 80 14
Ben Guerir	Av Mohammed V B.P 34	05 24 31 84 70	05 24 31 84 11
Beni Mellal	Av Med V imm Lagouira 05 23 48 34 16- 05 23 48 99 21	05 23 48 39 60	
Benslimane	Angle Av des F.A.R. et Av Oued Zem	05 23 29 10 92	05 23 29 15 32
Berkane	101 Av Moulay Abdellah	05 36 61 06 16- 05 36 61 34 13	05 36 61 37 85
Berrechid	Av Moulay El Hassan	05 22 33 73 07	05 22 33 71 69
Chefchaouen	Place Outa hammam chefchaouen	05 39 98 67 74	05 39 98 66 69
Chemaia	Imm.AMB Av de la Marche Verte	05 24 46 80 08- 05 24 46 80 54	05 24 46 81 98
El Hajeb	Av Mohammed V	05 35 54 34 55- 05 35 54 34 14	05 35 54 34 76
El Jadida	24 Av Hassan II	05 23 34 27 97- 05 23 34 27 98	05 23 34 47 81
Fès	Av Med El Korri VN FES	05 35 94 38 18	05 35 94 36 52
Fkih Ben Salah	Angle Yacoub El Mansour et Rue Mauritanie	05 23 43 53 30	05 23 43 56 05
Guercif	Place de L'Armee Royale	05 35 67 55 31	05 35 67 61 39
Had Soualem	249 Lotissement El Wahda Route El Jadida Had Soualem	05 22 96 43 54	05 22 96 43 48
Immouzer Kandar	résidence Riad Al Atlas, Avenue Hassan II, Route Ifrane, Immouzer Kandar	05 35 66 49 58	05 35 66 49 57
Karia Ba Mohamed	Av Saâdiyine	05 35 62 81 61	05 35 62 84 21
Kasba Tadla	Angle Bd Zerktonni et Rue Tarik Ibnou Ziad	05 23 41 87 36	05 23 41 87 50
Kelaa des Sraghnas	Place Grou	05 24 41 22 66	05 24 41 30 90
Kenitra	Angle Av Med V & Med Diouri	05 37 36 32 24 - 05 37 36 32 13	05 37 36 22 12
Khemisset	Bd Mohammed V	05 37 55 70 88/ 89	05 37 55 70 90
Khenifra	Bd de la Marche Verte	05 35 58 64 30	05 35 58 62 30
Khouribga	35 Av Moulay Youssef	05 23 56 24 36	05 23 56 18 74
Ksar El Kébir	Av 20 Aout B.P 82	05 39 91 88 34	05 39 91 21 98
Laâyoune	Av de la Mecque	05 28 89 48 22	05 28 89 36 62
Larache	5 Rue Zerktonni	05 39 91 23 45- 05 39 91 01 61	05 39 91 21 98
Meknès	Place Al wahda Al Ifriquia	05 35 62 81 61	05 35 52 30 45
Midelt	Quartier administratif route Errachidia	05 35 58 33 70/ 71	05 35 36 08 07
Missour	Bd Hassan II	05 35 58 52 41	05 35 58 54 89
Nador	Place de la Marche Verte B.P 31	05 36 33 03 07- 05 36 60 70 97	05 36 60 61 02
Ouarzazate	12 Av Mohammed V	05 24 88 52 81- 05 24 88 25 94	05 24 88 52 84
Oued Zem	Angle Bd Med V et Rue Ibnou ToumartOued Zem	05 23 41 52 68	05 23 41 08 69
Oujda	Angle Bd Derfoufi et Rue de Berkane B.P 12	05 36 68 45 53	05 36 68 48 12
Ouled Teima	BD Mohamed V Quartier Rahba Oled Teima	05 28 52 68 17- 05 28 52 68 90	05 28 52 77 68
Rommani	Rue Ennil Rommani Centre	05 37 51 62 55	05 37 51 63 65
Safi	Bd Mohammed V B.P 213	05 24 62 25 62- 05 24 62 33 59	05 24 62 14 30
Salé	Av Ben Hassan Ouazzani Hay Salam SALE	05 37 80 33 46- 05 37 80 12 52	05 37 80 51 60
Sefrou	Av Al Massira VN Sefrou	05 35 66 10 98- 05 35 66 06 54	05 35 66 17 57
Settat	13 Bd Hassan II	05 23 40 07 26	05 23 40 34 83
Sidi Bennour	3 Cite Kamal Route Had Aounate	05 23 34 92 70	05 23 34 92 76/ 25
Sidi Kacem	Rue 11 n 2 Quartier Administratif	05 37 59 21 67- 05 37 59 29 61	05 37 59 21 82
Souk Sebt	Av Bir Anzarane	05 23 43 09 57	05 23 43 08 53
Tanger	104 Rue de Fes Tanger	05 39 93 77 71- 05 39 93 77 19	05 39 93 82 14
Taounate	Bd Al Massira B.P 28	05 35 62 71 19- 05 35 68 80 12- 13	05 35 62 72 14
Taurirt	Bd My Abdellah route Debdou	05 36 69 41 63	05 36 69 88 66
Taroudant	Quartier Administratif Mhaila	05 28 85 23 84	05 28 85 28 04/ 05
Taza	Av Guassou Oumeddah	05 35 67 23 27- 05 35 67 25 02	05 35 67 35 03
Témara	Angle Av Hassan II et rue d'Iran Temara	05 37 74 00 73 - 05 37 74 10/ 33	05 37 74 77 91
Tétouan	Av des FAR Tetouan	05 39 99 72 10	05 39 99 72 11/ 12



القرض الفلاحي للمغرب
CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Place des Alaouites - BP 49 - 10 000 Rabat
Tél. : (212-537) 20 82 19 à 26 - Fax : (212-537) 70 78 32
www.Creditagricole.ma